



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

RESSOURCES ET
INDUSTRIES FORESTIÈRES
DE L'EST DU CANADA

PREMIER RAPPORT

COMITÉ PERMANENT DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

LORNE GREENAWAY, DÉPUTÉ, PRÉSIDENT

Juin 1986

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

Président
Lorne Greenaway

Vice-président
Guy St-Julien

Le députés qui ont participé à l'étude du Comité :

Pat Binns
Charles Caccia
Roger Clinch
Gerald Comeau
Howard Crosby
Stan Darling
Dave Dingwall
Marc Ferland
Jim Fulton
Mel Gass
Lorne Greenaway
Gary Gurbin

Elliott Hardey
George Henderson
Morrissey Johnson
Charles-Eugène Marin
Fred McCain
Lawrence O'Neil
Joe Price
Fernand Robichaud
Guy St-Julien
Ted Schellenberg
Ray Skelly
Brian Tobin

PERSONNEL

Jean-Pierre Amyot
Thomas Curren
Service de recherche,
Bibliothèque du Parlement

Suzanne Kinsman
Greffier de Comité

Janice Hilchie
Greffier du Comité

CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

Fascicule n^o 7

Issue No. 7

Le mercredi 18 juin 1986

Wednesday, June 18, 1986

Le jeudi 19 juin 1986

Thursday, June 19, 1986

Le mercredi 25 juin 1986

Wednesday, June 25, 1986

Président: Lorne Greenaway

Chairman: Lorne Greenaway

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent de

Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on

L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

ENVIRONMENT AND FORESTRY

CONCERNANT:

RESPECTING:

Étude du projet de rapport portant sur
l'industrie des forêts de la Côte est.

Consideration of a draft report on the
East Coast forestry industry.

Première session de la
trente-troisième législature,
1984-1985-1986

First Session of the
Thirty-Third Parliament,
1984-85-86

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND
FORESTRY

Chairman: Lorne Greenaway

Vice-Chairman: Guy St-Julien

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES FORÊTS

Président: Lorne Greenaway

Vice-président: Guy St-Julien

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Charles Caccia
Marc Ferland
Lorne Greenaway
Elliott Hardey
Fred McCain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

JANICE HILCHIE

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker
of the House of Commons by the Queen's
Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du
Président de la Chambre des communes
par l'imprimeur de la Reine pour le
Canada

Available from the Canadian Government
Publishing Centre, Supply and Services
Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du
gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Comité permanent de l'environnement et des forêts a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le jeudi 27 juin 1985, le Comité des pêches et forêts a reçu un ordre de renvoi que: relativement à son ordre de renvoi concernant le rapport du ministère des Pêches et des Océans et du ministère de l'Environnement pour l'année financière terminée le 31 mars 1983, le Comité soit autorisé à se rendre à la Côte est pour tenir des audiences sur l'industrie des forêts.

Les articles provisoires du Règlement, adoptés le 24 février 1986 par la Chambre des communes, répartit le Comité permanent des pêches et des forêts en deux nouveaux Comités permanents : le Comité de l'environnement et des forêts et le Comité des pêches et des océans. Par un ordre de la Chambre, daté du 14 février 1986, le présent ordre de renvoi a été tenu pour déferé au Comité permanent de l'environnement et des forêts.

Le rapport du Comité est libellé comme suit:

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉFACE

Au cours des mois d'octobre et novembre 1985, le Comité permanent des pêches et des forêts a tenu des audiences publiques à Québec et Sainte-Anne-des-Monts (Québec); Bathurst et Fredericton (Nouveau-Brunswick); Charlottetown (Ile-du-Prince-Edouard); Digby, Halifax et Sydney (Nouvelle-Ecosse); et St. John's (Terre-Neuve) conformément à son ordre de renvoi concernant l'industrie forestière de la Côte est. Le Comité a entendu en tout 39 organisations représentées par 86 témoins. La liste des témoins qui ont comparu devant le Comité et de ceux qui ont présenté des mémoires figure à la fin du présent rapport. Les personnes qui ont participé aux audiences et qui ont présenté des mémoires ont apporté une aide inestimable à l'étude.

Le Comité remercie les fonctionnaires du Service canadien des forêts qui ont tenu une séance d'information à l'intention des membres du Comité avant leur voyage.

Le Comité tient à exprimer sa reconnaissance au greffier du comité, Mme Susanne Kinsman, pour son travail pendant l'étude, ainsi qu'à MM. Jean-Pierre Amyot et Thomas Curren, attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

CHAPITRE 31 LA FORÊT EN NOUVELLE-ÉCOSSE

INTRODUCTION	40
LA RESSOURCE	40
A. Les forêts privées	41
B. Les autochtones	42
C. Occupation et planification des sols forestiers	44
D. Protection des terres forestières	44
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	45
A. Le hémélock	45
B. Projet de l'industrie Brass d'Or	45

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
GLOSSAIRE	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1: LA FORÊT AU QUÉBEC	5
INTRODUCTION	5
LA RESSOURCE	10
A. Les forêts privées	12
B. Les autochtones	16
C. Le dépérissement des érablières	19
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	22
CHAPITRE 2: LA FORÊT AU NOUVEAU-BRUNSWICK	25
INTRODUCTION	25
LA RESSOURCE	29
A. Les forêts privées	36
B. Les autochtones	40
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	42
CHAPITRE 3: LA FORÊT EN NOUVELLE-ÉCOSSE	44
INTRODUCTION	44
LA RESSOURCE	49
A. Les forêts privées	53
B. Les autochtones	57
C. Occupation et propriété des sols forestiers	58
D. Protection des terres forestières.....	62
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	70
A. La biomasse	71
B. Projet de l'Institut Bras d'Or	75

CHAPITRE 4: LA FORÊT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	78
INTRODUCTION	78
LA RESSOURCE	82
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	85
CHAPITRE 5: LA FORÊT DE TERRE-NEUVE	88
INTRODUCTION	88
LA RESSOURCE	93
TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION ET EMPLOI	98
CONCLUSION	102
ANNEXE A: SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	
ANNEXE B: LISTE DES TÉMOINS	
ANNEXE C: LISTE DES MÉMOIRES	
ANNEXE D: TERRES FORESTIÈRES INVENTORIÉES PAR TENURE ET PAR CLASSE, 1981	

GLOSSAIRE D'UNITÉS DE MESURES ET DE FACTEURS DE CONVERSION⁽¹⁾

1) DISTANCE

1 pied	=	0,3048 mètre
1 mètre	=	3,2808 pieds
1 mille	=	1,6092 kilomètre
1 kilomètre	=	0,6214 mille
1 arpent	=	191,8350 pieds
	=	58,4713 mètres

2) SURFACE

1 pied carré	=	0,0929 mètre carré
1 mètre carré	=	10,76 pieds carrés
1 acre	=	0,4047 hectare
1 arpent	=	0,3419 hectare
1 hectare	=	2,471 acres
1 mille carré	=	2,590 kilomètres carrés
	=	259 hectares
	=	640 acres
1 kilomètre carré	=	0,3861 mille carré
	=	100 hectares
	=	247,1 acres

3) VOLUME

1 pied cube	=	0,0283 mètre cube
1 mètre cube	=	35,3157 pieds cubes
	=	1000 litres
1 corde	=	128 pieds cubes
	=	3,6245 mètres cubes
1 cunit	=	100 pieds cubes
	=	2,8317 mètres cubes
1 pied-planche (p.m.p.)	=	0,0833 pied cube
	=	0,0024 mètre cube

4) MASSE

1 livre	=	0,4536 kilogramme
1 kilogramme	=	2,205 livres
1 tonne courte	=	2000 livres
	=	0,9072 tonne métrique
	=	0,8929 tonne forte
1 tonne métrique	=	2205 livres
	=	1000 kilogrammes

(1) Les chiffres sont exacts par les quatre premiers chiffres.

Source: P.J. Rennie, Mesure pour mesure, Service canadien des forêts, publication no 1195F, Ottawa, 1970, 30 p.

RESSOURCES ET INDUSTRIES FORESTIÈRES DE L'EST DU CANADA

INTRODUCTION

L'analyse des paysages, qui résultent du façonnement interdépendant de multiples facteurs biotiques et abiotiques, s'exprime mieux que jamais en termes statistiques ou cartographiques. La connaissance désormais plus scientifique des potentiels biophysiques et psychosociaux de la lithosphère⁽¹⁾ nous permet de mesurer les écarts existant entre la capacité de production de certaines ressources et l'exploitation à laquelle elles sont soumises. C'est ainsi que partout où le déclin de superficies végétales productives est lié à leur utilisation intempestive, abusive ou désordonnée, une alerte dénonçant la présence d'un redoutable péril se fait désormais entendre.

Ayant été trop souvent sourds à ces alarmes, les gestionnaires de nos richesses naturelles se voient dorénavant dans l'obligation d'y prêter oreille, tout en faisant ressortir les liens étroits entre les difficultés socio-économiques de certaines collectivités et la grande insouciance avec laquelle les ressources ont jusqu'ici été exploitées. Les crises actuelles entourant la productivité des milieux aquatiques, agricoles ou forestiers sont le résultat de multiples facteurs, dont l'appât d'un gain rapide, la mauvaise volonté d'exploitants peu scrupuleux ainsi que l'indifférence ou l'ignorance de la population et des corps politiques. Afin de créer un climat propice à l'élaboration de plans de gestion efficaces, il devient impératif de convaincre chaque intervenant que toute action qui se borne à des considérations à court terme est ultimement condamnée à favoriser la contre-productivité. C'est d'ailleurs

(1) Nom donné à la partie supérieure de la croûte terrestre

cette approche anachronique qui explique les difficultés d'approvisionnement en fibres ligneuses que connaissent actuellement certaines usines de transformation dans différentes régions forestières de l'est du Canada.

Concilier les besoins des sociétés avec le maintien de milieux sains et stables doit devenir l'objectif fondamental de toute politique de gestion des ressources naturelles. Le besoin de nature et d'espaces de loisir, ainsi que la nécessité de conserver les ressources génétiques et les équilibres naturels, se superposent au besoin de bois et de ses produits. Au Canada, un nombre grandissant d'avis et de publications d'organismes professionnels, tels que l'Association forestière canadienne,⁽¹⁾ l'Institut forestier du Canada⁽²⁾ et le Conseil des sciences du Canada,⁽³⁾ soutiennent que le patrimoine forestier du pays est en danger et que le problème de la régénération forestière est fondamental. Par ailleurs, plusieurs citoyens canadiens s'indignent du carnage actuel des forêts tropicales, qui, disparaissant à un rythme de 20 hectares par minute, se voient atrophiées de quelque 17 millions d'hectares par année.⁽⁴⁾ Cependant, ces mêmes citoyens devraient également se soucier de l'accablante existence, au Canada, de 25 millions d'hectares de terres en friche qui, autrefois, étaient couvertes de forêts productives. De plus, il faut ajouter à cette triste réalité le fait que de 25 à 50 % des 770 000 hectares de forêts coupés annuellement ne se régénèrent pas ou passent à des fins non commerciales. Enfin, si l'on tient compte des

-
- (1) Association forestière canadienne, Canada: urgence forêt!, compte-rendu de la Conférence nationale sur la régénération forestière, Québec, 19-21 octobre 1977, 264 p.
- (2) Institut forestier du Canada, Plaidoyer pour l'amélioration de l'aménagement forestier au Canada, mémoire adressé à la Commission royale Macdonald, Ottawa, décembre 1983, 26 p.
- (3) Conseil des sciences du Canada, La forêt canadienne en danger, Ottawa, mars 1983, 17 p.
- (4) R. Souchon, "Allocution d'ouverture au Symposium international", Impacts de l'homme sur la forêt, Strasbourg, 17-22 septembre 1984, Paris, Institut national de recherche agronomique, 1985, p. 15.

incendies et des dommages causés par les insectes, les maladies et le vent, on doit aussi relever chaque année des pertes de 1 million d'hectares de forêts, et ce seulement en conifères.

Tous ces chiffres ne tiennent d'ailleurs pas compte des graves dommages pouvant être occasionnés par l'action des précipitations acides. En fait, il semblerait que 38 millions d'hectares de forêts du Canada oriental risquent d'être touchés par ces retombées.⁽¹⁾ Outre l'état de santé de sa ressource première, l'industrie forestière a bien d'autres raisons de s'inquiéter: l'augmentation de la concurrence sur les marchés d'exportation, la désuétude de certains procédés et machines de transformation du bois, les coûts élevés de la main-d'oeuvre, la pénurie de sylviculteurs, l'insuffisance des investissements et l'avenir de l'emploi dans l'industrie forestière.

Mieux insérer l'arbre et la forêt dans nos paysages, notre économie et notre société, c'est en partie essayer de compenser certains méfaits de la civilisation urbaine et industrielle. Considérant que les problèmes liés à la forêt sont devenus des problèmes de société qu'il faut aborder de façon globale, le Comité permanent des pêches et des forêts a entrepris une féconde campagne de consultations auprès de particuliers et d'organismes sensibilisés aux difficultés de l'industrie et de la ressource forestières du Canada oriental. C'est ainsi que plus de 40 mémoires provenant des trois provinces maritimes, du Québec et de Terre-Neuve ont été déposés devant les membres du Comité. En bref, d'après les témoignages obtenus, la problématique du secteur forestier comporte trois volets majeurs et distincts: les problèmes liés à la matière première, ceux concernant la transformation et enfin les difficultés ayant trait à la mise en marché et à l'exportation des produits. Après avoir compilé, étudié et analysé les mémoires et commentaires soumis par différents témoins de l'est du pays, les membres du Comité permanent de l'environnement et des forêts désirent présenter les propos et recommandations qui suivent.

(1) Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, "Les ressources naturelles et l'environnement", Rapport, Ottawa, vol. II, 4^e partie, 1985, p. 491.

LA FORÊT AU QUÉBEC

Il me semble que tout ce que nous allons faire repose sur des investissements qui vont sans doute prendre la forme d'un reboisement. Il faudra qu'il y ait des investissements au niveau de la sylviculture et des traitements sylvicoles. De ce côté, je dois constater que la population en général n'est pas prête pour ces travaux-là.

Marcel Lortie, professeur de
foresterie à l'université Laval

INTRODUCTION

L'importance de la forêt au Québec découle principalement de son étendue, de la diversité de ses composantes et de l'impact économique et social engendré par toutes les activités liées à son utilisation. Cette province comprend 2 % des forêts du monde et 11 % du territoire forestier nord-américain. A elle seule, la forêt québécoise équivaut à 66 % de toutes les forêts européennes. La forêt dite "commerciale", c'est-à-dire celle qui renferme du bois d'oeuvre ou d'industrie potentiellement accessible et commercialisable, occupe environ 780 000 km², soit 47 % du territoire provincial. Cette dernière superficie équivaut aux territoires réunis de la Suède et de la Norvège. Si l'on excepte les étendues d'eau douce, les terrains improductifs et les territoires agricoles ou urbains, la superficie forestière productive accessible et économiquement exploitable est présentement de 430 000 km², soit l'équivalent de 20 % de la superficie forestière productive du Canada.(1)(2)(3)(4)

-
- (1) Groupe de travail pour la préparation d'un rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur forestier au Québec, Le secteur forestier: bilan et perspectives, Québec, août 1983, p. 8.
 - (2) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, Bâtir une forêt pour l'avenir: la politique forestière, Québec, juin 1985, p. 22.
 - (3) Jean-Claude Mercier, "La forêt québécoise: un secteur en mouvement", Forêt Conservation, vol. 51, n^o 4, juillet-août 1984, p. 25.
 - (4) Productives (terres): Terres forestières qui peuvent produire un volume marchand de matière ligneuses dans un laps de temps raisonnable.

Les essences résineuses, dominées par les épinettes, constituent 75 % des forêts du Québec. Sans travaux sylvicoles, la forêt peut actuellement fournir chaque année environ 30,1 millions de m³ de résineux et 14,4 millions de m³ de feuillus. La coupe totale annuelle a été de 33,6 millions de m³ en moyenne de 1979 à 1981 (30 millions de m³ en 1983-1984). Globalement, au niveau de la province, il n'existe donc pas de déficit entre la récolte annuelle et la disponibilité. Cependant, certaines régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, l'Estrie et la région de Québec sont déjà exploitées au maximum, et d'autres régions s'acheminent vers la même situation.(1)(2)(3)

Le milieu forestier, au seul chapitre de l'utilisation de la faune, génère des activités de prélèvement entraînant des revenus annuels de plus de 80 millions de dollars au Québec. Les activités liées à l'observation génèrent des revenus annuels de plus de 27 millions de dollars. L'utilisation industrielle de la matière ligneuse demeure cependant la source d'activité économique la plus importante. En 1983, la valeur totale de toutes les livraisons de produits manufacturés à partir de la première transformation du bois s'élevait à 8,3 milliards de dollars, et les exportations de produits forestiers, d'une valeur totale de 3,4 milliards de dollars, venaient au premier rang parmi les exportations de produits manufacturés. Par rapport à l'ensemble des industries manufacturières du Québec, le secteur forestier manufacturier, à l'exclusion de l'exploitation forestière, représentait en 1983, 23 % des expéditions à l'extérieur du Québec, 13 % des emplois directs, 15 % des salaires versés, 14 % de la valeur des livraisons et 16 % de la valeur ajoutée.(4) Le tableau 1 regroupe certaines données supplémentaires caractérisant l'importance des étendues forestières du Québec.

(1) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(2) Groupe de travail (1983), p. 13.

(3) Mercier (1984), p. 25.

(4) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1985), p. 22-24.

TABLEAU 1: CARACTÉRISTIQUES DE LA RESSOURCE ET DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRES AU QUÉBEC

A. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DES TERRES FORESTIÈRES INVENTORIÉES

1. Superficies	° propriété provinciale:	556 000 km ²	(89,0 %)
	° propriété fédérale:	2 000 km ²	(0,3 %)
	° propriété privée:	66 000 km ²	(10,6 %)
	- Forestière totale:	624 000 km ²	
	- Forestière productive:	533 000 km ²	
2. Essences	- Résineux 75 %	- Épinettes	(44,0 %)
(% du volume marchand des forêts productives)		- Sapins baumiers	(22,5 %)
		- Pins gris	(4,5 %)
		- Autres	(4,0 %)
	- Feuillus 25 %	- Bouleaux à papier	(8,1 %)
		- Peupliers	(6,4 %)
		- Érables	(5,5 %)
		- Bouleaux jaunes	(3,4 %)
		- Autres	(1,6 %)
3. Volumes	Volume marchand brut sur pied		
	- résineux:	3,08 milliards de m ³	
	- feuillus:	1,03 milliard de m ³	
	- total:	4,11 milliards de m ³	
	Coupe annuelle admissible*		
	- résineux:	40,3 millions de m ³	
	- feuillus:	8,0 millions de m ³	
	- total:	48,3 millions de m ³	
	Coupe (1983-1984)		
	- forêt publique:	23,2 millions de m ³	
	- forêt privée:	6,8 millions de m ³	
	- total:	30,0 millions de m ³	

.../suite

TABLEAU 1 (suite)

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'INDUSTRIE

1. <u>Emplois</u> (1983)	Directs: 78 077	(masse salariale: 1,7 milliard de \$)
	Indirects: 156 154	
	Nombre d'usines en 1982	
	- pâtes et papiers:	54
	- scieries et ateliers de rabotage:	396
	- placages et contre-plaqués:	25
2. <u>Valeur monétaire</u>	- Livraisons des industries du bois en 1983:	2,1 milliards de \$
	- Livraisons des industries du papier et des produits connexes en 1983:	5,1 milliards de \$
	- Exportations en 1983:	3,4 milliards de \$
	- Contribution au produit intérieur brut en 1982:	2,8 milliards de \$ (soit 3,8 % du PIB)

*Coupe annuelle admissible (CAA): Expression désignant le volume de bois pouvant être récolté annuellement sur une base perpétuelle. La CAA prévue se fonde sur des hypothèses concernant la croissance des arbres, les pertes dues aux ravageurs et à d'autres causes naturelles, le pourcentage des arbres qui ont une valeur marchande et d'autres variables.

Sources: Conseil canadien des industries forestières, L'industrie forestière canadienne 1986: portrait statistique, 1986, p. 97.

Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, Bâtir une forêt pour l'avenir: la politique forestière, Québec, juin 1985, p. 23-24.

Service canadien des forêts, Recueil de statistiques forestières canadiennes pour l'année 1984, Ottawa, janvier 1985, 138 p.

Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

Propriétaire d'approximativement 85 % du territoire forestier du Québec, l'État québécois, par l'entremise du ministère de l'Énergie et des Ressources, entend relever l'offre de matière ligneuse d'environ 30 millions de m³ à plus de 51 millions de m³. A cette fin, le gouvernement québécois adoptait, en 1983, une ambitieuse politique de reboisement visant à faire passer le nombre de plants mis en terre annuellement de 65 millions qu'il était alors à 300 millions en 1988. Le Comité permanent de l'environnement et des forêts appuie fortement l'existence d'un tel programme. De plus, le Comité abonde dans le sens de l'objectif global du gouvernement du Québec dans le secteur forestier:

L'objectif de la politique forestière du Québec est de favoriser le développement de l'industrie forestière par une mise en valeur optimale de la forêt québécoise, dans le respect de l'utilisation harmonieuse du milieu forestier.(1)

Cependant, le Comité exhorte les principaux intervenants concernés à bien tenir compte de l'ensemble des vocations de la forêt (écologique, sociale et économique) au cours de la mise en valeur des exploitations forestières industrielles. Aussi le Comité appuie-t-il la recommandation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec voulant que le Québec effectue un zonage des terres forestières en vue de fournir un cadre précis pour l'application de la politique forestière, tout en définissant la vocation prioritaire ou exclusive des diverses portions du territoire forestier.(2)

-
- (1) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, La politique forestière du Québec: problématique d'ensemble, Québec, juin 1984, p. 121.
- (2) Presse canadienne, "Les ingénieurs reprochent à Québec de développer une politique forestière sectorielle", La Presse, Montréal, le 21 novembre 1984, cahier C, p. 2.

LA RESSOURCE

Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour reconnaître l'urgence d'aménager, de cultiver et d'entretenir la forêt afin de maintenir, voire d'augmenter, les possibilités de récolte de la matière ligneuse. Cette attitude récente découle essentiellement de l'analyse de l'état de la ressource, caractérisé par le passage de l'abondance à la rareté de la matière ligneuse. Le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (MER) a d'ailleurs souligné, dans un document intitulé La politique forestière du Québec: problématique d'ensemble, l'écart croissant entre les besoins de l'industrie et l'état de la ressource forestière.⁽¹⁾ Or, il est depuis longtemps reconnu que la naissance, la survie et le développement d'une industrie forestière dépendent essentiellement de la quantité, de la qualité et du coût de ses approvisionnements. L'avenir s'annonce donc difficile, si l'on s'en tient au dire de Normand Houle du Service canadien des forêts (SCF):

Dans certaines régions du Québec, la rareté de la matière ligneuse freine déjà le développement industriel ou empêche la venue de nouvelles entreprises. Dans d'autres régions, les entreprises ne subsistent qu'en important de fortes quantités de matière ligneuse des zones frontalières. Ailleurs, c'est souvent un problème d'accessibilité à des ressources forestières éloignées et dispersées qui empêche l'implantation de nouvelles usines. Concrètement le problème se situe au niveau de l'équilibre entre l'offre et la demande de matière ligneuse.⁽²⁾

(1) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1984), 143 p.

(2) Normand Houle, "L'importance économique de la forêt québécoise", Milieu, Environnement Canada, Québec, n^o 31, novembre 1985, p. 22.

Les surplus de matière ligneuse observés en 1970 sont désormais disparus. On prévoit des ruptures d'approvisionnement à plus ou moins brève échéance si des mesures énergiques ne sont pas mises de l'avant, tant en forêt publique qu'en forêt privée. Bien que la problématique relative aux feuillus puisse être critique dans certaines régions (Témiscamingue, Outaouais et Montréal), la plus grande partie de la structure forestière du Québec repose sur la transformation des résineux, dont particulièrement le sapin, les épinettes et le pin gris.⁽¹⁾

Ainsi, sur la base du principe du rendement soutenu,⁽²⁾ en tenant compte des résultats escomptés dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du fait que les pratiques actuelles de récolte ne favorisent pas le prélèvement de tous les peuplements pendant l'exploitation, la possibilité réelle de coupe en résineux au Québec se situe à 22,0 millions de m³ annuellement. Cette valeur est pondérée en fonction de retrait du 3,7 millions de m³ provenant d'un territoire appelé "zone pâte", qui n'a pas été exploité jusqu'ici à cause de son inaccessibilité. De plus, certains phénomènes susceptibles d'entraîner une diminution du volume disponible ou de la superficie productive n'ont pas encore été comptabilisés. Il en est ainsi du phénomène des "gentlemen farmers" en forêt privée et des pertes temporaires de superficies à cause des modes de récolte mécanisée (jetées, centres de tronçonnage, lieux d'ébranchage, etc.), qui représentent en moyenne 14 % de la superficie des assiettes de coupe.⁽³⁾

Par ailleurs, il faut ajouter que grâce aux travaux d'aménagement réalisés jusqu'à maintenant par le MER, 5 millions de m³ supplémentaires peuvent être récoltés annuellement. Donc, la possibilité réelle de récolte de résineux au Québec s'établit à 27,0 millions de m³ par année. Ainsi, selon le principe du rendement soutenu, non seulement le

(1) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1984), p. 84-85.

(2) Rendement soutenu: production à perpétuité d'une même quantité de bois obtenue annuellement d'une forêt.

(3) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1984), p. 86-87.

développement prévisible de l'industrie forestière est-il compromis d'ici l'an 2000 (besoins de 36,1 millions de m³), mais même le maintien du niveau actuel d'activité industrielle ne pourra être assuré (besoins de 30,6 millions de m³).⁽¹⁾

Dans le contexte d'une stratégie d'exploitation polyvalente de la ressource forestière, les intervenants du secteur forestier doivent donc rapidement faciliter l'accès aux réserves de bois éloignées ainsi que favoriser le développement d'une nouvelle forêt dans les territoires productifs situés à proximité des usines de transformation. On devra également obtenir une meilleure protection des forêts ainsi qu'une optimisation des méthodes de récolte et de transformation de la matière ligneuse. L'heure de la gratuité et de l'insouciance est désormais révolue.

Comme bien d'autres ressources dont l'accès facile et les nombreux usages font l'objet de vives controverses, la forêt souffre d'un manque de mesures permettant de maintenir sa polyvalence et d'assurer sa pérennité. Pour un nombre encore trop grand de citoyens, les richesses forestières équivalent à une corne d'abondance inépuisable. Pour d'autres, plus objectifs ou mieux informés, des phénomènes tels que les pénuries de bois, la perte de fertilité des sols, la réduction du nombre d'essences et la destruction des habitats sont autant de réalités et d'indices qui mettent en évidence la fragilité de notre première richesse naturelle. En fait, le passage de la forêt perçue comme espace marginal à la forêt intégrée consciemment dans le patrimoine naturel et social vient à peine de débuter.

A. Les forêts privées

Le Comité permanent des pêches et des forêts a reçu maints commentaires concernant l'exploitation, la gestion et la mise en valeur des forêts privées de l'est du pays. Rappelons qu'au Québec seulement, les forêts privées couvrent une superficie d'environ 66 000 km², soit 12 % de

(1) Ibid., p. 87.

l'ensemble des forêts productives de la province. Elles se retrouvent en majorité dans la partie méridionale de celle-ci, partagées entre quelque 120 000 propriétaires. Actuellement, la forêt privée répond à environ 20 % des besoins totaux en fibres des usines (principalement de pâtes et papiers), bien que ce pourcentage puisse varier de 5 à 90 % selon les régions.(1)

Le problème majeur du secteur forestier du Québec résidant principalement dans la disponibilité de la matière ligneuse, le gouvernement du Canada et celui du Québec ont conclu, le 30 avril 1985, une entente auxiliaire sur le développement forestier. Cette entente a notamment pour objectif:

D'encourager et d'appuyer les activités d'aménagement forestier afin d'augmenter les disponibilités de bois, de manière à mieux assurer la viabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière du Québec.(2)

L'entente couvre une période de cinq années (1985-1990) et prévoit une somme globale de 300 millions de dollars, et son objectif en matière d'aménagement de la forêt privée correspond au tiers de l'effort global de reboisement des terres forestières de la province. Cela signifie que 100 millions de plants devraient être mis en terre d'ici à 1990 sur des terrains forestiers privés du Québec.(3) Pour certains propriétaires de boisés, les montants d'argent investis dans l'aménagement forestier par le gouvernement fédéral pourraient être utilisés d'une façon plus rentable. En effet, le circuit administratif actuel inclurait trop d'intervenants, soit, en plus des deux paliers de gouvernement, la Fédération des producteurs de bois, les syndicats régionaux des producteurs de bois et les

(1) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1985), p. 57.

(2) Québec, ministère des Communications, Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier 1984-1990, Québec, 1985, p. 11.

(3) Ibid., p. 39.

organismes de gestion en commun. Ainsi, pour Marcel Giraudo, le transfert direct de subventions du ministère de l'Énergie et des Ressources aux organismes de gestion en commun constituerait un mode de gestion beaucoup plus efficace.(1)

Les constats, défis et problèmes soulevés lors des audiences par différents témoins soucieux de l'avenir de la forêt privée au Québec peuvent être ainsi regroupés:

- ° La forêt québécoise procure une faible production de matière ligneuse par rapport aux forêts de pays à climat semblable comme la Finlande et la Suède.(2) Au dire de certains, les forêts privées du Québec produisent seulement un mètre cube de bois à l'hectare par année, alors que ce rendement pourrait être quatre fois plus élevé.(3)
- ° Soulignant notre énorme retard par rapport à certains pays scandinaves en matière d'aménagement forestier, le représentant du Groupement agro-forestier et touristique de Portneuf Inc. a soutenu que le financement requis annuellement pour mettre en valeur les forêts du Québec se chiffre à 300 millions de dollars, dont le tiers serait voué aux forêts privées. Par ailleurs, il a été déploré que parmi les différents intervenants qui tirent des revenus de la forêt, c.-à-d. les gouvernements municipaux, provincial et fédéral, les industries forestières et les propriétaires forestiers, ce sont ces derniers qui en bénéficieraient le moins. De plus, les programmes actuels d'aménagement forestier exigeraient une trop forte participation financière des propriétaires. Le principe justifiant cette déclaration est que la mise en valeur des forêts doit s'effectuer au prorata des bénéfices retirés par chacun des intervenants.(4)

-
- (1) Marcel Giraudo, Suggestion pour une utilisation plus efficace des subventions que le gouvernement fédéral octroie pour l'aménagement de la forêt privée du Québec, mémoire présenté au Comité permanent des pêches et des forêts, St-Georges-de-Beauce, septembre 1985, 2 p.
- (2) Jean-Marc Drolet, Office des producteurs de bois de la région de Québec, fascicule n^o 49, le 23 octobre 1985, p. 12.
- (3) Réjean Lévesque, Comité d'adaptation communautaire de Gaspé-nord, fascicule n^o 50, le 24 octobre 1985, p. 65.
- (4) Réjean Julien, Groupement agro-forestier et touristique de Portneuf Inc., fascicule n^o 49, le 23 octobre 1985, p. 13-14.

- ° L'aménagement forestier étant incompatible avec l'établissement de politiques à court terme, les propriétaires forestiers estiment nécessaire de mettre sur pied un mode de financement à long terme afin de favoriser la mise en valeur de leurs forêts.(1) De plus, il a été plus d'une fois souligné que la main-d'oeuvre destinée aux travaux sylvicoles pose un véritable problème sur le plan de la motivation et de la qualification. Pour le chercheur Marcel Lortie de l'université Laval, la plupart des gens concernés par les problèmes d'aménagement forestier n'ont pas de formation adaptée aux besoins des travaux sylvicoles.(2)
- ° Enfin, il a été suggéré que tous les programmes de subventions à l'aménagement forestier soient offerts aux propriétaires individuels, au même titre qu'aux propriétaires regroupés dans des organismes de gestion en commun.(3)

Compte tenu des commentaires ci-dessus, recueillis lors de témoignages entendus par les membres du Comité permanent des pêches et des forêts, nous faisons la recommandation suivante:

RECOMMANDATION 1

Toute stratégie gouvernementale visant à encourager des activités d'aménagement en forêt privée devrait inclure les dispositions suivantes:

- ° les mesures destinées aux propriétaires devraient être de nature incitative;
- ° l'aide gouvernementale devrait être offerte à tous les propriétaires ayant un statut de producteur forestier et possédant un plan de gestion préparé et signé par un ingénieur forestier;

(1) Ibid., p. 14.

(2) Marcel Lortie, fascicule n^o 49, le 23 octobre 1985, p. 62 et 66.

(3) Jean-Marc Drolet, Office des producteurs de bois de la région de Québec, fascicule n^o 49, le 23 octobre 1985, p. 12.

- ° les propriétaires, qui démontreraient le sérieux de leur participation en assumant une partie des coûts des travaux, devraient être tenus de verser une contribution limitée au minimum;
- ° il faudrait établir une politique d'avantages fiscaux, dont un crédit d'impôt à l'investissement pour les propriétaires s'engageant dans la mise en valeur de leurs boisés;
- ° on devrait prendre des dispositions visant à former et à offrir une main-d'oeuvre compétente destinée à mener à bien les travaux sylvicoles en forêt privée;
- ° il faudrait augmenter les fonds et la durée des ententes fédérales- provinciales destinées à encourager les activités d'aménagement forestier.

B. Les autochtones

Trois groupes d'autochtones du Québec, soit les Cris de la baie James, le Conseil Attikamek-Montagnais et la Nation Huronne-Wendat et les Premières Nations du Québec ont présenté des mémoires au sujet des ressources halieutiques et forestières de leurs territoires.

Les Cris de la baie James forment une communauté ethnique et culturelle distincte occupant la partie nord du Québec entre le 49^e et le 55^e parallèle. Leur population est d'environ 9 000 personnes et ils se regroupent en neuf collectivités principales: Mistassini, Waswanipi, Nemaska, Waskaganish, Eastmain, Nouveau-Comptoir, Fort-George, Rivière-Grande-Baleine et Chibougamau. Selon leurs représentants, la politique forestière du gouvernement du Québec, basée sur le noble principe du rendement soutenu, rendra difficile l'accès des Indiens à une exploitation forestière industrielle. En effet, les ressources forestières concernées feraient déjà l'objet d'une forte surallocation; de plus, il existerait un surplus dans la capacité des usines de transformation de la région. Donc, suivant le principe du rendement soutenu, il faudra réduire les niveaux de coupe, ce qui provoquera une concurrence acharnée entre les sociétés exploitantes.

Par ailleurs, la protection contre les incendies des territoires forestiers appartenant aux autochtones demeure aussi un autre objet de litige. Habituellement, le gouvernement du Québec n'exerce pas de surveillance et ne s'assure pas de la capacité de combattre les incendies de forêt dans les régions où l'on considère la forêt comme non commerciale, à l'exception du voisinage immédiat des villes minières ou des emplacements où l'on construit des aménagements hydroélectriques. Par conséquent, les collectivités autochtones et l'écosystème fragile de la forêt boréale demeurent en grande partie sans protection. En bref, pour les Cris de la baie James:

Il est évident que les forêts éloignées, non commerciales, ne peuvent bénéficier du même degré d'attention que les peuplements commerciaux situés plus au sud, mais elles ne doivent pas être ignorées. Le défi consiste à mettre au point une politique de protection qui tient compte de l'écologie des incendies en forêt et qui cherche à réduire et à contrôler les dommages importants, en grande partie irréparables, aux forêts nordiques.(1)

Les Cris de la baie James, intéressés à exploiter la forêt à la fois pour leur propre subsistance et à titre de valeur commerciale, dénoncent le peu de recherches entreprises par les autorités fédérales afin de mettre en valeur les forêts nordiques. De plus, soulignant les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de développement des ressources forestières dans les réserves indiennes et les terres de catégorie 1A,(2) les Cris de la baie James exigent la participation directe de celui-ci dans l'aménagement des ressources forestières de ces régions.

(1) Les Cris de la baie James, Mémoire des Cris de la baie James au Comité permanent des pêches et des forêts, octobre 1985, p. 16.

(2) Terres de catégorie 1A: terres, représentant environ 1 274 milles carrés, sous le contrôle, l'administration et la régie du gouvernement du Canada sous réserve des conditions de la Convention de la baie James et du Nord québécois. (Gouvernement du Québec, Convention de la baie James et du Nord québécois et les conventions complémentaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6, Éditeur officiel, Québec, 1980, p. 61.)

Tenant compte des arguments et propos énoncés ci-dessus, le Comité formule la recommandation suivante:

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les Cris de la baie James, devrait élaborer un programme de protection et de mise en valeur des forêts, dans les territoires forestiers relevant de l'autorité fédérale en vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois.

Comme on l'a déjà mentionné, le Comité a aussi reçu un témoignage du Conseil Attikamek-Montagnais. Ce Conseil est une association indienne qui représente trois bandes Attikameks du Haut-Saint-Maurice, à savoir Manouane, Weymontachie et Obedjiwan, et huit bandes montagnaises du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord (Pointe-Bleue, Les Escoumins, Betsiamites, Schefferville, Mingan, Natashquan, La Romaine, Saint-Augustin). Ces populations totalisent plus de 10 000 personnes, soit le tiers des Indiens du Québec.

Après avoir souligné l'importance de la forêt dans leur mode de vie, les représentants du Conseil ont dénoncé le pillage de celle-ci par les exploitants forestiers Blancs. Par ailleurs, se voyant refuser l'accès à des camps de chasse situés dans des zones d'exploitation forestière, les Attikamek-Montagnais réclament des indemnités pour les dommages causés à leurs activités de subsistance. Enfin, désirant assurer le développement socio-économique et politique de leur peuple au moyen de la ressource forestière, les Attikamek-Montagnais désirent établir un gouvernement autonome afin de récupérer leur contrôle sur la gestion des ressources naturelles de leurs territoires. A cette fin, le Conseil entend mener à bien les négociations territoriales entreprises avec les gouvernements du Québec et du Canada.⁽¹⁾

(1) Camille Vollant, Conseil Attikamek-Montagnais, fascicule n^o 49, le 23 octobre 1985, p. 88-91.

Pour leur part, les représentants de la Nation Huronne-Wendat et des Premières Nations du Québec ont aussi relaté le drame des Indiens chassés de leurs territoires traditionnels par les compagnies forestières multinationales. Le problème des manoeuvres aériennes se déroulant au-dessus des territoires des Montagnais serait également la cause d'un grand bouleversement dans le mode de vie des habitants de la Côte-Nord et du Labrador. En effet, en plus de nuire à la faune et à la flore des territoires concernés, les passages répétés d'avion militaires à basse altitude inquiètent et troublent beaucoup les populations d'Indiens.⁽¹⁾ Le Comité estime que l'on doit rapidement enquêter sur les répercussions de telles activités sur le territoire et la population de la Nation Huronne-Wendat et des Premières Nations du Québec, et il recommande par conséquent que:

RECOMMANDATION 3

Le ministre de la Défense nationale devrait mettre fin immédiatement à tous les vols militaires en rase-mottes au-dessus de la Côte-Nord et du Labrador. Le Ministre devrait faire évaluer les répercussions de tels vols sur l'environnement dans ces régions, et ce dans les plus brefs délais.

C. Le dépérissement des érablières

Fortement soupçonnées d'être à l'origine du dépérissement d'une grande proportion des érablières du Québec, les précipitations acides semblent inlassablement faire de nouvelles victimes. Cela semble tout à fait cadrer avec le sombre tableau dépeint par un nombre sans cesse croissant de gens très perplexes au sujet des impacts potentiels de

(1) Konrad Sioui, La Nation Huronne-Wendat et les Premières Nations du Québec, fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 88-91.

polluants atmosphériques sur les écosystèmes forestiers de la planète.(1) Bien qu'il persiste une grande incertitude au sujet des impacts environnementaux des polluants atmosphériques, plusieurs scientifiques leurs attribuent déjà une large part de responsabilité dans la baisse récente de la productivité forestière des régions de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario. Faisant état de la complexité du sujet, un rapport récent du Service canadien des forêts nous rappelle judicieusement que:

Malheureusement, on ne peut impunément attendre les résultats des études scientifiques avant de prendre des décisions sur le contrôle de la pollution. Si le TADPA (transport à distance des polluants atmosphériques) cause des dommages irréversibles aux forêts, les résultats seraient connus trop tard. L'inaction pourrait entraîner des pertes sociales et environnementales importantes.(2)

Pour les acériculteurs de la région de Québec, l'inertie collective actuelle doit cesser si l'on veut sauver les érables à sucre et l'industrie qui en découle. Le dépérissement actuel de ces érables se manifeste extérieurement par la réduction et le pâlissement des feuilles, le ralentissement de la vitesse de cicatrisation des entailles, la diminution du taux de croissance des arbres et la perte graduelle du feuillage, jusqu'à la mort des arbres atteints. Selon certaines données du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, 85 % des érablières situées au sud de la région de Québec manifestaient des signes de dépérissement en 1983-1984. Des relevés aériens effectués en 1985 indiquent que la progression du syndrome de dépérissement des érables est très rapide et que l'on peut croire que toutes les érablières du Québec sont actuellement touchées. Depuis le début du phénomène en 1978, on évalue la perte d'entailles d'érables au Québec à 2 millions. Notons que le potentiel d'entailles est d'environ 25 millions, et que seulement 14 millions d'entre-elles ont été effectuées en 1986. Au rythme où sévit

-
- (1) Sandra Postel, Air Pollution, Acid Rain and the Future of Forests, Worldwatch Institute, Washington, 1984, 54 p.
- (2) G.A. Fraser et al., Possibilités de répercussions du transport à distance des polluants atmosphériques sur les forêts canadiennes, Service canadien des forêts, Alberta, 1985, p. 8.

le dépérissement, les porte-parole de l'industrie acéricole accordent encore cinq à dix ans de survie à leurs entreprises.⁽¹⁾ En somme, si la tendance actuelle se maintient, la survie d'une industrie ayant déjà rapporté 21,7 millions de dollars en 1981 deviendra très précaire pour les 2 190 acériculteurs de la région de Québec ainsi que pour tous les autres producteurs de produits de l'érable de la province.⁽²⁾

La ou les causes de cette hécatombe n'ayant pas encore été formellement établies,⁽³⁾ les producteurs acéricoles invitent tous les groupes intéressés à unir leurs efforts afin de cerner et d'endiguer le fléau. Pour ce faire, ils exhortent les gouvernements à débloquent des crédits substantiels afin de déterminer les véritables raisons du déclin, pour ainsi apporter des correctifs visant à sauver les érablières encore saines.⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Grandement impressionné par la gravité et l'ampleur du problème, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 4

Le Service canadien des forêts et le ministère fédéral de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, devraient immédiatement entreprendre un programme concerté afin de déterminer les causes du problème du dépérissement des érables à sucre du Québec ainsi que les correctifs requis. De plus, des mesures d'indemnisation des acériculteurs devraient être envisagées dans la mesure où le problème actuel subsisterait.

-
- (1) François Berger, "Les pluies acides provoquent la mort des érables", La Presse, le 22 mars 1986, cahier H, p. 1.
 - (2) On estime actuellement que l'industrie acéricole engendre des revenus annuels de près de 40 millions de dollars à la ferme.
 - (3) L'état actuel des connaissances ayant trait à cet important sujet a fait l'objet de la publication suivante: Conseil des productions végétales du Québec et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Journée d'information sur l'acériculture, Cahier de conférences, Québec, le 8 mai 1986, 129 p.
 - (4) Jean-Roch Turcotte, Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Québec, fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 35-38.
 - (5) À noter que le SCF vient d'ajouter à ses programmes de recherche du Centre de foresterie des Laurentides de Sainte-Foy, une nouvelle étude scientifique sur le dépérissement des érablières (SCF, Communiqué, le 6 mai 1986, 2 p.)

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

Compte tenu de la pénurie prévisible de bois à laquelle feront face certaines usines de transformation, quelques mesures palliatives visant à contrer ce problème majeur ont été suggérées par différents témoins. Ainsi, rendre les territoires nordiques accessibles aux exploitants forestiers par la construction de routes appropriées, favoriser l'utilisation de feuillus intolérants (tels que le peuplier et le bouleau) et des copeaux provenant des activités des scieries dans la fabrication des pâtes et du papier, ainsi que récupérer une plus grande proportion des résidus de coupe: voilà, pour Marcel Lortie, autant de moyens qui permettront en partie d'obvier aux difficultés futures d'approvisionnement.(1)

La question de la récupération des résidus de coupe a d'ailleurs été longuement commentée par les représentants de la Société d'expansion économique de Portneuf (SEEP). En effet, selon certaines données fournies au Comité, environ 45 % du bois dur et 30 % du bois mou serait abandonné sous forme de résidus sur les sites de coupe. Il semble que la récupération de ces résidus sera rendue intéressante dans la mesure où l'on pourra aisément dissocier l'écorce de la fibre ligneuse. Cela est essentiellement dû au fait que les usines de pâtes et papiers n'utilisent pas le bois muni d'écorce. Consciente de l'existence de certaines recherches ayant trait à ce problème technique, la SEEP n'en recommande pas moins d'intensifier les efforts à cet égard. Par ailleurs, la SEEP a aussi exprimé des craintes au sujet des territoires infestés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le bois sévèrement touché et non récupéré sera inutilisable d'ici quelques années. Aussi, avant d'entreprendre le reboisement des étendues décimées, il faudra absolument trouver un moyen efficace d'éliminer les arbres morts et desséchés.(2)

(1) Marcel Lortie, fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 61.

(2) Fernand Lirette, Société d'expansion économique de Portneuf, fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 50-53.

Pour leur part, les propriétaires de forêts privées ont fait part de leur mécontentement à l'égard des paiements reçus pour leurs ventes de bois. Ainsi, ils soutiennent que le gouvernement provincial, propriétaire de la plupart des étendues forestières publiques, les soumettrait à une concurrence déloyale, étant donné les faibles montants versés par les compagnies forestières afin d'obtenir des droits de coupe. En conséquence, les propriétaires de forêts privées voient leur marge de profit diminuer, puisqu'ils doivent vendre leur bois pour une somme qui ne tient pas compte de divers investissements et dépenses, dont le coût d'achat des boisés ainsi que le paiement des taxes.(1)(2)

Pour Réjean Lévesque, directeur du Comité d'adaptation communautaire de Gaspé-Nord, le gaspillage actuel, découlant de l'obtention du bois équarri, incite les scieries à devenir des concurrentes féroces face aux propriétaires de boisés désirant vendre leur bois aux usines de pâtes et papiers. En effet, compte tenu des méthodes actuellement utilisées, environ 25 % du bois de sciage se retrouve sous forme de copeaux disponibles pour la fabrication de produits de pâtes et papiers. Or, au dire de M. Lévesque, il existerait un marché aux États-Unis pour du bois transformé de petites dimensions (1 po sur 2 po à 1 po sur 6 po). Le bois récupéré à cette fin des scieries verrait sa valeur augmenter de 28 dollars la tonne, en sus des 78 dollars la tonne offerts pour le bois sous forme de copeaux. Ainsi, tout en réduisant l'approvisionnement des usines de pâtes et papiers en faveur des propriétaires de forêts privées, la diversification des produits des scieries entraînerait la création d'emplois liés à la production de biens ayant une valeur ajoutée plus élevée.(3)

(1) Jean-Marc Drolet, Office des producteurs de bois de la région de Québec, fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 33.

(2) Réjean Lévesque, Comité d'adaptation communautaire de Gaspé-Nord fascicule n° 50, le 24 octobre 1985, p. 66.

(3) Ibid., p. 64-65 et 69.

Prenant en considération le bien-fondé de tels propos, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 5

Le Service canadien des forêts devrait accentuer ses efforts en matière de développement et de promotion de technologies permettant l'utilisation optimale de la fibre ligneuse par les usines de transformation du bois. Il faudrait faire un effort spécial en vue d'utiliser au maximum des pièces de bois à faible volume et des essences d'arbres actuellement sous-utilisées.

RECOMMANDATION 6

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec les ministères provinciaux concernés, devrait élaborer et mettre en oeuvre des mesures qui encourageraient les exploitants forestiers à améliorer leurs techniques de récolte afin de réduire la quantité de bois habituellement abandonné, à titre de résidu, sur les sites de coupe.

(1) Jean-Marie Boyer, Office des producteurs de bois de la région de Québec, fascicule n° 52, le 23 octobre 1987, p. 22.

(2) Réjean Lavigne, Centre d'application communautaire de Québec, fascicule n° 50, le 23 octobre 1987, p. 20.

(3) 1915, p. 44-45 et 49.

LA FORÊT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Il nous manque un consensus fort et stable aux niveaux local et national, selon lequel les forêts sont un patrimoine. Nous ne les recevons pas comme un cadeau de nos aïeux. Au contraire, elles constituent un legs que nous devons transmettre à nos enfants [...]. Sans un tel consensus, nous n'irons nulle part.

Don Lockhart, directeur exécutif de
l'Association des produits forestiers du
Nouveau-Brunswick

INTRODUCTION

Le Nouveau-Brunswick possède proportionnellement plus de terres forestières productives que toute autre province du Canada. En termes absolus, cela correspond à quelque 62 000 km² de forêts, soit 85 % de la superficie de la province. Le stock de bois sur pied représente 515 millions de m³.⁽¹⁾

Les ressources forestières du Nouveau-Brunswick sont parmi les plus fertiles et les plus exploitées du pays. Avec seulement 2,4 % des terres forestières productives du Canada et 2,6 % du bois sur pied, la province contribue pour 5,4 % et 4,3 % respectivement à la récolte et à la valeur de l'industrie forestière nationale. L'industrie forestière, qui compte 11 usines de pâtes et papiers et environ 100 scieries, est la plus importante de la province. La valeur brute de production dépasse le milliard de dollars et l'industrie représente 40 % de la fabrication manufacturière et presque 50 % des exportations de la province.⁽²⁾

(1) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(2) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 15.

L'industrie, qui exploite le potentiel forestier à 90 %, a besoin annuellement de 7,89 millions de m³ de résineux. Abstraction faite de l'importation de 0,85 million de m³, la demande est supérieure de 24 % à la possibilité annuelle de récolte (5,36 millions de m³) en l'absence de programmes sylvicoles. Des traitements sylvicoles doivent être réalisés chaque année sur 28 200 hectares de forêt. Malgré tout, la marge de manoeuvre demeure limitée, puisque les travaux sylvicoles permettent une récolte annuelle de 7,16 millions de m³, tandis que les besoins de l'industrie se situent à 7,05 millions de m³. Le Nouveau-Brunswick est une des provinces qui marque le pas en matière d'aménagement forestier au Canada; sa stratégie d'aménagement prévoit une utilisation maximale des peuplements surannés grâce à des calendriers de coupe soigneusement dressés, une augmentation de l'utilisation et de la protection des forêts ainsi que la mise en place de programmes de sylviculture intensive.⁽¹⁾⁽²⁾

Selon une étude récente réalisée pour l'Institut de recherches politiques, en plus des menaces de pénuries de bois résineux à moyen terme, les gestionnaires de la forêt néo-brunswickoise ont comme défis cruciaux d'enrayer les infestations répétées de la tordeuse qui touchent l'épinette et le sapin, d'améliorer la qualité des inventaires forestiers, d'utiliser à son plein potentiel le bois récolté et, à long terme, d'accroître la productivité de la ressource forestière.⁽³⁾

Le tableau 2 présente un portrait descriptif des terres et de l'industrie forestières du Nouveau-Brunswick.

-
- (1) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.
- (2) Don Lockhart, Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, lettre adressée au président du Comité permanent des pêches et des forêts, le 31 octobre 1985, 3 p.
- (3) Paul B. Huber, Promoting Timber Cropping: Policies Toward Non-Industrial Forest Owners in New-Brunswick, L'Institut de recherches politiques, Montréal, 1985, p. 15.

TABLEAU 2: CARACTÉRISTIQUES DE LA RESSOURCE ET DE L'INDUSTRIE
FORESTIÈRES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

A. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DES TERRES FORESTIÈRES INVENTORIÉES

1. <u>Superficies</u>	° propriété provinciale:	30 540 km ²	(47,0 %)	
	° propriété fédérale:	1 580 km ²	(2,4 %)	
	° propriété privée:	32 400 km ²	(50,2 %)	
	- Forestière totale:	64 520 km ²		
	- Forestière productive:	62 000 km ²		
2. <u>Essences</u> (% du volume marchand des forêts productives)	- Résineux 65,4 %			
		- Épinettes	(30,7 %)	
		- Sapins baumiers	(22,7 %)	
		- Thuyas	(6,2 %)	
		- Autres	(5,8 %)	
	- Feuillus 34,6 %			
		- Érables rouges	(8,5 %)	
		- Érables à sucre	(6,5 %)	
		- Peupliers faux-trembles	(6,1 %)	
		- Bouleaux blancs	(5,0 %)	
		- Autres	(8,5 %)	
	3. <u>Volumes</u>	Volume marchand brut sur pied		
		- résineux:	337,6 millions de m ³	
- feuillus:		178,3 millions de m ³		
- total:		515,9 millions de m ³		
Coupe annuelle admissible (1983)				
- résineux:		7,3 millions de m ³		
- feuillus:		2,6 millions de m ³		
- total:		9,9 millions de m ³		
Coupe (1983)				
- forêt publique:		6,5 millions de m ³		
- forêt privée:		0,8 million de m ³		
- total:		7,3 millions de m ³		

.../suite

TABLEAU 2 (suite)

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'INDUSTRIE

1. <u>Emplois</u> (1983)	Directs:	12 704
	Indirects:	25 408
	Nombre d'usines en 1982	
	- pâtes et papiers:	11
	- scieries et ateliers de rabotage:	72
	- placages, contre-plaqués:	1
2. <u>Valeur monétaire</u>	- Livraisons des industries du bois en 1983:	184,5 millions de \$
	- Livraisons des industries du papier et des produits connexes en 1983:	755,2 millions de \$
	- Exportations en 1983:	752,6 millions de \$
	- Contributions au produit intérieur brut en 1982:	342,8 millions de \$
		(soit 5,6 % du PIB)

Sources: Conseil canadien des industries forestières, L'industrie forestière canadienne 1986: portrait statistique, 1986, p. 93.

Service canadien des forêts, Recueil de statistiques forestières canadiennes pour l'année 1984, Hull, janvier 1985, p. 3, 4 et 115.

Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

Service canadien des forêts, communication personnelle, Ottawa, février 1986.

Statistique Canada, Statistiques forestières du Canada 1983, n° de catalogue 25-202, Ottawa, décembre 1985, 55 p.

LA RESSOURCE

En plus d'avoir une proportion exceptionnelle de forêts productives accessibles, le Nouveau-Brunswick n'est dépassé que par la Colombie-Britannique pour l'accroissement annuel moyen de ses arbres.(1) Ces quelques avantages naturels ne suffiront toutefois pas à pallier à la malencontreuse pénurie de bois que connaîtront peut-être les industries forestières d'ici 25 ou 30 ans. A priori, il faut savoir que la forêt néo-brunswickoise présente un problème de déséquilibre de structure d'âges. Le sous-ministre adjoint du ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick (MFME) a d'ailleurs dépeint cette situation comme suit:

À moins de régler certaines questions fondamentales, particulièrement les réserves à long terme de résineux sur lesquelles se fondent 84 % de notre industrie, l'industrie forestière diminuera sensiblement en importance.

Les contraintes imposées à nos futurs approvisionnement en bois tendre sont le résultat de la structure d'âge des forêts de conifères. Plus de 55 % des arbres de la forêt sont en âge d'exploitation ou sont plus vieux, tandis qu'un autre 30 % sont très jeunes, c'est-à-dire âgés de moins de 25 ans. En conséquence, il n'y a que 15 % des arbres qui pourront approvisionner l'industrie dans 25 à 30 ans lorsque la forêt en âge d'exploitation ou plus vieille aura été épuisée. Si l'on ne fait aucun effort pour résoudre ce problème maintenant, la récolte annuelle pourrait diminuer de 25 % ou plus.(2)

(1) A. Bickerstaff, W.L. Wallace et F. Evert, La croissance des forêts au Canada: description quantitative du territoire et de l'accroissement annuel moyen, Service canadien des forêts, Chalk River, 1981, p. 88.

(2) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 15.

Afin de remédier à ce problème majeur, la province a modifié sa politique forestière en fonction des quatre objectifs suivants:(1)

- ° le système d'attribution et de distribution de la récolte doit assurer une répartition équitable et efficace des ressources existantes entre les sociétés;
- ° la planification et l'établissement d'un programme de coupe annuelle doivent être réalisés de façon à s'assurer que les arbres mûrs et surannés soient conservés le plus longtemps possible et non perdus à cause de la vieillesse et de la mortalité;
- ° il faut assurer la protection des arbres âgés, qui sont les plus vulnérables aux dommages causés par les maladies et les insectes, particulièrement la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- ° on doit procéder à une sylviculture intensive afin d'accélérer la croissance et la régénération de la forêt.

C'est ainsi que depuis sa mise en vigueur en 1982, la Loi sur les terres et forêts de la Couronne (chapitre C-38.1) régit la politique forestière de la province. Selon cette politique, compte tenu de la taille des ressources forestières, les efforts déployés par le Nouveau-Brunswick en matière de sylviculture seraient supérieurs à ceux de toute autre province du pays. L'investissement public annuel dans la sylviculture sur les terres de la Couronne et l'aide financière à de petits propriétaires privés totalisent 16 millions de dollars. De son côté, l'industrie doit investir 8 millions de dollars. De plus, les coûts de protection de la forêt atteignent une moyenne de 16 millions de dollars, dont 2 millions proviennent de l'industrie.

Quoique les redevances aient été accrues au cours des dernières années, le revenu direct obtenu des récoltes de bois des terres de la Couronne ne dépasse pas les 15 millions de dollars. Au dire de certains fonctionnaires provinciaux, il est impossible d'accroître davantage les revenus tirés de la vente de bois de la Couronne, et c'est

(1) Ibid., p. 15-16.

pourquoi l'aide financière du gouvernement fédéral serait étroitement liée au succès de la gestion des ressources forestières de la province.⁽¹⁾ Ainsi, en vertu de l'entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le renouvellement forestier (1984-1989), quelque 77 millions de dollars, dont 42 millions de fonds fédéraux et 35 millions de fonds provinciaux, seront affectés afin d'assurer la suffisance des approvisionnements futurs en résineux.⁽²⁾

La question des redevances soulève une vive controverse. C'est ainsi que selon Don Lockhart, de l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, il serait approprié d'augmenter les redevances exigées des exploitants de la forêt publique, car cela permettrait de réduire l'écart observé dans les coûts du bois selon qu'il provient de forêts privées ou de forêts publiques.⁽³⁾ Or, pour Robert Watson du MFME:

Si [...] l'on compare les prix demandés par les exploitants du secteur privé pour le bois sur pied avec celui que demandent les exploitants des terres de la Couronne, on ne peut prendre en compte les prétendues redevances que doit payer le titulaire ou l'exploitant d'une terre à bois de la Couronne parce qu'il est responsable de ses chemins, ses terres étant beaucoup moins accessibles que celles du propriétaire indépendant parce qu'elles sont habituellement plus éloignées des voies publiques; ni toute la gamme des autres coûts de gestion qui lui incombent, coûts qui dépassent de loin les frais engagés par l'exploitant indépendant. Ces coûts se situent en moyenne à 3,50 \$ le mètre cube et si vous ajoutez ces 3,50 \$ à la redevance que doit payer le titulaire ou n'importe quel individu qui achète le bois sur pied de ce dernier (ce que font les soustitulaires), vous arrivez à un prix

(1) Ibid., p. 17.

(2) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(3) Don Lockhart, Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 94-95.

final pour le bois sur pied, qui est plus élevé que celui demandé par les exploitants indépendants de petites terres à bois.(1)

Afin de faire la lumière sur les frais supportés par les exploitants forestiers en forêt privée et en forêt publique, le Comité recommande par conséquent que:

RECOMMANDATION 7

Le Service canadien des forêts devrait réaliser une étude exhaustive permettant d'établir les coûts réels de l'exploitation des forêts publiques et privées des cinq provinces de l'est du Canada.

Outre la controverse en matière de frais de coupe, les questions de la recherche, de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des forêts mixtes ou de feuillus ont aussi fait l'objet de certains commentaires. C'est ainsi que des représentants du gouvernement provincial(2) et de l'entreprise privée(3) ont successivement déploré, auprès des membres du Comité, l'insuffisance des efforts de recherche déployés par le Service canadien des forêts.

Les membres du Comité se montrent quelque peu irrités d'entendre une telle affirmation. A notre avis, il n'existe aucun doute qu'une connaissance explicite et quantifiée des écosystèmes forestiers est

-
- (1) Robert Watson, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 26.
 - (2) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 18.
 - (3) Don D. Lockhart, Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 25 octobre 1985, p. 88.

le fondement de l'élaboration de règles déontologiques rigoureuses menant à l'établissement de programmes d'exploitation judicieux. Par conséquent, reconnaissant l'importance primordiale de la recherche dans l'optique d'une utilisation optimale de la forêt, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 8

Le Service canadien des forêts devrait réaliser, au profit du Comité permanent de l'environnement et des forêts, une étude détaillée permettant de mesurer l'évolution de ses activités en matière de recherche au cours des deux dernières décennies. De plus, un plan quinquennal (1987-1991) de développement de ses programmes de recherche indiquant le budget et le nombre d'années-personnes alloué à ces activités devrait être inclus dans le rapport soumis au Comité.

En ce qui a trait à la dimension environnementale des activités forestières, il a été souligné que la méthodologie développée et mise de l'avant par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) au sujet de la gestion de l'habitat risque d'être fort inefficace, en raison du fait qu'elle peut provoquer une confrontation entre les différents intervenants concernés.⁽¹⁾ La Loi sur les pêcheries du Canada confère au MPO l'autorité de protéger les stocks de poisson et leur habitat. C'est dans cette optique que le Ministère a mis de l'avant le principe d'aucune perte nette,⁽²⁾ afin d'assurer le maintien de la capacité de production de

(1) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 19.

(2) Aucune perte nette: principe de travail en vertu duquel le ministère des Pêches et des Océans essaie d'adopter des mesures de compensation pour équilibrer les pertes d'habitat inévitables, de manière à empêcher une diminution des ressources halieutiques due à des dommages causés à l'habitat.

l'habitat aquatique, lors de la réalisation de travaux et de projets. Or, selon le sous-ministre adjoint du MFME, la politique actuelle ne permet pas de peser le pour et le contre lorsqu'il y a conflit d'utilisation entre l'habitat des poissons et les utilisateurs d'autres ressources. Ainsi, d'après lui:

Cela pourrait vouloir dire en foresterie que toute l'exploitation, la préparation des sites pour les activités de plantation et l'amélioration des peuplements devront être examinées par le ministère fédéral des Pêches et des Océans. Les résultats de cet examen détermineraient l'issue des activités de foresterie. Cela pourrait empêcher l'essai sur le terrain de nouveaux produits chimiques ou techniques conçus pour améliorer la protection contre les maladies et les insectes, pour améliorer la fertilisation des forêts ou diverses autres activités.(1)

Cet avis est d'ailleurs partagé par Edward S. Fellows, de l'Institut forestier du Canada, qui affirme que, pris au pied de la lettre, les articles 31 et 33 de la Loi sur les pêcheries donnent au MPO le pouvoir de "nier le principe de propriété provinciale des ressources".(2) Le Comité est conscient des difficultés auxquelles font allusion les témoins précités. Cependant, il faut reconnaître que tout comme les terres agricoles et les forêts, l'habitat du poisson fait aussi partie du patrimoine national. Dès lors, l'objectif premier du Programme de gestion de l'habitat du poisson est de conserver, de rétablir et de mettre en valeur le milieu aquatique afin de maintenir et d'améliorer la production des ressources halieutiques de notre pays.(3) Le Comité reconnaît donc l'importance et le bien-fondé du Programme et espère en outre que le MPO

(1) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 19.

(2) Edward S. Fellows, Institut forestier du Canada, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 100.

(3) Canada, ministère des Pêches et des Océans, Politique et procédures proposées pour la gestion de l'habitat du poisson, Ottawa, le 31 mai 1985, 29 p.

saura faire preuve de discernement à l'égard des projets soumis par les promoteurs forestiers.

Chaque étude de projet représente bien souvent un cas particulier. À la limite, toute intervention humaine sur les ressources naturelles pourrait être qualifiée de perturbation. Cependant, dans certains cas, surtout si la perturbation est mineure, l'intervention peut accroître la capacité productive d'un milieu. Toutefois, au-delà d'un certain niveau, la perturbation constitue un stress qui nuit à la production. Si les changements sont trop radicaux, il est même possible d'occasionner des dommages irréversibles, voire de détruire les écosystèmes visés. En somme, la formule très perspicace proposée par l'écologiste René Dubos: "penser globalement, agir localement", s'applique parfaitement aux problèmes environnementaux liés à l'exploitation des ressources ligneuses.

En dernier lieu, soulignons que bien qu'il existe un surplus de feuillus tant dans la province que dans le monde,⁽¹⁾ il serait prudent, de l'avis de certains témoins, de favoriser davantage le reboisement mixte et la culture de certains feuillus, car personne ne semble actuellement en mesure de connaître les besoins des industries forestières d'ici 20 ou 40 ans. De plus, nombre de propriétaires croient que la diversification des espèces végétales dans leurs boisés freine, jusqu'à un certain point, les épidémies d'insectes et de maladies.⁽²⁾ Pour Ralph Redmond du MFME, la question des espèces végétales à favoriser lors du reboisement se présente ainsi:

Si l'on considère la production totale de la province dans son ensemble, il y a surplus de bois dur et pénurie de bois mou. Afin de remédier à cet état de choses nous nous proposons de multiplier nos efforts pour favoriser la culture du bois mou. Il serait difficile de justifier notre appui aux exploitants de bois dur alors que nous en avons beaucoup plus qu'il ne

(1) Edward S. Fellows, Institut forestier du Canada, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 97.

(2) Peter deMarsh, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 108-114.

nous en fait, sauf, il convient de le mentionner, le bois dur de haute qualité dont les scieries ont besoin pour la fabrication du bois d'oeuvre. Quant au bois de pulpe, au bois dur ordinaire, il y en a un surplus dans la province.(1)

A la lumière des propos et arguments avancés, les membres du Comité espèrent voir naître des mécanismes consultatifs et décisionnels qui sauront tenir compte des différentes opinions émises au sujet des aspects écologiques, sociaux et économiques de la forêt et de ses industries.

A. Les forêts privées

Étant donné la structure d'âge particulière des forêts du Nouveau-Brunswick, les propriétaires de forêts privées se préoccupent du surplus immédiat de résineux sur pied dans la province. Le Nouveau-Brunswick a connu, entre 1914 et 1920, une grave épidémie de tordeuse qui aurait décimé les peuplements de sapins et d'épinettes. Les arbres s'étant ensuite remis à croître ont depuis lors atteint une maturité qui les rend à peu près tous disponibles en même temps pour la récolte. Le problème qui en découle se pose donc ainsi: ce qui ne peut être recueilli d'ici 20 ans sera peut être perdu à jamais. A ce sujet, Peter deMarsh soutient que:

Cela a des répercussions immédiates et directes sur les efforts visant à promouvoir une meilleure gestion des forêts chez les petits propriétaires. En tant que

(1) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 25.

propriétaire, si je ne puis être assuré de vendre le bois que j'ai récolté aujourd'hui, il est pratiquement impossible de me convaincre qu'il vaille la peine de dépenser mon temps et mon énergie à investir dans la gestion forestière pour les 30 ou 40 années à venir.(1)

La Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick espère que l'accès à de nouveaux marchés permettra de résoudre cet imbroglio en permettant d'écouler les produits forestiers à des prix avantageux. Afin de donner suite aux propos des représentants de la Fédération, le Comité recommande par conséquent que:

RECOMMANDATION 9

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, devrait accentuer ses efforts en vue de développer et de définir de nouveaux marchés permettant d'écouler à un prix avantageux le bois résineux des forêts du Nouveau-Brunswick.

Outre le problème de la mise en marché des produits forestiers, ceux de l'embauchage d'un personnel technique qualifié et de la mise au point de techniques sylvicoles améliorées ont aussi fait l'objet d'interventions. Selon Valerie Fowler, directrice exécutive de la Fédération des pépiniéristes forestiers, les critères actuels d'admissibilité aux programmes de création d'emplois ne permettent pas de former et d'employer des personnes ayant des compétences techniques en foresterie. Les programmes actuels seraient trop rigides puisqu'ils ne s'adresseraient qu'aux personnes ayant vécu une longue période de chômage.(2) A ce sujet, il serait important de mentionner qu'au cours

(1) Peter deMarsh, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 108.

(2) Valerie Fowler, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 111-112.

de l'année financière 1986-1987, le Service canadien des forêts sera responsable de la coordination, de l'évaluation et du contrôle de 36 millions de dollars fournis du ministère de l'Emploi et de l'Immigration en vue de stimuler l'emploi à l'appui de l'aménagement forestier judicieux.⁽¹⁾ Espérant que ces fonds aideront à trouver des solutions aux problèmes mentionnés ci-dessus, le Comité n'en recommande pas moins que:

RECOMMANDATION 10

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en collaboration avec le Service canadien des forêts, devrait établir une politique à long terme permettant d'utiliser des fonds voués à la création d'emplois afin d'employer et de former des travailleurs habilités à remplir des tâches liées à l'aménagement des terres forestières.

Faisant un bref commentaire au sujet du coût relativement élevé des méthodes sylvicoles actuellement préconisées, Peter deMarsh soutient que le Service canadien des forêts devrait accentuer ses recherches afin de découvrir des méthodes adéquates pour repeupler les terres déboisées par régénération naturelle. Les propriétaires de boisés privés se sont d'ailleurs dits très intéressés à collaborer avec les chercheurs en mettant à leur disposition de petites portions de terres.⁽²⁾

Selon les termes de l'entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le renouvellement forestier, les propriétaires de terres et de boisés privés recevront 15,5 millions de dollars afin d'effectuer du reboisement et de l'aménagement forestier. Ce montant représente 20 % de l'enveloppe globale de l'entente (77,4 millions de dollars).⁽³⁾ À ce titre, la

(1) Agriculture Canada, "Plan de dépenses du Programme du Service canadien des forêts, 1986-1987", Budget des dépenses 1986-1987, Ottawa, 1986, p. 32.

(2) Peter deMarsh, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 109.

(3) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

Fédération des pépiniéristes forestiers a indiqué que l'on devrait attribuer à ses membres des fonds supplémentaires afin de refléter davantage le pourcentage des approvisionnements de bois provenant de leurs boisés (environ 25 %).⁽¹⁾ Il faut préciser que les sommes accordées aux fins de l'aménagement des boisés privés proviennent uniquement de fonds fédéraux. En effet, selon les dispositions de la dernière entente, la part du gouvernement provincial destinée aux propriétaires privés se traduit avant tout sous forme de programmes de gestion et de planification routière.⁽²⁾

Le Comité est conscient à la fois de l'urgence et des difficultés que présente le financement de projets sylvicoles. Néanmoins, comme l'affirme si bien C.M. Johnson, directeur de la division sylvicole du ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, ce sont en premier lieu les requêtes du public et la volonté politique qui constituent des facteurs clés menant à la mobilisation de ressources humaines et financières. Quand le bon vouloir se fait sentir, les mécanismes de financement semblent alors apparaître d'eux-mêmes.⁽³⁾ Il est par ailleurs généralement admis que toute législation en soi ne fait pas croître les arbres, mais qu'une bonne réglementation assortie d'un soutien financier adéquat peut le faire. Cela étant dit, il semble donc opportun de relever le défi actuel en mettant au point de nouvelles dispositions qui sauront inciter les propriétaires forestiers à investir dans un renouvellement de qualité de leur boisé. En Finlande, par exemple, lorsqu'une forêt est exploitée, le propriétaire de la ressource doit déposer, dans un compte spécial contrôlé par le gouvernement, un bon de garantie d'une valeur de 15 % de la valeur monétaire de la récolte. Une fois les arbres replantés, les deux tiers du montant investi

(1) Peter deMarsh, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 115.

(2) Robert Watson, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 22.

(3) C.M. Johnson, "Legislative mechanisms to balance public and private interests in forest management", L'influence des politiques et des lois sur la gestion des ressources forestières, Congrès forestier international, Québec, 1984, p. 22.

sont remis au propriétaire. Par la suite, si le projet s'avère un succès, la différence lui est entièrement remise.⁽¹⁾⁽²⁾

B. Les autochtones

Le Nouveau-Brunswick possède 15 bandes indiennes réparties sur environ 21 000 acres de terres.⁽³⁾ Représentés par l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, ces groupes d'autochtones ont fait valoir certaines inquiétudes ayant trait à l'avenir de leurs ressources et de leurs activités forestières. En plus d'être inquiets au sujet de la perpétuation d'activités traditionnelles telles la chasse et la pêche, les autochtones ont exposé leurs appréhensions sur les thèmes suivants:⁽⁴⁾

- ° des 500 000 \$ inclus dans l'entente fédérale-provinciale (1984-1989) au sujet du reboisement des terres fédérales, seulement 20 000 \$ seraient voués à la mise en valeur des terres forestières des réserves indiennes;
- ° bon nombre de réserves n'auraient pas suffisamment de terres forestières pouvant être exploitées; revendiquant le droit d'utiliser plus de terres, les Indiens espèrent ainsi avoir accès à plus de ressources;
- ° l'accès à leurs forêts devrait être facilité par la construction de routes; de plus, les besoins de formation d'un personnel spécialisé en sylviculture se font grandement sentir.

A l'heure actuelle, les réserves indiennes du Nouveau-Brunswick représentent environ 14 000 acres ou 56,6 km² de forêts exploitables.⁽⁵⁾ Cela équivaut à environ 0,1 % des terres boisées productives de la province. Si l'on applique ce rapport aux 77,4 millions de dollars

(1) Gérard Arseneau, fascicule n^o 51, le 25 octobre 1985, p. 100.

(2) Jane O'Hara, "Canada's vanishing forests", Maclean's, le 14 janvier 1985, p. 39.

(3) Graydon Nicholas, Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 76.

(4) Ibid., p. 49.

(5) Ibid., p. 78.

résultant de l'accord Canada - Nouveau-Brunswick, 77 400 dollars devraient alors être disponibles pour le reboisement des terres forestières des réserves indiennes. Cependant, si l'on considère que ces terres représentent 3,5 % des terres forestières productives néo-brunswickoises appartenant au gouvernement fédéral, les 20 000 dollars, qui représentent 4,0 % des 500 000 dollars destinés au reboisement des terres forestières fédérales, seraient alors proportionnels à l'importance relative des terres forestières appartenant aux tribus indiennes. Cependant, les programmes de mise en valeur des terres forestières relevant de la compétence fédérale doivent aussi tenir compte des possibilités de création d'emplois pour les autochtones. En conséquence, il y aurait sans doute lieu de rajuster les sommes alloués au reboisement de leurs terres forestières.

En ce qui concerne l'acquisition de nouvelles étendues forestières par les autochtones, Graydon Nicholas, soulignant que le ministre des Affaires Indiennes et du Nord leur avait récemment promis de leur donner la possibilité d'en acheter, soutient que:

Nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer le ministre fédéral et de nous asseoir avec lui pour discuter de ces choses, mais chose certaine, il faudra obtenir des terres parce que nous en avons désespérément besoin pour aménager une forêt sur nos réserves, et aussi parce que le Nouveau-Brunswick n'admet pas que les Indiens chassent en dehors de la réserve; ils nous disent: "chassez à l'intérieur de vos terres." Mais s'il n'y a pas de forêt, il n'y a nulle part où notre peuple peut chasser. C'est donc pourquoi nous aimerions que ces terres soient ajoutées à nos réserves. C'est une nécessité absolue. Cela comporte un potentiel énorme et nous aimerions nous aussi en partager les avantages.(1)

Le Comité prend en considération les propos des représentants de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick. Espérant un développement harmonieux et une mise en valeur rapide des terres forestières des autochtones, le Comité recommande que:

(1) Ibid., p. 55.

RECOMMANDATION 11

Un accord distinct devrait être rapidement conclu entre les autorités fédérales concernées et les représentants des administrations indiennes au sujet de la gestion et de l'aménagement des terres forestières des Indiens du Nouveau-Brunswick.

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

Au cours du témoignage du Maritime Lumber Bureau (MLB), les membres du Comité ont été particulièrement sensibilisés aux défis à relever en matière de mise en marché des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. En effet, selon Francis Smith du MLB, la difficulté principale au sujet de la vente de bois débité consiste à stabiliser la demande. Pour ce faire, un abaissement et une stabilisation des taux d'intérêt pourraient encourager les achats de bois de construction. La suppression de la taxe de vente fédérale sur ce produit constituerait aussi un autre encouragement financier important.⁽¹⁾

Par ailleurs, les représentants du MLB se montrent très inquiets de la montée du protectionnisme américain à l'égard des importations de produits forestiers canadiens. Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'une grande attention lors du dernier congrès annuel de l'Association canadienne du bois de sciage. En effet, il faut savoir que les producteurs américains ont vu la part de leur marché intérieur qui est occupée par leurs concurrents canadiens passer de 28 à 32 % au cours des dernières années. Pendant la récession de 1981-1982, en raison de la baisse considérable des mises en chantier aux États-Unis, les Américains ont porté leur cause devant les tribunaux en alléguant que les producteurs de bois de sciage canadiens jouissaient de nombreuses subventions, dont des droits de coupe moins élevés que ceux perçus chez nos voisins. L'International Trade Commission américaine avait alors rejeté leur

(1) Francis Smith, Maritime Lumber Bureau, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 119.

plainte. Cependant, au dire de certains citoyens canadiens, plusieurs projets de loi déposés au Congrès, dont surtout "l'Omnibus Trade Bill", tentent notamment de redéfinir la notion de subvention et pourraient donner de nouvelles munitions aux producteurs américains. Tout ce débat est d'une extrême importance pour une industrie qui exporte 3 milliards de dollars, soit 75 % de sa production, aux États-Unis.⁽¹⁾ Bien que les avis semblent partagés sur le sujet, les producteurs du Nouveau-Brunswick se promettent de faire du lobbying en faveur de la politique du libre-échange.⁽²⁾ La récente imposition par les États-Unis de droits compensatoires sur certains produits de l'industrie forestière canadienne, ne fait que rehausser l'importance pour les gouvernements et les industries concernées de prendre des initiatives qui garantiront et faciliteront l'accès du Canada au marché américain. Dans cette perspective, le Comité se réjouit de la récente création d'une Direction des relations relatives à l'industrie et au commerce au sein du Service canadien des forêts. Cette Direction, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, relève et évalue les incidences des politiques et programmes fédéraux sur le développement de l'industrie forestière. Au cours de la présente année, le problème de la menace d'imposition par les États-Unis de sanctions commerciales applicables aux produits forestiers canadiens fera l'objet d'une attention particulière.⁽³⁾

Soulignons enfin que l'introduction de technologies permettant d'utiliser d'une façon optimale d'autres essences que le sapin et l'épinette dans la fabrication de pâtes et papiers, ainsi que l'intensification de la transformation, donc de la valeur ajoutée, et de la diversification des produits forestiers sont deux avenues dans lesquelles nos industries forestières doivent rapidement s'engager.⁽⁴⁾

(1) Gilles Gauthier, "L'industrie du bois de sciage craint d'être victime du libre-échange", La Presse, le 13 février 1986, cahier C, p. 3.

(2) Robert Love, Maritime Lumber Bureau, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 128.

(3) Agriculture Canada, "Plan de dépenses du Programme du Service canadien des forêts 1986-1987", Budget des dépenses 1986-1987, Ottawa, 1986, p. 19.

(4) Robert Love, Maritime Lumber Bureau, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 125-127.

LA FORÊT EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Qui est responsable de ce que la vaste majorité des Canadiens ignore l'importance économique de l'industrie forestière, ignore que le pays va manquer de bois, ou ne comprend pas les méthodes modernes de gestion forestière? C'est notre faute à nous, les professionnels des sciences forestières, les techniciens, l'industrie et le gouvernement. Nous avons longtemps négligé notre rôle, en ne renseignant pas et en n'éduquant pas le public sur les questions forestières.

Michael A. Brown, administrateur
de l'Atlantic Forestry Consultants

INTRODUCTION

Dorénavant, les forêts néo-écossaises doivent être considérées de façon beaucoup plus conforme à l'importance des revenus qu'elles génèrent. Il faut savoir que la valeur commerciale et récréative des boisés de la Nouvelle-Écosse n'a pas sa pareille parmi les autres richesses naturelles de la province. En effet, la Nouvelle-Écosse s'étend sur 55 000 km², et environ 75 % ou 41 000 km² de son territoire sont recouverts de forêts. Avec seulement 1,3 % (28 000 km²) des forêts productives du Canada, les travailleurs forestiers de la Nouvelle-Écosse n'en récoltent pas moins de 2,5 à 3,0 % de la matière ligneuse du pays.(1)(2)

(1) Nouvelle-Écosse, ministère des Terres et des Forêts et Service canadien des forêts, A Plan for Forest Renewal - The Canada - Nova Scotia Forest Resource Development Agreement, s.d., p. 1.

(2) Service canadien des forêts, Recueil de statistiques forestières canadiennes pour l'année 1984, Hull, janvier 1985, p. 4.

La contribution brute annuelle de l'industrie forestière à l'économie provinciale est évaluée à au-delà de 500 millions de dollars. Approximativement 8 000 emplois directs et 16 000 emplois indirects y sont rattachés.⁽¹⁾ Pour sa part, le piégeage génère des gains de plus de 1 million de dollars. Ajoutons à cela qu'au moins 125 000 permis de chasse et 80 000 permis de pêche sont annuellement émis dans la province. Enfin, soulignons que 1 487 km² de réserves et de parcs permettent aux citoyens néo-écossais et aux visiteurs de pratiquer des activités récréatives et de profiter de la beauté majestueuse des étendues sauvages.⁽²⁾⁽³⁾

L'industrie forestière est principalement constituée de cinq usines de pâtes et papiers et d'environ 350 scieries de toutes tailles. L'industrie, dont la consommation annuelle moyenne de bois se situe autour de 3,3 millions de m³ de bois mou et de 413 000 m³ de bois dur, devra adopter de nouvelles pratiques de récolte et de transformation du bois qui permettront d'assurer la pérennité et l'amélioration de la ressource ligneuse.

À la suite du dépôt récent du rapport de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur le secteur forestier, le gouvernement néo-écossais vient d'énoncer une nouvelle politique forestière dont les buts et objectifs peuvent être résumés comme suit:⁽⁴⁾

- ° une forêt plus productive et en meilleure santé, capable de fournir une récolte accrue de produits de grande qualité;
- ° un encouragement au développement et à la gestion des terres forestières privées à titre de source principale de bois industriel en Nouvelle-Écosse;

(1) Ces valeurs obtenues du rapport de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur le secteur forestier diffèrent considérablement de celles fournies par le Conseil canadien des industries forestières (voir le tableau 3).

(2) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry, Forestry, Halifax, 1984, p. 1, 57 et 59.

(3) Kenneth Streach, ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 24.

(4) Nouvelle-Écosse, ministère des Terres et des Forêts, Forestry: A New Policy for Nova Scotia, 1986, p. 3.

- ° un appui aux propriétaires de terrains privés afin qu'ils fassent l'usage le plus fructueux possible de leurs terres forestières;
- ° une gestion plus efficace des terres de la Couronne;
- ° le maintien ou la mise en valeur des habitats du poisson et de la faune, de la qualité de l'eau, des possibilités récréatives et des ressources liées à la forêt;
- ° un accroissement de la viabilité des industries manufacturières à caractère forestier;
- ° une production forestière doublée en l'an 2025;
- ° la création de nombreux emplois à court terme et d'autres à long terme grâce à une amélioration de la productivité.

Le Comité est heureux de voir l'instauration d'une politique forestière dont les principes généraux s'inspirent de thèmes aussi importants que la programmation et la répartition des récoltes, la commercialisation des produits, la protection des forêts et la sylviculture.(1) Par ailleurs, il est à souhaiter que les deux ententes fédérales-provinciales actuellement en vigueur au sujet de la mise en valeur (1982-1987) et du renouvellement des forêts (1984-1987) seront reconduites afin de favoriser la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Ces deux ententes Canada - Nouvelle-Écosse, totalisant un montant de 70,9 millions de dollars, prendront fin le 31 mars 1987.(2)(3)

Quelques traits saillants du secteur forestier de la Nouvelle-Écosse sont décrits au tableau 3.

(1) Ibid., p. 4.

(2) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(3) La signature d'une nouvelle entente de 10 millions de dollars additionnels, pour l'Île-du-Cap-Breton, devrait accroître de 500 le nombre d'emplois forestiers au cours de l'année financière 1986-1987. Le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration fournira 2 millions de dollars pour la formation de travailleurs sylvicoles et pour épauler d'autres projets à caractère forestier. Pour sa part, le SCF investira 5 millions de dollars alors que le ministère provincial des Terres et des Forêts engagera 3 millions de dollars.

TABLEAU 3: CARACTÉRISTIQUES DE LA RESSOURCE ET DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DES TERRES FORESTIÈRES INVENTORIÉES

1. <u>Superficies</u>	° propriété provinciale:	11 683 km ²	(28,1 %)
	° propriété fédérale:	1 161 km ²	(2,8 %)
	° propriété privée:	28 704 km ²	(69,1 %)
	- Forestière totale:	41 554 km ²	
	- Forestière productive:	28 000 km ²	
2. <u>Essences</u> (% du volume marchand des forêts productives)	- Résineux 66,6 %		
	- Feuillus 33,4 %		
	- Épinettes blanches	(9,1 %)	
	- Autres épinettes	(26,0 %)	
	- Sapins	(22,5 %)	
	- Autres	(9,1 %)	
	- Érables rouges	(13,3 %)	
	- Érables à sucre	(5,5 %)	
	- Bouleaux jaunes	(5,2 %)	
	- Bouleaux blancs	(2,8 %)	
- Autres	(6,7 %)		
3. <u>Volumes</u>	Volume marchand brut sur pied		
	- résineux:	193,5 millions de m ³	
	- feuillus:	96,9 millions de m ³	
	- total:	290,4 millions de m ³	
	Coupe annuelle admissible (1981-1985)		
	- résineux:	3,30 millions de m ³	
	- feuillus:	0,39 million de m ³	
	- total:	3,69 millions de m ³	
	Coupe (1981)		
	- forêt publique:	0,83 million de m ³	
	- forêt privée:	2,86 millions de m ³	
	- total:	3,69 millions de m ³	

.../suite

TABLEAU 3 (suite)

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'INDUSTRIE

1. <u>Emplois</u> (1983)	Directs:	5 946
	Indirects:	11 892
	Nombre d'usines en 1982	
	- pâtes et papiers:	5
	- scieries et ateliers de rabotage:	80
2. <u>Valeur monétaire</u>	- Livraisons des industries du bois en 1983:	78,7 millions de \$
	- Livraisons des industries du papier et des produits connexes en 1983:	319,6 millions de \$
	- Exportations en 1983:	230,0 millions de \$
	- Contribution au produit intérieur brut en 1982:	201,6 millions de \$ (soit 2,7 % du PIB)

Sources: Conseil canadien des industries forestières, L'industrie forestière canadienne 1986: portrait statistique, 1986, p. 89.

Maritimes Forest Research Center, "Nova Scotia's forests", Forestry Report, Fredericton, n° 2, novembre 1984, p. 2-3.

Service canadien des forêts, Recueil de statistiques forestières canadiennes pour l'année 1984, Hull, janvier 1985, p. 52, 72, 75 et 115.

Statistique Canada, Statistiques forestières du Canada 1983, n° de catalogue 25-202, Ottawa, décembre 1985, 55 p.

LA RESSOURCE

Selon des statistiques présentées par le Service canadien des forêts⁽¹⁾ et la Commission royale de la Nouvelle-Écosse sur le secteur forestier,⁽²⁾ 41 % des forêts de la Nouvelle-Écosse ont atteint, voire dépassé leur maturité (60 ans et plus). Particulièrement vulnérables aux attaques de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, ces vieilles forêts représentent un surplus de matière ligneuse qui doit être récolté au cours des deux prochaines décennies. Il faut ajouter qu'au cours de cette même période, 35 % du stock sur pied viendra rejoindre le groupe d'âge représentant les forêts mûres ou surannées.

Une rupture de stock est pertinemment prévue dans une vingtaine d'années, car seulement 12 % du stock actuel sur pied est âgé de 21 à 40 ans. D'ailleurs, dans l'une des conclusions de son récent rapport, la Commission soutient que si l'on maintient les pratiques forestières conventionnelles, le surplus temporaire actuel de bois résineux sera suivi d'une pénurie d'approvisionnement vers l'an 2005.⁽³⁾

Ces vues ne sont cependant pas partagées par tous les intéressés. C'est ainsi que le groupe dénommé Coalition contre les pesticides (CCP) rappelle qu'au dire même du ministère provincial des Terres et des Forêts, la récolte actuelle de résineux (3,30 millions de m³) pourrait être maintenue si des travaux sylvicoles comparables à ceux pratiqués en 1981 se poursuivaient et si aucune perte anormale de bois occasionnée par des agents délétères ne dépassait les prévisions.⁽⁴⁾ De plus, la CCP s'oppose avec véhémence à l'augmentation de la coupe annuelle admissible (CAA) proposée par la Commission.

(1) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(2) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry (1984), p. 12.

(3) Ibid., p. 9-10.

(4) Coalition contre les pesticides, The Royal Commission on Forestry: A Response, juin 1985, p. 4.

Augmenter la récolte annuelle de 3,30 à 4,00 millions de m³ serait une décision qui reposerait sur une simplification outrancière de la compréhension des écosystèmes forestiers. Selon la CCP, la Commission considère que les résineux âgés de 60 à 80 ans constituent des forêts surannées. Il faut savoir que ce terme s'applique à des peuplements ou types de couvert qui ont dépassé l'âge de rotation. Or, s'il est vrai que le sapin baumier et l'épinette blanche sont mûrs à 60 ans, il en va tout autrement pour des espèces telles l'épinette rouge et l'épinette noire (mûres à 100 ans), ou encore le pin blanc et la pruche occidentale, qui, réunies, représentent environ 50 % du stock de résineux sur pied.⁽¹⁾

Le Comité reconnaît la valeur de fond des propos mentionnés ci-dessus. Par conséquent, il semble essentiel de développer une stratégie permettant: 1) de récolter d'abord et avant tout les arbres ayant atteint ou dépassé leur maturité; 2) de protéger les arbres mûrs contre les maladies, les insectes et les incendies et de ne pas récolter les arbres qui pourront atténuer la rupture de stock anticipée; et 3) d'intensifier l'amélioration des peuplements forestiers existants afin d'augmenter la quantité des fibres utilisables au cours de la pénurie prévue.

La faible productivité des forêts ainsi que les défis en matière d'aménagement et de traitement sylvicoles font l'objet de nombreux commentaires au sein de la communauté forestière de la Nouvelle-Écosse. C'est ainsi que selon le ministre des Terres et des Forêts:

La mauvaise santé de nos forêts se reflète dans les chiffres de croissance de la production forestière. Les statistiques montrent que les forêts de la Nouvelle-Écosse, à l'heure actuelle, produisent moins de 25 % de leur véritable potentiel. A cet égard, notre gouvernement, en collaboration avec le gouvernement du Canada, a mis au point un important programme de formation afin de se doter de travailleurs efficaces, efficaces et au fait de la technologie en matière de sylviculture. Cette nouvelle génération de travailleurs pourra assurer une meilleure gestion de nos forêts.⁽²⁾

(1) Ibid.

(2) Kenneth Streach, ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 25.

Le Comité encourage les autorités concernées à mettre sur pied des équipes de travailleurs spécialisés dans les domaines de l'écologie forestière et de la sylviculture, car il est reconnu que l'amélioration de l'aménagement des forêts est souvent freinée par la pénurie de travailleurs compétents et de fonds.⁽¹⁾ Des résultats encourageants ont tout de même été obtenus au cours des dix dernières années. En effet, le nombre de travailleurs oeuvrant dans le domaine sylvicole en Nouvelle-Écosse serait passé d'environ 100 à 1 200 au cours de la dernière décennie.⁽²⁾ L'ère de "l'extraction" pure et simple de la matière ligneuse est désormais révolue. Les objectifs de gestion des terres forestières doivent tenir compte avant tout de la dynamique du fonctionnement des écosystèmes forestiers. Les pertes de fertilité du sol, la réduction du nombre d'essences, les répercussions néfastes sur la qualité des arbres et sur l'ensemble de la faune et de la flore, la destruction d'habitats précieux ou uniques et la détérioration de zones à valeur panoramique sont autant de phénomènes qu'il faut prévenir ou tout au moins limiter.

S'il est vrai que les coûts de la régénération et de l'aménagement des forêts sont très élevés, Michael A. Brown, de l'Atlantic Forestry Consultants, nous rappelle cependant qu'ils en valent la peine, en donnant la Suède comme modèle à suivre:

Prenons, par exemple, la Suède, un pays qui a tiré de grands avantages d'une considérable augmentation des dépenses effectuées pour la gestion de la forêt. La surface boisée en Suède est six fois plus grande que celle de la Nouvelle-Écosse et ce pays dépense ainsi 30 fois plus pour la sylviculture. Pour cette raison, la croissance de la forêt sur un acre de terrain en Suède est trois fois plus grande qu'en Nouvelle-Écosse. Nos terres sont toutefois meilleures que celles de la Suède.⁽³⁾

(1) G.F. Weetman, "Méthodes de foresterie et contraintes exercées sur les terres forestières canadiennes", Les terres du Canada: Stress et impacts, Environnement Canada, Wendy Simpson-Lewis et al., coordonnateurs, Ottawa, 1983, p. 319.

(2) Michael A. Brown, Atlantic Forestry Consultants, fascicule n° 56, le 1^{er} novembre 1985, p. 115-116.

(3) Ibid., p. 116.

La technologie d'avant-garde, combinée à l'application de connaissances fondamentales, permet de doubler les récoltes lorsque des essences d'arbres appropriées sont plantées là où il se doit. Il est par ailleurs, possible de réduire de moitié l'âge minimal de coupe, alors que l'amélioration génétique des semences peut, pour sa part, faire augmenter la production de matières ligneuses d'un autre 15 %.(1)

Le Comité souscrit à l'opinion de M. Brown, qui soutient que le gouvernement fédéral doit agir à titre de catalyseur en cherchant à susciter l'intérêt et la mise en oeuvre de programmes opportuns de gestion des terres forestières. Les raisons justifiant l'augmentation des ressources vouées à favoriser les pratiques sylvicoles peuvent être, selon M. Brown, regroupées à l'intérieur des sept points suivants:

- ° Les activités d'amélioration de la forêt nécessitent l'emploi de beaucoup de main-d'oeuvre et pourraient créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois sans aucun délai et sans complications bureaucratiques. Les effets pourraient se faire sentir dans toutes les régions du pays.
- ° Nos jeunes et la population mondiale s'intéressent à la sylviculture. Nous savons, par l'expérience récente, qu'ils sont disposés à participer et en mesure de le faire.
- ° Une partie rapidement grandissante de notre population s'intéresse à la conservation et ces personnes prendront intérêt aux mesures visant à utiliser judicieusement nos ressources forestières. Les populations canadiennes urbaines font partie de ce mouvement.
- ° La sylviculture est comparable à l'agriculture; elles sont toutes deux liées à notre sentiment d'obligation envers la terre et à une éthique correspondante d'utilisation de la terre. Il s'agit d'une force sur laquelle nous pouvons tous nous appuyer.
- ° Il découle des raisons précédentes que la régénération de la forêt peut devenir une force unificatrice au Canada pour le reste des années 80 et même pour les prochaines décennies.

(1) Institut forestier du Canada, division de la Nouvelle-Écosse, Submission to the House of Commons Committee on Fisheries and Forestry, Antigonish, le 28 novembre 1985, p. 13.

° La sylviculture a aussi du succès chez les Indiens du Canada qui se sont récemment rendus compte qu'elle constitue un moyen de mieux gagner leur vie qui est compatible avec leurs valeurs traditionnelles.

° Le fait de continuer à négliger les ressources forestières réduira le nombre d'employés, évalué à un million, qui tirent directement ou indirectement leur revenu de l'industrie forestière au Canada. Avons-nous les moyens de financer la régénération de la forêt? Une question plus urgente se pose: préférons-nous payer chèrement le bouleversement économique et l'anéantissement social des quelque 300 agglomérations canadiennes qui dépendent de la forêt?(1)

Ajoutons finalement que, selon certaines estimations de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur le secteur forestier, les activités sylvicoles pourraient générer 10 000 emplois directs et indirects en Nouvelle-Écosse.(2) En raison de l'importance des ententes fédérales-provinciales pour le maintien et l'intensification des programmes sylvicoles en Nouvelle-Écosse, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 12

Le Service canadien des forêts et le ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse devraient renouveler leurs ententes au sujet de la mise en valeur et du renouvellement des forêts, et ce avant l'expiration des accords actuels, prévue pour 1987.

A. Les forêts privées

Bien que les statistiques ne s'accordent pas entièrement au sujet de la détermination de la propriété des terres forestières en Nouvelle-Écosse, l'on peut estimer qu'environ 70 % de ces terres relèvent

(1) Michael A. Brown, Atlantic Forestry Consultants, fascicule n° 56, le 1^{er} novembre 1985, p. 116-117.

(2) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry (1984), p. 31.

du domaine privé. Cette situation s'apparente beaucoup à celle existant en Nouvelle-Angleterre et en Finlande.⁽¹⁾ De façon plus détaillée, il semble qu'approximativement 52 % (22 000 km²) des terres boisées appartiennent à quelque 30 000 propriétaires ayant moins de 4,0 km² de forêts. Ces dernières sont composés à 52 % de résineux, à 32 % de bois mixte et à 16 % de bois dur. De plus, les petits boisés privés ont un taux de croissance net plus élevé que ceux appartenant aux gros propriétaires ou à l'État.⁽²⁾

Les résineux de la Nouvelle-Écosse ne produisent qu'à 25 % de leur potentiel, soit une moyenne de 2,1 m³ l'hectare, ce qui illustre bien la nécessité d'une intensification de la sylviculture. Pour ce faire, les propriétaires de petits boisés désirent assumer la responsabilité de la gestion de leurs terres. En conséquence, les petits propriétaires et exploitants de boisés privés voudraient obtenir le contrôle de l'impartition de 52 % des budgets relevant des ententes fédérales-provinciales et relatifs aux terres forestières privées.⁽³⁾ Les propriétaires de boisés privés ont par ailleurs formulé d'autres recommandations qu'ils aimeraient voir mises en oeuvre à court terme:

- ° Le développement de nouveaux marchés permettant d'obtenir les revenus nécessaires à la régénération forestière et à l'amélioration du capital foncier. La recherche et la création des marchés devraient être assurées conjointement par les paliers fédéral et provincial ainsi que par les représentants de l'industrie forestière locale et les propriétaires de boisés.⁽⁴⁾
- ° Étant donné la difficulté de prévoir les besoins futurs du marché, il serait préférable de souscrire au principe d'une gestion forestière axée sur la production des meilleurs produits possibles en fonction de facteurs tels que les essences, les

(1) Ibid., p. 47.

(2) Ronald Bulmer, Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association, fascicule n^o 55, le 31 octobre 1985, p. 142.

(3) Ibid., p. 145.

(4) Ibid., p. 143.

caractéristiques du sol et le climat, plutôt qu'à celui d'une gestion basée exclusivement sur les besoins actuels de l'industrie.(1)

- ° Il faudrait accroître la coordination et la coopération entre les programmes de création d'emplois des paliers fédéral et provincial.(2) Le Service canadien des forêts (SCF) devrait favoriser l'adaptation de programmes de création d'emplois fédéraux aux besoins de l'industrie forestière.(3) De plus, le SCF devrait se défaire de ses attributions administratives dans l'exécution des programmes concernant les propriétaires privés de forêts.(4)
- ° Si les propriétaires de boisés sont appelés à exploiter leurs forêts à un bas prix de coupe afin de conserver et de créer des emplois pour les ouvriers des usines, ces derniers devraient être tenus d'investir dans la protection de leurs emplois en devenant actionnaires de leurs usines. Sans cette entente visant l'actionariat éventuel des salariés, les propriétaires de boisés refusent de subventionner les actionnaires étrangers et les ouvriers syndiqués au moyen de l'exploitation dirigée de leurs forêts.(5)
- ° Les propriétaires privés désirent voir nommer un défenseur de leurs intérêts au sein du ministère provincial des Terres et des Forêts. Celui-ci devrait veiller à garantir un financement égal aux propriétaires de petits boisés; il devrait mettre des spécialistes et des techniciens forestiers à leur disposition; il veillerait à ce que la vente de leur bois ait priorité sur celle du bois de la Couronne; et il aurait la main haute sur toutes les questions liées à leurs intérêts et à leurs besoins.(6)

(1) Ibid., p. 144.

(2) John Dechman, CONFORM Limited, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 132.

(3) Ronald Bulmer, Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 145.

(4) Ibid., p. 146.

(5) Luke L. Bartdorf, rapport présenté à la Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association, le 13 avril 1985, p. 16-17.

(6) Ibid., p. 18.

- ° Le gouvernement provincial exerce une concurrence déloyale envers les petits propriétaires de boisés en vendant du bois à bas prix aux usines de pâtes et papiers.(1) Par conséquent, les baux consentis aux sociétés de pâtes et papiers sur les terres de la Couronne devraient être revus immédiatement. Cet examen devrait être confié à un comité composé de propriétaires de boisés et de représentants des sociétés de pâtes et papiers et du ministère des Terres et Forêts.(2)

Enfin, à l'instar de l'Institut forestier du Canada,(3) le Comité croit qu'il y a lieu de s'interroger sur ce que le régime fiscal peut offrir comme stimulants, pour qu'augmentent, tant sur les terres publiques que privées, les sommes consacrées à l'aménagement forestier. Une récente étude de la direction de l'économie du Service canadien des forêts soutient que le régime fiscal du Canada ne renferme pratiquement aucune disposition pour encourager l'accroissement des dépenses liées aux activités d'aménagement forestier intensif. Cette dernière observation appelle toutefois, une réserve, étant donné que nous ne connaissons pas parfaitement la nature des décisions d'investissement relatives aux terres forestières privées.(4) Par conséquent, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 13

Le Service canadien des forêts devrait accentuer ses efforts en vue d'établir la nature et l'étendue des stimulants fiscaux qui pourraient encourager l'accroissement des dépenses d'aménagement du secteur privé, sur les terres forestières du pays.

(1) Ibid., p. 11.

(2) Ibid., p. 15.

(3) Institut forestier du Canada, division de la Nouvelle-Écosse, Submission to the House of Commons Committee on Fisheries and Forestry, Antigonish, le 28 novembre 1985, p. 24-27.

(4) David Boulter, La fiscalité et le secteur forestier au Canada, Service canadien des forêts, rapport d'information n° E-X-33F, 1984, p. 100.

B. Les autochtones

Le Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse dénonce le manque de consultations auxquelles les soumettraient les autorités gouvernementales lors de la mise sur pied de programmes de gestion des ressources naturelles. Pour Viola M. Robinson, présidente du Conseil, la forêt est un domaine où les populations autochtones souffrent d'un manque d'information et de consultation:

Il suffit parfois de simple bon sens pour aider bien des gens. Des gens éduqués et savants participent aux travaux des comités, élaborent des politiques. Je suis sûre que vous pensez tous avoir une certaine connaissance de la forêt et d'autres sujets, mais il suffit parfois d'une personne toute simple qui connaît vraiment le sujet par ses contacts quotidiens pour ouvrir les yeux d'un comité. C'est tout ce que j'essaie de vous dire. Je pense que les communautés autochtones canadiennes sont riches en expertise, si seulement elles étaient consultées...(1)

S'élevant contre la destruction des ressources forestières et halieutiques de notre pays, le Conseil autochtone soutient que chaque être humain est responsable d'assurer la survie de l'environnement physique pour les générations futures et, par conséquent, recommande:

- ° qu'une autorité centrale soit établie par une loi spéciale créant une tribune nationale relevant du Parlement par l'intermédiaire du ministre d'un nouveau ministère de la Protection et de l'Exploitation équitables des ressources naturelles;
- ° que les provinces et les territoires modifient leurs lois touchant les ressources naturelles, afin de promouvoir le principe de la protection et de l'exploitation équitables des ressources naturelles pour le bien-être de toutes les générations;
- ° que l'on encourage l'établissement de tribunes régionales ou provinciales composées de personnes s'intéressant directement aux ressources physiques;

(1) Viola M. Robinson, Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 126.

- que le gouvernement accorde la priorité aux solutions formulées par ces tribunes et qu'il prenne les mesures qui s'imposent;
- que le Comité examine son rôle actuel et futur d'éducateur et de promoteur d'une nouvelle attitude à l'égard des forêts et des pêches canadiennes;
- que l'importance du Comité soit accrue afin de lui donner le pouvoir requis pour faire adopter ses recommandations par le gouvernement;
- que tous les comités et tribunes aient pour priorité de sensibiliser le public à l'importance de préserver les pêches et les forêts pour les générations à venir;
- que des mécanismes soient établis selon la volonté des Canadiens, afin que les gouvernements puissent obliger les utilisateurs des ressources à les remplacer et à les améliorer pour les générations à venir.(1)

Enfin, signalons que plus que jamais, les autochtones de la Nouvelle-Écosse tiennent à obtenir un engagement clair des autorités fédérales leur permettant de s'assurer d'une participation active dans les activités de cet important secteur de l'économie qu'est la forêt.(2) Le Comité espère donc que le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, accroîtra ses efforts en vue d'établir des plans d'aménagement et de gestion des terres forestières appartenant aux autochtones.

C. Occupation et propriété des sols forestiers

La question litigieuse de la propriété des étendues forestières en Nouvelle-Écosse fait l'objet d'un débat dont l'ampleur a grandement troublé les membres du Comité. La Nouvelle-Écosse est

(1) Ibid., p. 120-121.

(2) Union of Nova Scotia Indians, Submission to the House of Commons Committee on Fisheries and Forestry, le 1^{er} novembre 1985, 7 p.

caractérisée par le fait que la majorité des ses terres forestières appartient aujourd'hui à des intérêts privés. À ce sujet, un expert-conseil en éducation permanente, dans un rapport présenté à la Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association, soulignait de la façon suivante la crainte des propriétaires de boisés de ne plus être maîtres chez eux :

Le propriétaire de boisés changera d'attitude si on lui montre la valeur du changement, mais il se révoltera, voire versera du sang, si on lui enlève le pouvoir de décision sur sa forêt par des impôts, par la force ou par d'autres moyens. Il se rend compte que la question de l'expropriation est un faux-fuyant dont le rapport [de la Commission royale d'enquête] ne fait jamais état, mais il voit aussi une menace dans la manipulation excessive de ce qu'il considère comme ses affaires personnelles. Il ne veut pas que la Couronne se porte acquéreur d'un autre pouce de terrain privé. Il acceptera peut-être de donner une partie de ses terres à la Couronne pour le bien commun (l'aménagement de parcs, de terrains de jeu, etc.), mais jamais pour assurer la rentabilité de l'industrie des pâtes et papiers.(1)

Cette question d'expropriation résulterait d'une série d'événements ayant débuté en 1973. À cette époque, un programme d'arpentage et de relevés a été entrepris dans les provinces maritimes. Ce programme visait à assurer une exploitation plus efficace des richesses naturelles tout en permettant de convertir les systèmes de cadastre en systèmes de titres fonciers. La forêt étant liée à la propriété foncière, il fallait donc départager la propriété du territoire forestier avant de mettre sur pied des politiques d'allocation et de mise en valeur des forêts. L'inventaire du territoire forestier a établi que le gouvernement provincial ne pouvait pas, comme promis, fournir des ressources forestières à certains fabricants de papier-journal et à certaines scieries, etc. C'est alors que, selon M^{me} Smith, de nombreux

(1) Luke L. Batdorf, rapport présenté à la Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association, le 13 avril 1985, p. 13.

dossiers concernant l'enregistrement de terrains auraient mystérieusement disparu. Sous le sceau du Procureur général, le gouvernement provincial aurait par la suite adopté la position suivante: lorsqu'un dossier concernant l'octroi de terrains ne pouvait être localisé, il fallait alors en conclure que les terrains n'avaient jamais été concédés et, de ce fait, qu'ils appartenaient désormais à la Couronne. En outre, 300 000 acres (1 214 km²) de terrains, occupés par environ 13 000 personnes, en sont venus à être considérés comme n'ayant jamais été concédés.⁽¹⁾

Déjà près de 2,8 millions de dollars avaient été dépensés en cinq ans par le Service de cadastre et d'information (SCI). Plusieurs des cadres supérieurs du SCI seraient, semble-t-il, de hauts fonctionnaires du gouvernement provincial. Cela soulève évidemment un problème de conflits d'intérêts, surtout lorsque l'on considère que la province a un urgent besoin de boisés. Alors qu'on aurait dû procéder à une vérification de la valeur du système, le gouvernement fédéral a mis fin au financement et par conséquent à l'existence du programme d'arpentage et de relevés. De multiples dossiers viennent aujourd'hui témoigner de l'existence d'un mouvement de contestation chez les propriétaires privés. En guise d'épilogue, M^{me} Smith a résumé la problématique comme suit:

Je suis absolument en faveur d'un système d'enregistrement des terres ouvert et ordonné, mais je vous demanderais d'étudier le système tel qu'il était exploité, comme les documents que je vous ai fournis le montrent, et comme il est défini par les documents et comme il a été évalué par le Conseil du Trésor, le ministère de l'Expansion économique régionale, le gouvernement fédéral et le cabinet.

On comprendra dans les circonstances que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'oppose à l'enchâssement des droits de propriété dans la Constitution. Les propriétaires fonciers néo-écossais auront cependant grand besoin d'une telle protection si le gouvernement continue à promettre des terrains aux sociétés, promesse qu'il ne peut respecter sans convertir les boisés privés en terrains de la Couronne non concédés et en territoires non octroyés. Il s'agit là de changements subtils, mais très lourds de sens et préjudiciables pour la propriété privée.⁽²⁾

(1) Anne Smith, fascicule n^o 54, le 30 octobre 1985, p. 8.

(2) Ibid., p. 10.

En réponse aux allégations présentées par M^{me} Smith, le ministre des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, M. Kenneth Streach, assure qu'aucune personne des régions mentionnées par la plaignante a perdu des terrains suite à une action prise par la Couronne. M. Streach a par ailleurs résumé le cas comme suit:

° [Traduction] Il n'y a aucune conspiration de la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, pour priver qui que ce soit de terres auxquelles il a droit, afin d'acquérir des terres de la Couronne et ainsi respecter ses engagements envers l'industrie forestière, l'industrie pétrolière, le secteur des ressources sous-marines et gazières ou à toute autre fin. Si la Couronne a besoin de terres pour quelque fin que ce soit, elle les acquerra par voie de négociation avec les personnes ayant des intérêts dans ces terres ou, au besoin, par expropriation en vertu des dispositions de la Loi sur l'expropriation de 1973. La Couronne s'est engagée à prêter certaines de ses terres aux entreprises de pâtes et papiers, au moment où elles se sont établies dans la province. Si ces terres ne peuvent être mises à la disposition de ces entreprises, la loi adoptée au moment où elles ont été formées prévoit une certaine compensation.

° Le Service de cadastre et d'information (SCI) est un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui fournit, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, des services à chaque province. Il a offert d'excellents services aux trois provinces maritimes et je n'hésite pas à dire que les systèmes de contrôle de l'arpentage et de cartographie topographique qu'il a mis sur pied font l'envie du reste du Canada. Le cadastre des propriétés, bien qu'il ne soit pas terminé en Nouvelle-Écosse, délimite les propriétés privées de même que les terres provinciales et est très utile pour les planificateurs, les évaluateurs et toute personne ayant besoin de données à l'égard de l'emplacement des propriétés. Contrairement à ce qu'on a prétendu, je doute que ce programme ait créé des problèmes. C'est la province qui a décidé de ne pas mettre en place un système de titre foncier à ce moment-ci.

° Il n'y a pas de preuve que la province de la Nouvelle-Écosse ait délibérément retiré de ses dossiers sur les terres de la Couronne des documents ayant trait à d'anciennes concessions.

(1) Ibid., p. 10.

- ° La procédure de traitement des revendications à l'égard de terres non concédées est bien établie depuis 1963. Les revendications de milliers d'acres ont déjà été reconnues à peu ou pas de frais pour les demandeurs. Tous les dossiers ont été étudiés conformément aux principes d'impartialité. Plus de 800 autorisations ont été émises jusqu'à maintenant.
- ° Le ministère de Terres et des Forêts n'étudie pas ces revendications à l'égard de terres non concédées dans le seul but de les octroyer à l'industrie des pâtes et papiers. La question du titre de ces terres est en suspens depuis de nombreuses années et le ministère fait de son mieux pour obtenir de l'information à cet égard, étudier les documents pertinents et faire des recommandations équitables au cabinet quant à la position que devrait adopter la Couronne en ce sens. Il faut régler ces revendications, mais non pas pour les raisons énoncées par Mme Smith.⁽¹⁾

D. Protection des terres forestières

Les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sont un phénomène qui touche les forêts du nord-est du continent nord-américain depuis déjà fort longtemps. Compte tenu des limitations inhérentes aux techniques dendrochronobiologiques utilisées pour situer dans le temps et l'espace les épidémies antérieures, il est possible de retracer le passage de la tordeuse dans l'est du Canada sur une période d'environ 250 ans. Ce n'est que depuis le début de ce siècle que les épidémies ont acquis progressivement l'intensité et les durées qu'on leur connaît. Ces modifications du comportement épidémique ont conduit certains auteurs à postuler que ce sont les changements apportés à la composition et à la structure du couvert forestier qui sont en partie responsables de ce nouveau caractère épidémique de la tordeuse. Pour d'autres, ce sont les pulvérisations aériennes d'insecticides chimiques qui prolongent les épidémies en conservant nourriture et habitat pour l'insecte. Quoiqu'il en

(1) Kenneth Streach, ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, lettre adressée au président du Comité permanent de l'environnement et des forêts, Halifax, le 16 avril 1986, 4 p.

soit, ces observations portent à réfléchir sur la pertinence des modes conventionnels de reboisement et de lutte contre l'insecte, car ceux-ci pourraient fort bien contribuer à accélérer l'escalade.(1)

À l'heure actuelle, la TBE est encore considérée comme étant le ravageur le plus destructeur au Canada. Le sapin baumier est l'hôte de prédilection de la tordeuse, bien que l'épinette rouge, l'épinette blanche et, à un degré moindre, l'épinette noire soient aussi touchées. Lorsque ses populations sont très élevées, cet insecte s'attaque à la pruche ainsi qu'au mélèze.(2)

En Nouvelle-Écosse, des infestations de TBE ont été enregistrées depuis 1846.(3) C'est en 1927, sur l'île du Cap-Breton, que le premier essai d'application d'insecticide contre la tordeuse a été pratiqué. L'insecticide alors utilisé était de l'arsénate de calcium sous forme de poudre; on y a substitué 15 ans plus tard le DDT qui, banni à son tour en 1968, a été remplacé par d'autres insecticides chimiques (tels le fénitrothion et l'aminocarb) et biologiques (Bacillus thuringiensis ou B.t.).(4) Sujet délicat et objet de controverses depuis nombre d'années, la question des arrosages chimiques en forêt est toujours à la une en Nouvelle-Écosse. Du point de vue de la propriété, il est important de savoir que les programmes d'arrosage de la TBE relèvent des provinces en ce

-
- (1) Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, "Épidémiologie de l'insecte et efficacité de certaines solutions", Rapport d'enquête et d'audience publique sur le programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, Annexe 2, Québec, 1983, p. 3-4.
- (2) Service canadien des forêts, Insectes et maladies des arbres au Canada 1984, Ottawa, 1985, p. 3.
- (3) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry (1984) p. 36.
- (4) J. Robert Blais, "Historique de la lutte contre la tordeuse", Annales de la Société entomologique du Québec, vol. 22, n° 2, mai 1977, p. 146-147.

qui concerne les propriétés publiques provinciales et les propriétés privées. Cette compétence disparaît, entre autres, lorsque le gouvernement fédéral est propriétaire des terres visées ou lorsqu'il s'agit de terres réservées aux autochtones.⁽¹⁾

Certaines personnes averties du monde forestier prétendent que le manque de mesures de répression à l'égard de la TBE est à l'origine des problèmes actuels et futurs d'approvisionnement en bois de la Nouvelle-Écosse. Ainsi, pour John Dickey du secteur forestier du Voluntary Planning Board of Nova Scotia:

La pénurie de bois tendre en Nouvelle-Écosse est essentiellement attribuable aux dégâts extrêmement graves causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'infestation a commencé en 1973 et s'est poursuivie pendant 10 ans, au point que la majorité des résineux du Cap-Breton et de certaines parties de l'est de la Nouvelle-Écosse ont été complètement ravagés. Le problème est attribuable aux autorités provinciales qui ont refusé d'autoriser le moindre de protection de cette ressource. Les pertes se poursuivent dans le centre et le nord de la Nouvelle-Écosse.⁽²⁾

Selon des données remises au Comité par l'Institut forestier du Canada, le comté de Cumberland aurait à lui seul, entre 1974 et 1982,

-
- (1) Jacques Rousseau, La lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans une perspective de droit constitutionnel, document rédigé pour le Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, le 19 mai 1983, p. 4.
- (2) John Dickey, Secteur forestier du Voluntary Planning Board of Nova Scotia, fascicule n^o 55, le 31 octobre 1985, p. 168.

subi, à cause de la TBE, des pertes de 3,3 millions de m³ de résineux. Ces dommages équivalent à la coupe annuelle admissible de résineux sur l'ensemble du territoire forestier de la Nouvelle-Écosse.⁽¹⁾

À court terme, il semble généralement reconnu que l'utilisation de pesticides constitue en un mode de répression indispensable pour contrer les infestations d'insectes en forêt. Pour certains, la décision d'utiliser ou non des produits chimiques en forêt est souvent essentiellement politique.⁽²⁾ À ce sujet, la Forestry and Agriculture for Nova Scotians (FANS) estime que les pesticides enregistrés sont essentiels à la gestion de la production des arbres et des aliments et, pour cette raison, exhorte les responsables de la recherche forestière à privilégier la mise au point de pesticides biologiques et chimiques. Les membres de cette organisation, ainsi que ceux de l'Institut forestier du Canada, s'inquiètent du fait que le petit nombre de pesticides actuellement enregistrés pour utilisation dans les forêts empêche les exploitants forestiers de choisir le produit le plus approprié et le plus sélectif.⁽³⁾⁽⁴⁾ Il existe bon nombre d'arguments avancés au sujet des avantages et des inconvénients des insecticides biologiques (tel le B.t.) par rapport aux insecticides chimiques. Cependant, après avoir analysé la question, la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur le

-
- (1) Institut forestier du Canada, division de la Nouvelle-Écosse, Submission to the House of Commons Committee on Fisheries and Forestry, Antigonish, le 28 novembre 1985, p. 15.
 - (2) Kenneth A. Armon, "Les produits chimiques en foresterie", Les forêts du Canada: un engagement face à l'avenir, communication présentée au Congrès forestier national de 1986, Ottawa, le 9 avril 1986, p. 59-64.
 - (3) Forestry and Agriculture for Nova Scotians, mémoire adressé au Comité permanent des pêches et des forêts de la Chambre des communes, décembre 1985, 3 p.
 - (4) Institut forestier du Canada, division de la Nouvelle-Écosse, Submission to the House of Commons Committee on Fisheries and Forestry, Antigonish, le 28 novembre 1985, p. 18-19.

secteur forestier soutient qu'il n'existe aucune raison technique, sanitaire ou d'efficacité de favoriser l'utilisation du B.t. La Commission va d'ailleurs jusqu'à recommander d'assurer une protection annuelle de 4 000 km² de forêts contre les insectes et, d'après des principes de risques-avantages, d'utiliser des insecticides chimiques par arrosage aérien.(1)

Il va sans dire que le groupe Coalition contre les pesticides (CCP) ne partage pas du tout cette opinion. La CCP prétend que le rejet par la Commission du B.t. comme moyen de répression est dû à une conclusion erronée et mal documentée selon laquelle l'épandage de produits chimiques serait aussi sécuritaire que celui de produits biologiques. De plus, la CCP souligne que depuis 1985, l'Ontario n'utilise plus que du B.t. dans sa lutte contre la TBE et que le Québec en fera autant dès 1987.(2) En dernier lieu, Charles Restino, président de la Coalition, souligne que les agents biologiques de protection, comme le B.t., peuvent être produits localement et créer ainsi de nouveaux emplois. Pour M. Restino, l'objectif ultime de la gestion forestière réside avant tout dans une utilisation diversifiée, multiple et saine des forêts. C'est dans cet esprit qu'il déclare:

La politique de reboisement actuelle, qui favorise les plantations uniformes à grande échelle d'une même essence de bois mou, pourrait avoir des conséquences dramatiques. Il faut que nous puissions nous permettre de gérer la forêt que nous créons avec notre enthousiasme forestier nouvellement trouvé. Il est très dangereux de créer de grandes forêts d'une qualité qui ne convient qu'à la production de pâte à papier et que l'on ne peut détourner vers d'autres utilisations et d'autres marchés.[...]

En Nouvelle-Écosse, le potentiel existe pour une diversification et une amélioration de nos forêts qui créerait davantage d'emplois. [...]

(1) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry (1984), p. 37.

(2) Coalition contre les pesticides, The Royal Commission on Forestry: A Response, juin 1985, p. 16.

Personne ne nie l'importance de l'industrie des pâtes et papiers pour le secteur forestier en Nouvelle-Écosse, mais nous devons également être conscients du fait que la création d'un seul emploi dans cette industrie accapare 300 cordes de bois. Cela fait subir des contraintes énormes à la capacité productive de nos forêts et de notre environnement. [...]

Le financement accordé à la gestion des forêts devrait être fonction du potentiel productif des sites forestiers plutôt que basé sur la formule actuelle de calcul de superficie. [...] Pour l'instant, dans le cadre des programmes de reboisement, on alloue jusqu'à 500 dollars l'acre afin de reboiser dans une proportion d'environ 1 000 arbres sur cet acre. On ne tient aucun compte de la productivité ultime ou naturelle de ce site particulier. Un site qui peut produire 50 cordes à l'acre se voit attribuer le même investissement à l'acre qu'un site qui peut en produire 15 cordes.(1)

Le Comité espère avant tout que ces réflexions conduisent à innover en matière de lutte contre les ravageurs et de gestion des forêts. Le Comité est d'avis que le succès de la lutte contre la TBE repose sur un ensemble de méthodes de lutte, de compensation et de prévention qui doivent s'articuler dans un programme d'intervention intégré. Les solutions doivent être fondées sur les éléments suivants: 1) l'innovation technologique en forêt (récupération de bois attaqué par la TBE et utilisation de la biomasse excédentaire) et en usine (transformation de bois de moindre qualité et d'espèces peu recherchées); 2) la mise au point de techniques sylvicoles s'efforçant de réduire les âges de révolution du sapin et de l'épinette et permettant d'assurer un meilleur contrôle de la structure et de la composition des forêts; 3) l'élaboration de méthodes de contrôle efficaces, sécuritaires et économiques des ravageurs (phéronomes, parasites, prédateurs, etc.). Le Comité est heureux de constater l'intérêt grandissant et les progrès récents réalisés en ce qui concerne la mise au point d'insecticides biologiques spécifiques à partir d'agents pathogènes (le virus NPV, par exemple)(2) et le développement de cultivars capables de résister aux attaques de la TBE.(3)

(1) Charles Restino, Coalition contre les pesticides, fascicule n° 56, le 31 octobre 1985, p. 104-105.

(2) James Carlisle, "Lab-bred virus could halt spread of budworm", The Gazette, le 25 janvier 1986, section J, p. 6.

(3) April Lindgren, "NRC on verge of breakthrough toward growing trees that kill spruce budworm", The Citizen, le 5 décembre 1985.

Par ailleurs, le Comité partage l'opinion émise par le ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, selon lequel le Service canadien des forêts doit continuer d'être le chef de file en matière de recherche et de lutte contre les maladies et les insectes forestiers.(1) La Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole (1966-1967, c. 25, art. 26) investit le gouvernement fédéral de responsabilités en matière de recherche sur les forêts; de plus, la Loi sur la quarantaine des plantes (1968-1969, c. 35, art. 4) lui confère la responsabilité de surveiller, de signaler et de contrôler le déplacement et la progression des insectes et des maladies d'un pays à l'autre et d'une province à l'autre. Enfin, le gouvernement fédéral se doit de conseiller et d'aider les organismes provinciaux qui s'occupent d'aménagement forestier en vue d'améliorer les méthodes d'aménagement et de protection des forêts.(2)

Conscient de l'importance primordiale qu'il faut accorder à la protection des forêts contre les infestations de la TBE et d'autres ravageurs et du fait que seule la recherche permettra de trouver les moyens qui sauront enrayer ces fléaux, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 14

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec les ministères provinciaux concernés, devrait intensifier ses efforts en vue de développer et d'appliquer des programmes d'intervention intégrés visant à lutter à court terme et à long terme contre les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et des autres ravageurs importants de nos forêts.

-
- (1) Kenneth Streach, ministère de Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 26.
- (2) Service canadien des forêts, Direction générale des services techniques et de la recherche, Hull, décembre 1984, p. 11.

RECOMMANDATION 15

Le Service canadien des forêts devrait évaluer le succès des programmes d'épandage de produits chimiques et leurs incidences dans les secteurs non forestiers, notamment en ce qui concerne la contamination des eaux souterraines, la santé humaine et la faune; il devrait aussi intensifier ses recherches concernant d'autres techniques de lutte contre les ravageurs.

En plus des insectes, des maladies et des précipitations acides, la question de la protection des parcs nationaux a aussi fait l'objet de remarques lors des audiences du Comité. C'est ainsi que Windsor Kelly, président de la Nova Scotia Forest Products Association, prétend que les arbres morts, malades ou mourants des parcs nationaux représentent un danger pour les visiteurs, un risque d'incendie élevé ainsi qu'un foyer idéal pour la multiplication des insectes. Recommandant une révision de la politique fédérale de protection des parcs, M. Kelly soutient qu'une saine organisation des coupes réduirait les risques d'accidents, embellirait les parcs, permettrait une meilleure utilisation des terres, améliorerait l'habitat de la faune et serait de surcroît créatrice d'emplois.⁽¹⁾ Attendu que ces propos méritent réflexion, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 16

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec Parcs Canada, devrait prendre de nouvelles mesures afin de minimiser les risques d'incendie et de contamination par des insectes et des maladies provenant des forêts situées à l'intérieur des parcs nationaux.

Finalement, étant donné les vastes étendues de forêts brûlées chaque année, il a été en outre suggéré que les forces armées canadiennes jouent un rôle actif en matière de lutte contre les incendies de forêt.⁽²⁾

(1) Windsor Kelly, Nova Scotia Forest Products Association, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 156.

(2) Ibid., p. 158.

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

Outre l'apport dominant des industries du sciage et des pâtes et papiers à l'économie néo-écossaise, la production d'arbres de Noël (14 millions de dollars en 1983), de produits de l'érable (507 400 dollars en 1984)⁽¹⁾ et de bois de chauffage (environ 400 000 cordes par année)⁽²⁾ vient accroître la valeur commerciale de cette grande richesse naturelle.

L'obtention et le maintien de débouchés stables et lucratifs serait une des conditions essentielles au développement d'une saine gestion des forêts. Ainsi, pour Ronald Bulmer:

Avant d'investir des sommes considérables, du temps et de l'argent dans une exploitation forestière, un propriétaire forestier, comme n'importe quel investisseur, doit s'assurer de bénéfices raisonnables. Or la seule façon de s'assurer d'un bénéfice raisonnable, c'est de trouver des marchés.⁽³⁾

Dale Downey, de la North Colchester Forest Cooperative Limited, partage également ces vues, puisqu'il soutient que la commercialisation est la clef pour résoudre les problèmes de l'industrie forestière.⁽⁴⁾ Comme l'a souligné le représentant du Nova Scotia

(1) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry (1984), p. 46.

(2) Kenneth Streach, ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 24.

(3) Ronald Bulmer, Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 152.

(4) Dale Downey, North Colchester Forest Cooperative Limited, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 110.

Voluntary Planning Board, le marché relativement restreint de la Nouvelle-Écosse fait que l'emploi économique d'un plus grand volume de produits forestiers dépend de l'expansion éventuelle des exportations.⁽¹⁾

Reconnaissant l'extrême importance de la mise en marché et de l'exportation de produits forestiers canadiens, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 17

Le Service canadien des forêts devrait développer en toute priorité des stratégies commerciales qui faciliteront l'accès des produits forestiers canadiens aux marchés étrangers. Dans ce contexte, la création d'une Commission nationale de mise en marché des produits forestiers devrait être envisagée.

A. La biomasse

Le terme biomasse désigne la totalité des matières d'origine végétale ou animale, à l'exception des combustibles fossiles. Outre la forêt, qui constitue notre sujet d'intérêt, les principales sources de biomasse sont les récoltes agricoles, les déchets d'animaux, les plantes aquatiques et les déchets solides des municipalités.⁽²⁾

Cette matière organique représente une source énergétique exploitable grâce à diverses techniques de conversion, telles que la simple combustion directe, l'hydrolyse (conversion de la matière cellulosique en sucres), la gazéification (production de gaz combustible), la fermentation (production d'alcool), etc. Grâce à l'utilisation des techniques

-
- (1) Walter Webber, Secteur forestier du Voluntary Planning Board of Nova Scotia, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 165.
- (2) Peter Love, La biomasse au Canada: apport possible à l'approvisionnement énergétique à venir (résumé), étude réalisée pour Énergie, Mines et Ressources Canada, rapport n° ER 80-4F, Toronto, mars 1980, p. 4.

appropriées, on arrive à produire huit types différents de combustibles dont quatre sont liquides (éthanol, méthanol, hydrocarbures liquides et pyrolytiques), trois sont gazeux (méthane/CO₂, méthane et gaz synthétique) et un seul est solide (charbon).(1)

Il y a un siècle, la biomasse était pratiquement la seule source d'énergie utilisée du Canada; cependant, en 1980, sa contribution s'élevait uniquement à 4,1 % de la demande totale d'énergie primaire. Plus de 95 % de cette proportion résultait alors de la conversion sur place de déchets produits par l'industrie forestière.(2)

En plus d'être utilisé à titre de matériau et de matière industrielle, le bois peut donc judicieusement servir à la production d'énergie. La liste suivante constitue une énumération des catégories de biomasse obtenues à partir de la forêt:

- ° résidus d'usines - sous-produits du traitement traditionnel des produits forestiers dans les scieries, les fabriques de pâtes et papiers, etc., à l'exception des copeaux, qui servent déjà à la fabrication de la pâte;
- ° résidus d'exploitation et de coupe - biomasse qui reste après l'exploitation forestière, y compris les matières qui s'accumulent dans les premiers dépôts transitoires, les arcs de triage et les aires d'assemblage;
- ° surplus commercialisable - biomasse disponible mais non récoltée et représentée par la différence entre la possibilité réalisable annuellement et l'exploitation réelle;
- ° récupération - biomasse pouvant être obtenue et constituée d'arbres morts ou endommagés par le feu, les insectes, les maladies, le vent ou les inondations;
- ° conversion des peuplements - biomasse provenant de peuplements où il serait souhaitable de faire de la régénération ou du rétablissement;

(1) Ibid.

(2) Ibid., p. 1.

- ° plantations spécialisées - plantations d'espèces à haut rendement et à croissance rapide, gérées de façon intensive sur des terres agricoles de qualité inférieure; on se fonde sur des coupes en révolution rapide et on utilise une régénération du même porte-greffe pour jusqu'à cinq révolutions.(1)

Afin de promouvoir l'utilisation du potentiel énergétique de la biomasse, le gouvernement fédéral a, au cours des dernières années, instauré différents programmes de recherches et de subventions, dont le programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière (ERIF) et le programme de l'énergie forestière (ENFOR). Le programme ERIF fournit de l'aide sur le plan des immobilisations pour appuyer la production d'énergie à partir de la biomasse. Lancé en 1979, le programme aurait jusqu'ici permis la réalisation d'environ 176 projets ayant nécessité une contribution fédérale totale de 85 millions de dollars.(2) Pour sa part, le programme ENFOR offre des contrats de recherche et de développement afin de favoriser l'acquisition des connaissances et la mise au point des technologies nécessaires en vue d'accroître considérablement l'apport de la biomasse forestière aux ressources énergétiques du Canada. Le programme porte sur des questions d'approvisionnement en biomasse, comme l'inventaire des ressources, la croissance, la récolte, la transformation, le transport, les répercussions sur l'environnement et les effets et contraintes socio-économiques. Quelque 331 projets ont été entrepris entre 1978 et la fin de 1985.(3)

Au cours du séjour du Comité en Nouvelle-Écosse, plusieurs représentants municipaux et différents groupements forestiers ont fait valoir l'importance de mettre en valeur la biomasse forestière comme source d'énergie de remplacement. Ainsi, pour Terence Hanlon de la Commission industrielle de la municipalité et de la ville de Digby:

-
- (1) John Stone & Associates Limited, L'Énergie de la biomasse forestière, étude réalisée pour Environnement Canada, Ottawa, décembre 1983, p. 3.
 - (2) Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Budget des dépenses 1986-1987, Partie III, Ottawa, 1986, chapitre 3, p. 90-91
 - (3) Service canadien des forêts, Bulletin ENFOR, Hull, décembre 1985, p. i et 19.

[...] nous passons actuellement à côté d'une occasion, celle d'utiliser la biomasse pour remplacer le pétrole extrait au large des côtes de Terre-Neuve ou dans d'autres régions du Canada. Nous croyons que le moment est venu de faire la transition. La majorité des pièces du casse-tête sont maintenant en place. Autrement dit, nous disposons des ressources; nous avons l'infrastructure pour la récolte; nous disposons des organisations voulues de gestion de forêts dans la province, qu'elles soient indépendantes ou financées par les organismes gouvernementaux; enfin, nous avons presque toutes les connaissances et les compétences nécessaires.(1)

Selon M. Hanlon, le premier marché à développer devra être celui des institutions publiques. Celui-ci présente l'avantage de constituer un débouché stable et fiable. La création d'emplois, ainsi que le développement d'un débouché permettant d'utiliser des arbres sans grande valeur commerciale ou des résidus de coupe et d'usinage, sont des raisons qui incitent à l'adoption de systèmes de chauffage à la biomasse.(2) Dans la même veine, la Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association demande que tous les édifices officiels, comme d'ailleurs l'industrie locale, soient encouragés à utiliser les copeaux de bois comme combustible.(3) D'autres groupes, dont la Société CONFORM Limited(4) et l'Annapolis Valley Affiliated Boards of Trade,(5) ont aussi exprimé un intérêt manifeste au sujet de l'utilisation de la biomasse forestière comme source d'énergie en Nouvelle-Écosse.

(1) Terence Hanlon, Commission industrielle de la municipalité et de la ville de Digby, fascicule n° 54, le 30 octobre 1985, p. 37.

(2) Ibid., p. 38.

(3) Ronald Bulmer, Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association, fascicule n° 55, le 30 octobre 1985, p. 144.

(4) John Dechman, CONFORM Limited, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 133 et 136.

(5) Dianne Hankinson LeGard, Annapolis Valley Affiliated Boards of Trade, fascicule n° 54, le 30 octobre 1985, p. 55-56.

Compte tenu de la solidité des recherches déjà réalisées, de l'expertise dont les Canadiens disposent en matière d'utilisation de la biomasse à des fins de production énergétique et de l'intérêt manifesté par plusieurs groupes et représentants du milieu forestier de la Nouvelle-Écosse, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 18

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui des Travaux publics, devrait élaborer un plan de conversion des systèmes de chauffage des édifices fédéraux de la Nouvelle-Écosse en vue de l'utilisation de la biomasse forestière à titre de combustible. Une analyse coûts-avantages ainsi qu'une évaluation de l'impact environnemental de cette entreprise devra être présentée au Comité permanent de l'environnement et des forêts.

B. Projet de l'Institut Bras d'Or (1)(2)

L'Institut Bras d'Or du Collège universitaire du Cap-Breton a proposé au Comité un plan à long terme destiné à combattre les problèmes que posent la sécheresse et la famine en Afrique et dans d'autres régions du globe. De façon globale, le plan proposé reconnaît que la famine résulte fréquemment de sécheresses dans une large mesure causées par l'homme. Le déboisement et l'utilisation excessive des terres amènent indubitablement de telles conditions. Quoique l'on soit en train d'appliquer dans bien des régions du monde des programmes de reboisement, le succès de ces efforts est souvent mitigé. Le manque de soutien à long terme, le peu de prestige sur le plan politique et le besoin de terres agricoles font que ces programmes sont ardues et pas toujours couronnés de succès.

(1) Don Arseneau, Institut Bras d'Or, fascicule n° 56, le 1^{er} novembre 1985, p. 91-96.

(2) Institut Bras d'Or du Collège universitaire du Cap Breton, Les forêts et la famine: un plan destiné à restaurer la fertilité des terres arides, le 31 janvier 1985, 23 p.

Environ 95 % du bois prélevé dans les pays industriels est destiné aux industries, alors que dans les pays en voie de développement, 85 % du bois traité chaque année est destiné au chauffage. Lorsque le bois vient à manquer ou devient trop cher, les personnes à faible revenu brûlent du fumier séché et des résidus de plantes (deux sources importantes de fertilisant et de matière organique pour le sol), ce qui ne fait qu'aggraver leurs problèmes de nutrition.

Afin de pallier en partie à ces carences en ressources, l'Institut propose que du bois de chauffage coupé dans les forêts du Cap-Breton dans le cadre d'un programme de gestion soit offert aux peuples africains. En tenant compte de certaines hypothèses, le coût annuel du programme serait de 16 820 000 dollars. Cela permettrait de fournir 125 000 cordes de bois de chauffage à demi traité; d'apporter 5 millions de dollars en revenus bruts aux travailleurs forestiers du Cap-Breton; de gérer 2 023 km² de boisés grâce aux éclaircies et à l'enlèvement des espèces non commerciales et des arbres endommagés; de consacrer plus de 6 millions de dollars à l'expédition du bois de chauffage en Afrique; d'injecter 4 millions de dollars dans l'économie des pays bénéficiaires; d'alimenter 670 000 personnes par année en bois de chauffage et de créer 2 500 mois-personnes d'emplois au Cap-Breton.

Un tel projet nécessiterait la collaboration de beaucoup de personnes et d'organismes tels que le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR), le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le ministère des Affaires extérieures, le Service canadien des forêts, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), des organisations non gouvernementales (ONG) et, bien sûr, le Collège universitaire du Cap-Breton. Au moment où le Comité a été saisi du projet, Don Arseneau de l'Institut Bras d'Or est venu résumer l'état de celui-ci en ces termes:

Ce qu'il faut maintenant pour que le projet avance, ce sont des engagements à l'égard du financement afin de réaliser un premier essai. De toute évidence, le Cap-Breton ne peut résoudre tous les problèmes de l'Afrique, mais nous pourrions choisir dans les Antilles une île qui manque de bois, établir une liaison avec cette île, tenter l'expérience et aplanir les difficultés.(1)

(1) Don Arseneau, Institut Bras d'Or, fascicule n° 56, le 1^{er} novembre 1985, p. 95.

Ce programme pourrait être en grande partie financé dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur le reboisement et la mise en valeur des forêts ainsi qu'avec une partie des 500 millions de dollars qui seront consacrés au reboisement de terres du Tiers-Monde par l'ACDI.

Le Comité est vivement intéressé à ce que le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'ACDI et des ministères concernés, fasse connaître sa position et, si possible, collabore à la réalisation de ce projet. À cette fin, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 19

L'Agence canadienne de développement international, de concert avec le Service canadien des forêts et les ministères concernés, devrait établir la faisabilité du projet d'exportation de bois de chauffage soumis par l'Institut Bras d'Or du Collège universitaire du Cap-Breton. Dans l'éventualité où le projet serait réalisable, un rapport concernant les modes de financement devrait être produit à l'intention du Comité permanent de l'environnement et des forêts.

LA FORÊT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Messieurs, le message que je désire vous transmettre, c'est que nous, les Canadiens, devons nous résoudre à remplacer les ressources que nous avons puisées dans les forêts et, plus précisément, à renforcer le patrimoine des générations futures. Nous exhortons le gouvernement fédéral à continuer de collaborer avec l'Île-du-Prince-Édouard dans ses efforts en vue d'améliorer les forêts, car nous sommes assurés que ces efforts seront bénéfiques autant pour le gouvernement fédéral que pour la province.

Fred Driscoll, ministre de
l'Énergie et des Forêts de
l'Île-du-Prince-Édouard

INTRODUCTION (1)(2)

L'Île-du-Prince-Édouard possède une superficie de 5 750 km², dont 48 % (2 750 km²) sont couverts de forêts productives. Les étendues forestières se composent d'environ 35 % de peuplements de résineux, de 29 % de feuillus et de 35 % de peuplements mixtes. Considérant la totalité des essences, le volume de bois sur pied est estimé à 20,9 millions de m³.

Le secteur forestier fournit directement de l'emploi à 400 années-personnes⁽³⁾ au niveau de l'abattage, du sciage et de l'aménagement forestier. La province compte plus de 50 scieries, dont la plupart correspondent à de petites entreprises familiales qui font de la production sur demande. Environ 20 % de la récolte annuelle de 333 600 m³

-
- (1) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.
- (2) Fred Driscoll, ministère de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, fascicule n^o 52, le 28 octobre 1985, p. 30-35.
- (3) Jean-Paul Arsenault, communication personnelle, ministère de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown, le 1^{er} avril 1986.

procure du bois de pâte à des fins d'exportation, surtout vers le Nouveau-Brunswick. Le bois de chauffage constitue une autre partie importante de la récolte. Une enquête effectuée en 1982-1983 a révélé que la consommation annuelle de bois de chauffage était de 264 000 m³.

Environ 90 % des forêts de la province appartiennent à des intérêts privés. Ces forêts, malgré l'un des meilleurs taux de croissance au pays (1,8 m³/ha-an), sont caractérisées par une composition d'arbres de qualité médiocre. Il faut aussi savoir que la ressource et les entreprises forestières de l'île sont façonnées par les facteurs suivants:

- ° seulement 50 % des besoins en bois de construction sont comblés par les forêts de l'île;
- ° l'Île-du-Prince-Édouard est la province dont les coûts énergétiques sont les plus élevés au Canada, et elle est grandement dépendante des importations de combustibles, de pétrole et d'électricité;
- ° l'avenir à long terme des pâtes est incertain, surtout à cause de l'absence de marchés;
- ° le public n'est pas suffisamment sensibilisé à la foresterie, et il y a pénurie de travailleurs compétents en sylviculture;

L'aménagement forestier a débuté en 1951 avec la signature d'une entente fédérale-provinciale de 25 000 dollars par année. En 1974, une entente a permis de créer l'infrastructure nécessaire à l'amélioration de l'aménagement forestier, en créant des pépinières et des routes d'accès. Par la suite, un programme de gestion des lots boisés privés a été lancé en 1980 en vue de susciter l'intérêt des propriétaires et de favoriser la création d'emplois en sylviculture. L'entente actuelle sur la mise en valeur des ressources forestières (1983-1988), s'appuyant sur les éléments de l'infrastructure mise en place, vise à accroître le volume sur pied et la qualité du bois dans l'île tout en augmentant de 200 personnes le nombre d'emplois directs dans le secteur forestier. Selon les termes de l'entente, le gouvernement fédéral fournit 13,7 millions de dollars, tandis que la province investit 6,5 millions de dollars.

Le tableau 4 rassemble des statistiques qui caractérisent les industries et les peuplements forestiers de l'Île-du-Prince-Édouard.

TABLEAU 4:

**CARACTÉRISTIQUES DE LA RESSOURCE ET DE L'INDUSTRIE
FORESTIÈRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**
A. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DES TERRES FORESTIÈRES INVENTORIÉES

1. Superficies	° propriété provinciale:	248 km ²	(9 %)
	° propriété fédérale:	26 km ²	(1 %)
	° propriété privée:	2 476 km ²	(90 %)
	- Forestière totale:	2 750 km ²	
2. Essences (% du volume marchand des forêts productives)	- Résineux 66,0 %		
		- Épinettes	(36 %)
		- Sapin baumier	(24 %)
		- Thuya	(3 %)
		- Autres	(3 %)
	- Feuillus 33,0 %		
		- Érables	(15 %)
		- Bouleaux	(9 %)
		- Peupliers	(6 %)
		- Autres	(3 %)
3. Volumes	Volume marchand brut sur pied		
	- résineux:	10,45 millions de m ³	
	- feuillus:	10,45 millions de m ³	
	- total:	20,90 millions de m ³	
	Coupe annuelle admissible		
	- résineux:	159 000 m ³	
	- feuillus:	206 800 m ³	
	- total:	365 000 m ³	
	Coupe (1985)		
	- forêt publique:	59 000 m ³	
	- forêt privée:	335 000 m ³	
	- total:	394 000 m ³	

.../suite

TABLEAU 4 (suite)

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'INDUSTRIE

1. <u>Emplois</u> (1983)	Directs:	148	
	Indirects:	296	
	Nombre d'usines:		
	- scieries et ateliers de rabotage:		16
2. <u>Valeur monétaire</u>	- Livraisons des industries du bois en 1983:		8,3 millions de \$
	- Exportations en 1983:		682 000 \$
	- Contribution au produit intérieur brut en 1982:		1,7 millions de \$

Sources: Jean-Paul Arsenault, communication personnelle, ministère de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown, le 1^{er} avril 1986.

Conseil canadien des industries forestières, L'industrie forestière canadienne 1986: portrait statistique, 1986, p. 85.

Service canadien des forêts, Recueil de statistiques forestières canadiennes pour l'année 1984, Hull, janvier 1985, p. 6, 35 et 115.

Statistique Canada, Statistiques forestières du Canada 1983, n^o de catalogue 25-202, Ottawa, décembre 1985, p. 19, 27 et 37.

LA RESSOURCE

C'est à l'industrie de la construction navale que l'on impute la disparition des meilleures forêts de l'Île-du-Prince-Édouard. Des arbres de qualité supérieure tels le hêtre, le frêne, le chêne, etc. ont été exploités à un point tel que la province a pratiquement été dépouillée de ces espèces. Régénérées par des essences moins désirables, les ressources forestières actuelles sont caractérisées par des plants commerciaux rares et dispersés. Ces ressources ne satisfont plus qu'à 50 % des besoins en résineux de l'Île.⁽¹⁾ La récolte actuelle de bois dépasse la production naturelle du milieu, ce qui laisse entrevoir un avenir tragique pour les industries, puisque, selon le Service canadien des forêts: "si le rythme actuel de la récolte se maintient, dans le cas des résineux, il ne restera plus de grumes de sciage dans 20 ans, et il en sera de même pour les bois de feuillus dans 14 ans".⁽²⁾

Ces sombres perspectives ne font que rehausser l'importance que l'on doit accorder à la mise en oeuvre de programmes d'aménagement forestier intensif, surtout si l'on garde à l'esprit le fabuleux potentiel du taux de croissance (4,0 à 9,0 m³/ha-an) des arbres de cette région du pays.⁽³⁾

La gestion intégrée de la forêt est un concept qui implique l'identification des valeurs premières (par exemple: les fibres, la valeur esthétique, les loisirs, etc.) des terres assujetties à une forme d'exploitation quelconque. C'est dans cette optique que l'Island Nature Trust localise et tente de protéger des lopins de terre dotés de mosaïques rares ou importantes de plantes et d'animaux, que les activités de l'homme n'ont pratiquement pas perturbées.⁽⁴⁾ Le Comité est heureux de constater l'existence d'une telle initiative.

(1) Fred Driscoll, ministère de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 31.

(2) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(3) Ibid.

(4) Ian G. MacQuarrie, Island Nature Trust, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 109.

Par ailleurs, l'Island Nature Trust s'interroge sur la vigueur de l'infrastructure scientifique existante qui doit, par définition, permettre une meilleure planification et une mise en valeur optimale des forêts. A cet égard, il a été fortement recommandé d'augmenter les recherches et les études portant sur les sciences et les technologies pertinentes à la connaissance et à la mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles. Pour Ian G. MacQuarrie, la biotechnologie est un des domaines de recherche dont les répercussions seront prodigieuses au niveau des industries forestières et agricoles. Comme il l'a d'ailleurs très bien souligné, il est difficile de penser à une technologie qui aurait plus d'impact sur le secteur forestier.(1)

Ce sujet pourrait d'ailleurs faire l'objet de nombreux rapports et réflexions. Dans le cadre du présent document, nous soulignerons simplement deux exemples typiques d'applications industrielles de la biotechnologie en foresterie. La société Rhizotec Inc. de Québec a déjà utilisé avec succès la technologie des engrais microbiens mise au point à l'université Laval pour produire des arbres capables de pousser rapidement dans des sols pauvres. C'est ainsi que des millions de ces arbres ont été utilisés dans des projets de reboisement à la baie James et à Manic IV.(2) Pour leur part, les chercheurs de Forintek Canada Corporation (Institut national de recherches sur les produits du bois au Canada) se servent de micro-organismes pour transformer la cellulose en produits de valeur ajoutée. Ces efforts de recherche appliquée pourraient aboutir, dans un avenir assez rapproché, à tirer profit des déchets du bois et des essences forestières non commerciales pour remplacer des produits chimiques à base de pétrole (caoutchouc synthétique, combustibles,

(1) Ibid., p. 121.

(2) Canada, ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, Comité consultatif national de la biotechnologie, Rapport annuel 1984, Ottawa, 1985, p. 14.

enrichisseurs de carburant) et pour produire des aliments pour les animaux ou du sucre à faible coût.(1)(2)

Donc, que ce soit au niveau de la pousse (fixation de l'azote atmosphérique, développement de lignées arboricoles à croissance rapide), de la protection (lutte biologique contre les insectes et les maladies) ou de la transformation (préparation et traitement du bois et des résidus, production de produits de valeur ajoutée), la biotechnologie constitue un domaine de la technologie de pointe qui influence déjà les destinés de la ressource forestière. L'expérience nous enseigne que les Canadiens doivent s'adapter rapidement au rythme que nous imposent les nouvelles technologies. Pour ce faire, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 20

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, devrait développer et coordonner une stratégie nationale de recherche et de développement qui permettra de mettre en valeur la ressource et les industries forestières du Canada au moyen de la biotechnologie.

En dernier lieu, soulignons que l'Île-du-Prince-Édouard possède un répertoire de la biomasse forestière qui lui permet de connaître la quantité et l'emplacement du bois disponible, le rythme de croissance des arbres et le moment opportun où ils doivent être coupés.(3) Toutefois, le morcellement des terres forestières privées en quelque 16 000

-
- (1) Forintek Canada Corporation, La voie de l'avenir, Vancouver, s.d., p. 15.
- (2) Forintek Canada Corporation, "La biotechnologie", Regard sur Forintek, vol. 3, n° 3, mars 1985, p. 5-6.
- (3) Fred Driscoll, ministère de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 32.

propriétés aurait retardé l'aménagement des forêts depuis déjà deux générations.⁽¹⁾ Soulignons aussi que les travaux sylvicoles actuels favorisent davantage les plantations de résineux et facilitent plutôt la régénération naturelle chez les feuillus.

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

Le principal problème avec lequel les propriétaires de lots boisés sont aux prises réside avant tout dans l'absence de marchés. A cause de leur éloignement des marchés extérieurs, les producteurs de bois de l'île obtiennent peu pour leurs produits. À l'heure actuelle, le principal débouché est celui du bois débité, du bois de construction et des billes de sciage. Il est à noter que les autorités provinciales viennent à peine de commencer à s'intéresser à la commercialisation des produits forestiers. Pour ce qui est de l'exportation, le ministre de l'Énergie et des Forêts prétend lui-même que son importance relative n'augmentera guère.⁽²⁾

Bien que certains intervenants s'interrogent au sujet des faibles montants obtenus pour le bois de pâte,⁽³⁾ il semble que, pour la majorité, le débouché majeur qui doit être développé est celui de l'utilisation du bois à des fins énergétiques (chauffage). À ce sujet, le ministre Driscoll a déclaré:

[...] l'un de nos marchés les plus importants à l'heure actuelle est celui du bois de chauffage. Certains d'entre vous êtes au courant des prix des combustibles à l'Île-du-Prince-Édouard. Aux termes de notre entente relative à d'autres sources d'énergie, conclue avec le gouvernement fédéral, nous avons essayé de promouvoir l'industrie des copeaux et la conversion au chauffage au bois des immeubles commerciaux et industriels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a décidé en 1982 de créer ce ministère qui s'appelle

(1) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(2) Fred Driscoll, ministère de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 42-43.

(3) Wanson Hemphill, Central Woodlands Association, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 126.

maintenant Énergie et Forêts. C'est la clé de la mise en valeur de nos forêts. Il faut un marché pour les déchets que nous avons et qui n'ont actuellement aucune valeur. En les utilisant en copeaux, on leur donne une valeur et cela incite les propriétaires à exploiter leurs boisés. Ils ont vraiment quelque chose qui a de la valeur sur le marché si nous réussissons à augmenter la demande de copeaux.(1)

Certains établissements et immeubles publics ont déjà été convertis aux chaudières alimentées au bois et au mazout. L'utilisation du bois à titre de combustible réduirait les coûts énergétiques d'environ 33 %. De plus, le gouvernement provincial estime que le gouvernement fédéral devrait envisager de chauffer au bois ses édifices situés dans la province.(2)

Au dire de Kirk Brown, président de la Central Woodlands Association, certaines études auraient d'ailleurs démontré que 50 à 70 % du pétrole actuellement utilisé dans l'Île-du-Prince-Édouard pourrait être remplacé par des copeaux de bois.(3) De son côté, la Coopérative forestière Limitée estime que la valeur des ressources forestières non utilisées est la clé du problème des coûts énergétiques et de l'importation du pétrole par la province.(4) Par ailleurs, outre le fait de subvenir à une part importante de la consommation d'énergie, la combustion de copeaux de bois mou permettrait de résoudre le problème de la surexploitation des feuillus utilisés à titre de combustible. La conversion des résidences au brûlage de copeaux de bois semble cependant rencontré un obstacle en ce qui concerne la mise au point de brûleurs approuvés par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).(5)

-
- (1) Fred Driscoll, ministère de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 37.
- (2) Ibid., p. 44.
- (3) Kirk Brown, Central Woodlands Association, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 135.
- (4) Marcel Arseneau, La Coopérative forestière Limitée, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 137.
- (5) Kirk Brown, Central Woodlands Association, fascicule n° 52, le 28 octobre 1985, p. 125.

Somme toute, devant la cohérence et la pertinence des propos entendus au sujet de l'importance d'introduire des systèmes de chauffage au bois à l'Île-du-Prince-Édouard, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 21

Dans la mesure où l'utilisation du bois à des fins de chauffage est appropriée et que cela ne menace pas sérieusement la qualité de l'air, le ministère des Travaux Publics devrait mettre en place un plan de conversion des systèmes de chauffage des édifices du gouvernement fédéral situés dans l'Île-du-Prince-Édouard, au profit de brûleurs utilisant des copeaux et d'autres résidus du bois. De plus, l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) devrait rapidement établir des normes de construction pour les brûleurs à résidus de bois destinés au chauffage des résidences.

LA FORÊT DE TERRE-NEUVE

La question la plus importante, à notre avis, est la suivante: notre société fait-elle suffisamment pour atténuer la sérieuse incidence que cette perte de bois a, et continuera d'avoir, sur tant d'aspects de la vie quotidienne de la génération actuelle et des générations futures? À notre avis, la réponse est "non". Nous ne faisons vraiment pas tout ce que nous pouvons ou devrions faire.

Gonzo Gillingham de la Fraternité
unie des charpentiers et menuisiers
d'Amérique, section locale 2564.

INTRODUCTION

L'écart entre les données existantes au sujet de la ressource forestière de Terre-Neuve témoigne des difficultés inhérentes à l'établissement de définitions descriptives rigoureuses de ce milieu. Ainsi, au dire du ministre des Terres et Forêts de Terre-Neuve, la province est couverte de 93 000 km² de forêts productives (38 000 km² dans l'île et 55 000 km² au Labrador).⁽¹⁾ Or, selon Statistique Canada, qui reprend les données de FORSTATS (Statistiques forestières nationales compilées à l'Institut forestier national de Petawawa), la province la plus orientale du pays possède 84 550 km² de forêts productives.⁽²⁾ Enfin, le Service canadien des forêts soutient que l'île de Terre-Neuve ne renferme que 28 255 km² de terres forestières productives.⁽³⁾

Le Comité est quelque peu troublé par le manque d'uniformité de ces statistiques. Par ailleurs, le Comité s'interroge sur l'adéquation des mesures à variables multiples, comme la coupe annuelle admissible

-
- (1) Len Simms, ministère des Terres et des Forêts de Terre-Neuve, fascicule n° 57, le 4 novembre 1985, p. 11.
- (2) Statistique Canada, Statistiques forestières du Canada 1983, n° de catalogue 25-202, Ottawa, décembre 1985, p. 17.
- (3) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(CAA), qui fait l'objet d'un mode d'évaluation propre à chaque province.⁽¹⁾ Au chapitre de la banque d'information qui décrit l'état de nos forêts, Gordon F. Weetman, de l'université de la Colombie-Britannique, soutient que le bilan est terrible, que nos inventaires sont archaïques et périmés et que l'on manque, entre autres, de données décrivant convenablement la croissance et le rendement de nos forêts.⁽²⁾

Cette situation préoccupe d'ailleurs les responsables du Service canadien des forêts qui ont déclaré:

Malgré les grands progrès réalisés ces dernières années dans les programmes d'inventaire forestier, il subsiste d'importantes lacunes dans la base de données actuelle sur les forêts. L'information sur la croissance et le rendement des peuplements naturels aménagés, sur la réponse aux traitements sylvicoles et sur les terrains déboisés qui ne se régénèrent pas doit être étayée et mise à jour continuellement.⁽³⁾

Reconnaissant le fait que l'acquisition et la dissémination des statistiques forestières constituent un des éléments essentiels, à la prise des décisions ayant trait à la gestion de cette importante ressource, le Comité formule la recommandation suivante:

RECOMMANDATION 22

Le Service canadien des forêts devrait accentuer ses efforts en vue d'acquérir et de rendre disponibles les données exactes qui décrivent la composition, l'évolution, la croissance, le rendement, la superficie et la propriété des étendues forestières productives du pays.

-
- (1) F.L.C. Reed, "L'approvisionnement en bois au Canada", Les forêts du Canada: un engagement face à l'avenir, Congrès forestier national de 1986, Ottawa, le 9 avril 1986, p. 53.
- (2) Gordon F. Weetman, "L'état de l'aménagement forestier au Canada", Les forêts du Canada: un engagement face à l'avenir, Congrès forestier national de 1986, Ottawa, le 9 avril 1986, p. 88.
- (3) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

Le gouvernement de Terre-Neuve a conclu des ententes à long terme avec les industries de pâtes et papiers. Ainsi, sur les trois usines en opération, deux ont des permis d'exploitation d'une durée de 99 ans et la troisième possède un permis de 20 ans renouvelable tous les cinq ans. A cela, s'ajoute l'instauration récente d'un système d'attribution de zones d'approvisionnement en bois aux scieries.⁽¹⁾

Mentionnons en dernier lieu que le secteur forestier fournit approximativement 7 000 emplois directs,⁽²⁾ soit environ 25 % de tous les emplois du secteur manufacturier de la province. En tenant compte des 11 000 emplois indirects,⁽²⁾ les activités forestières généraient en 1984 environ 10 % de tous les emplois de la province. Les trois papeteries de Grand Falls, Corner Brook et Stephenville fournissent 4 000 emplois directs alors que les 1 850 scieries réparties en région rurale fournissent d'autres emplois à une population qui en a grandement besoin.⁽³⁾

Le tableau 5 regroupe différentes statistiques relatives au milieu forestier terre-neuvien.

-
- (1) Len Simms, mémoire présenté au Comité permanent des pêches et des forêts, St. John's (Terre-Neuve), le 4 novembre 1985, p. 4.
 - (2) Ces valeurs diffèrent considérablement des données fournies par le Conseil canadien des industries forestières (voir le tableau 5).
 - (3) Len Simms, ministère des Terres et Forêts de Terre-Neuve, fascicule n° 57, le 4 novembre 1985, p. 10.

TABLEAU 5: CARACTÉRISTIQUES DE LA RESSOURCE ET DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRES DE TERRE-NEUVE

A. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DES TERRES FORESTIÈRES INVENTORIÉES

1. Superficies			
° propriété fédérale:	151 km ²		(0,1 %)
° propriété provinciale:	134 900 km ²		(94,7 %)
° propriété privée:	598 km ²		(0,4 %)
° propriété municipale:	10 km ²		
- Forestière totale:	142 400 km ²		
- Forestière productive:	84 550 km ²		
2. Essences			
(% du volume marchand des forêts productives)			
- Résineux 92,7 %		- Sapins	(10,2 %)
		- Épinettes	(10,0 %)
		- Pins	(0,1 %)
		- Non précisées	(72,4 %)
- Feuillus 7,3%		- Bouleaux	(3,0 %)
		- Peupliers	(0,4 %)
		- Érables	(0,1 %)
		- Non précisées	(3,9 %)
3. Volumes			
Volume marchand brut sur pied			
- résineux:	200,2 millions de m ³	(1'île)	
	38,9 millions de m ³	(Labrador)	
- feuillus:	27,3 millions de m ³	(1'île)	
	18,4 millions de m ³	(Labrador)	
- total:	284,8 millions de m ³		
Coupe annuelle admissible			
- résineux:	2,09 millions de m ³	(1'île)	
	292 000 m ³	(Labrador)	
- feuillus:	Néant		
- total:	3,4 millions de m ³		
Coupe			
- forêt publique:	860 000 m ³		
- forêt privée:	2,0 millions de m ³		
- total:	2,9 millions de m ³		

TABLEAU 5 (suite)

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'INDUSTRIE

1. <u>Emplois</u> (1983)	Directs:	3 708	
	Indirects:	7 416	
	Nombre d'usines en 1983		
	- pâtes et papiers:		3
	- scieries et ateliers de rabotage:		46
2. <u>Valeur monétaire</u>	- Livraisons des industries du bois en 1983:		2,5 millions de \$
	- Livraisons des industries du papier et des produits connexes en 1983:		*
	- Exportations en 1983:		243 millions de \$
	- Contribution au produit intérieur brut en 1982:		*

* donnée non disponible

Sources: Conseil canadien des industries forestières, L'industrie forestière canadienne 1986: portrait statistique, 1986, p. 81.

Gouvernement du Canada et gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, Entente Canada - Terre-Neuve sur la mise en valeur des ressources forestières 1986-1990, annexe A, avril 1986, p. 13.

Dana Hawden, Service canadien des forêts, communication personnelle, 1^{er} mai 1986.

Service canadien des forêts, Recueil de statistiques forestières canadiennes pour l'année 1984, Ottawa, janvier 1985, p. 52 et 114.

Len Simms, ministère des Terres et des Forêts de Terre-Neuve, fascicule n° 57, le 4 novembre 1985, p. 10.

Statistique Canada, Statistiques forestières du Canada 1983, n° de catalogue 25-202, Ottawa, décembre 1985, p. 17, 19, 57, 39 et 45.

LA RESSOURCE

L'île de Terre-Neuve ne passe pas pour avoir des sols et un climat particulièrement favorables à la croissance rapide des arbres.⁽¹⁾ Néanmoins, la ressource forestière est suffisamment considérable pour générer du travail chez une partie importante de la population de 80 municipalités de la province.⁽²⁾

La province de Terre-Neuve est divisée en quatre zones d'approvisionnement économique en bois qui diffèrent les unes des autres du point de vue de la géographie et des possibilités de coupe. La plus importante est la zone 1, qui recouvre le centre et l'ouest de l'île; elle fournit environ 84 % de la récolte de bois dans l'île, et satisfait presque tous les besoins de la province en matière de bois à pâte. La zone 2, qui occupe la partie septentrionale de la grande péninsule, ne répond qu'à 2 % des besoins totaux de l'île. La zone 3, située dans l'est de l'île, fournit 14 % de la quantité totale de bois tout en satisfaisant 41 % des besoins en bois de chauffage. La zone 4, située dans la partie centre-sud du Labrador, contient de vastes ressources forestières, mais la demande se limite actuellement à une faible quantité de bois de sciage et de bois de chauffage domestique. La plus grande part des ressources forestières du Labrador sont disséminées et inaccessibles, mais il existe néanmoins une importante concentration d'arbres (41 millions de m³ de bois) dans le centre-sud, près de Goose Bay.⁽³⁾

La principale difficulté à résoudre dans le secteur forestier terre-neuvien consiste à atténuer la pénurie éventuelle de bois dans la zone 1. A ce sujet, l'annexe A du document de la récente entente Canada - Terre-Neuve sur la mise en valeur des ressources forestières (1986-1990) nous révèle que:

-
- (1) Wendy Simpson - Lewis et al., Les terres de choix du Canada, Environnement Canada, Ottawa, 1980, p. 152.
- (2) Gouvernement du Canada et gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, Entente Canada - Terre-Neuve sur la mise en valeur des ressources forestières 1986-1990, annexe A, avril 1986, p. 16.
- (3) Ibid., p. 14.

S'il n'y a pas de sylviculture, on prévoit un déficit de 302 000 m³ d'ici 1995, déficit qui devrait atteindre un million de m³ d'ici l'an 2025, soit 38 % de la demande totale de bois de pulpe.(1)

Cette pénurie est particulièrement attribuable au déséquilibre de l'âge des peuplements (manque de jeunes arbres) et aux ravages occasionnés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (depuis le milieu des années 70, environ 25 millions de m³ de bois d'arbres adultes ont été détruits). On essaie d'en atténuer l'importance par quatre types d'interventions: 1) assurer des traitements sylvicoles afin d'augmenter le taux de croissance et de rendement des forêts, 2) continuer d'assurer la protection des forêts contre le feu, la maladie et les insectes, 3) augmenter le taux d'efficacité de l'utilisation des récoltes sur les terres privées et celles de la Couronne, 4) réduire les effets de l'aliénation des terres (pertes de terres forestières productives à d'autres utilisations) et augmenter la coupe des résineux qu'on ne peut actuellement couper en raison de contraintes sociales et environnementales.

D'autre part, il semble que la mise en oeuvre d'un programme de sylviculture ne suffira pas à éliminer complètement le déficit prévu à moyen terme. Il faudra donc avoir recours à d'autres pratiques de gestion, telle l'utilisation des peuplements de résineux inexploités. Les ressources forestières de la zone 1, où l'approvisionnement en bois est critique, connaissent une pression supplémentaire, puisque 324 000 m³ de résineux, soit 15 % de l'approvisionnement annuel disponible, sont destinés au chauffage. Un programme de sensibilisation du public sera d'ailleurs lancé, afin d'expliquer pourquoi il faut réglementer la coupe.(2)

Depuis 1974, deux ententes auxiliaires sur la mise en valeur des ressources forestières ont été conclues entre le Canada et Terre-Neuve. D'une durée de cinq ans, elles prévoyaient le partage des frais s'élevant à près de 125 millions de dollars. La deuxième entente auxiliaire, signée en janvier 1981, a permis de consacrer une somme de

(1) Ibid.

(2) Ibid., p. 23 et 24.

34,5 millions de dollars à la sylviculture. En conséquence, 22 millions d'arbres ont été plantés sur une superficie de 95 km²; 60 km² de forêts dégradées ont été récupérées et 180 km² de jeunes peuplements ont été éclaircis. De plus, un complexe de préparation de semis en contenant a été construit à Grand Falls, ce qui a créé un total de 41 000 semaines-personnes de travail. Ce programme a permis de réduire d'environ 25 %, en moyenne, le déficit prévu pour l'approvisionnement en bois entre 1985 et 2024. Selon les prévisions, le déficit sera encore réduit de 40 % lorsque les plantations commenceront à atteindre leur maturité, en 2025.(1)

L'objectif qui sous-tend les ententes relatives aux ressources forestières est l'augmentation des dépenses forestières consacrées à la reforestation. Au Canada, les dépenses en sylviculture sont passées de 118 millions de dollars en 1977 à 336 millions de dollars en 1983. Cela représente une augmentation de 184 % en dollars courants, soit une hausse réelle de 55 % ou l'équivalent d'un taux d'augmentation composé de 7,58 % par an.(2) Il va sans dire que le maintien, voire l'augmentation, des sommes consacrées à la reforestation est largement tributaire de la conclusion d'ententes entre les différents paliers de gouvernement. Ainsi, pour le ministre des Terres et des Forêts de Terre-Neuve:

[...] il est de la plus haute importance que le gouvernement du Canada reconnaisse la nécessité de continuer à appuyer des projets par le biais d'ententes auxiliaires dans le domaine de l'industrie forestière. Et ce que nous envisageons, ce sont des engagements à long terme, des plans d'une durée de 15 à 20 ans, ainsi que d'autres interventions de ce genre.(3)

(1) Ibid., p. 18-19.

(2) D.E. Barron et al., Dépenses en aménagement forestier au Canada, 1977-1983, rapport conjoint de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers et du Centre forestier des Grands lacs, rapport n° 9, Montréal, 1986, p. 26.

(3) Len Simms, ministère des Terres et des Forêts de Terre-Neuve, fascicule n° 57, le 4 novembre 1985, p. 12.

Il faut savoir que depuis 1982, toute province désirant conclure une entente sur le renouvellement forestier avec le gouvernement fédéral doit établir un plan de gestion des forêts d'une durée minimale de 20 ans.⁽¹⁾ C'est ainsi que le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a récemment mis au point une stratégie détaillée visant l'amélioration de l'aménagement forestier à Terre-Neuve, afin de garantir la viabilité à long terme de l'industrie forestière de la province. Le Comité est heureux de constater que cet exercice a conduit à la signature en avril dernier, d'une nouvelle entente qui expirera le 31 mars 1990. Le Canada paiera 70 % des dépenses prévues par l'entente, jusqu'à concurrence de 33,6 millions de dollars, alors que la province en paiera 30 %, jusqu'à concurrence de 14,4 millions de dollars. Le financement des projets requis pour la mise en oeuvre de la stratégie visant à assurer la viabilité de l'industrie forestière sera réparti en trois programmes: 1) gestion des ressources forestières (sylviculture, route d'accès, inventaire, protection: 38,65 millions de dollars), 2) recherche et développement, inventaire des possibilités et transfert de technologie (6,30 millions de dollars), 3) administration, communication et évaluation (3,05 millions de dollars).⁽²⁾

Le Comité espère que cette nouvelle entente apportera des solutions à court et à long termes aux problèmes soulignés lors des audiences tenues à Terre-Neuve. On souhaite notamment réduire l'importance des pertes de bois dues aux infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette⁽³⁾, diminuer la consommation de résineux à des fins de chauffage au profit de l'approvisionnement des usines de pâtes et

-
- (1) Environnement Canada, Énoncé de politique: plan sommaire de renouvellement forestier, Ottawa, le 2 septembre 1982, p. 7.
- (2) Gouvernement du Canada et gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, Entente Canada - Terre-Neuve sur la mise en valeur des ressources forestières 1986-1990, annexe A, avril 1986, p. 27-32.
- (3) Gonzo Gillingham, Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, section locale 2564, fascicule n^o 58, le 5 novembre 1985, p. 15.

papiers⁽¹⁾, et enfin, rehausser la valeur esthétique des zones en vue et des bordures de routes grâce à la plantation d'arbres.⁽²⁾

D'autre part, plusieurs intervenants se sont montrés préoccupés par la participation de la population aux programmes d'aménagement et de protection des forêts. À cet effet, Jack Dwyer, de l'Association de développement de Barachois, a suggéré que des fonds actuellement affectés aux programmes de services sociaux soient utilisés pour la création d'emplois liés à la sylviculture. De plus, des fonds devraient être réaffectés en vue de favoriser l'épandage manuel d'insecticide au sol, ce qui, au dire de M. Dwyer, nécessiterait l'embauche de gens qui retirent actuellement de l'aide sociale.⁽³⁾ Cette opinion est d'ailleurs partagée par la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique qui a souligné la pertinence et l'importance d'augmenter les ressources financières afin d'embaucher une nouvelle main-d'oeuvre destinée à accomplir des travaux sylvicoles.⁽⁴⁾ Le Comité est d'avis que la participation du public à la gestion et à l'aménagement des forêts devrait être favorisée à son maximum; par conséquent, le Comité formule la recommandation suivante:

RECOMMANDATION 23

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le Conseil canadien des ministres des forêts, devrait établir une stratégie qui permettra d'optimiser la création d'emplois et la participation du public au niveau de la gestion et de la mise en valeur des ressources forestières du pays.

RECOMMANDATION 24

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec la Commission de l'assurance-chômage, devrait favoriser la participation du public dans des travaux sylvicoles, par l'entremise de programmes de création d'emplois, qui favoriseraient l'élimination manuelle de broussailles comme alternative à l'utilisation d'herbicides dans les forêts.

(1) Ibid., p. 80.

(2) Michel Levasseur, fascicule n° 58, le 5 novembre 1985, p. 129-130.

(3) Jack Dwyer, Association de développement de Barachois, fascicule n° 58, le 5 novembre 1985, p. 15-16.

(4) Gonzo Gillingham, Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, section locale 2564, fascicule n° 58, le 5 novembre 1985, p. 77-78.

TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION ET EMPLOI

L'industrie du papier journal est un soutien économique de grande importance à Terre-Neuve. En 1984, environ 650 000 tonnes de papier journal, d'une valeur de 315 millions de dollars, ont été produites. Surtout vendues aux États-Unis et à l'Europe, les expéditions de ce produit représentent approximativement 25 % de la valeur totale des exportations de la province, et, en 1984, elles constituaient 7 % des expéditions totales de papier journal du Canada. Pour sa part, l'industrie du bois de sciage est constituée d'environ 1 850 petites scieries indépendantes. Actuellement, le nombre de scieries qui produisent plus de 2 300 m³ de bois par année n'est que de sept. En 1981, cette industrie a créé de l'emploi équivalent à 1 356 années-personnes. La valeur totale des exportations étaient alors de 8,8 millions de dollars et la valeur ajoutée à l'économie provinciale atteignait 3,5 millions de dollars. Cependant, des problèmes d'approvisionnement et d'efficacité de transformation rendent l'avenir de cette industrie incertain.(1)

L'industrie du bois de chauffage est particulièrement importante à Terre-Neuve. En 1983, la quantité de bois utilisé comme combustible s'est élevée à 800 000 m³, ce qui représentait une valeur commerciale de 18,4 millions de dollars. Chaque année, environ 65 000 personnes coupent du bois de chauffage. Outre le fait qu'elles utilisent dans bien des cas des méthodes de coupe qui mettent en péril la productivité des forêts, les personnes qui coupent du bois de chauffage entrent quelquefois en concurrence avec des utilisateurs industriels. Il faut se rappeler que cette activité représente 25 % de la coupe annuelle totale de résineux à Terre-Neuve.(2) À ce sujet, les représentants des travailleurs des usines de pâtes et papiers espèrent que des programmes

(1) Gouvernement du Canada et gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, Entente Canada - Terre-Neuve sur la mise en valeur des ressources forestières 1986-1990, annexe A, avril 1986, p. 16-17.

(2) Ibid., p. 19-20.

seront établis afin de rendre disponible, comme bois de chauffage, les arbres dont les insectes, en l'occurrence la TBE, ont eu raison.⁽¹⁾

En ce qui concerne l'industrie du bois de sciage, Terre-Neuve produit actuellement de 25 à 40 % du bois d'oeuvre dont elle a besoin. Pour David Gilbert, député à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, le problème du détournement de billes qui pourraient devenir du bois de sciage vers la fabrication des pâtes par les compagnies papetières, et la concurrence des producteurs extérieurs sont de nature à empêcher le développement de l'industrie locale du bois de sciage. Par ailleurs, la production de bois d'oeuvre, qui pourrait répondre aux besoins de la province dans une proportion de 70 à 80 %, créerait quelque 2 000 emplois supplémentaires.⁽²⁾

Sujet déjà discuté dans d'autres chapitres de ce rapport, la question de la production de copeaux a encore une fois conduit à la suggestion que le gouvernement provincial devrait continuer d'appliquer avec vigueur sa politique visant à faire en sorte que les édifices gouvernementaux soient chauffés à l'aide de ce produit plutôt qu'au mazout.⁽³⁾

Le thème bien connu de la création d'emplois a fait l'objet de plusieurs commentaires de la part des témoins. Outre ce qui fut préalablement mentionné, deux déclarations intrigantes ont particulièrement retenu l'attention du Comité. Il y a d'abord eu celle de David Gilbert, qui soutient que "si l'industrie forestière bénéficiait d'une bonne gestion et d'investissements appropriés, elle pourrait donner du travail aux sans-emploi qui représentent de 20 à 25 % de la population".⁽⁴⁾ Puis il

(1) Gonzo Gillingham, Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, section locale 2564, fascicule n^o 58, le 5 novembre 1985, p. 79.

(2) David Gilbert, député à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, fascicule n^o 57, le 4 novembre 1985, p. 24-25.

(3) Ibid., p. 25.

(4) Ibid., p. 27.

y a eu celle d'Edgar Baird, qui déclare qu'avec un niveau d'engagement comparable à celui de l'Écosse, 20 000 travailleurs employés à plein temps seraient requis pour exécuter les travaux devant être accomplis dans les forêts de l'île de Terre-Neuve. Voici d'ailleurs un extrait révélateur de la teneur des propos de M. Baird:

Dix mille travailleurs oeuvrant dans les forêts de Terre-Neuve coûteraient 300 millions de dollars par année, soit un total de 12 milliards de dollars sur une période de 40 ans. Cette dépense produirait les résultats suivants: du bois de pâte commercialisable, des billes de sciage, du bois de chauffage et d'autres produits, d'une valeur de 100 millions de dollars par année; pendant 40 ans, 4 milliards de dollars. Dix mille personnes qui ne recevraient plus de prestations d'assurance-chômage, de bien-être social, etc., à raison de 10 000 dollars chacune, représente 100 millions par année pendant 40 ans, pour un autre montant de 4 milliards de dollars. Grâce au travail ainsi accompli, un patrimoine forestier serait établi au cours de cette période, consistant en stocks de bois sur pied représentant: 7 millions d'acres à raison de 40 cordes à l'acre, ce qui représente 280 millions de cordes valant, à la souche, 40 \$ la corde pour un total de 11,2 milliards de dollars, mettons 11 milliards. La production totale pendant 40 ans représenterait 19 milliards de dollars. Le coût total pendant le même nombre d'années serait de 12 milliards de dollars. Le gain net en argent serait de 7 milliards de dollars, soit un gain net de 175 millions de dollars par année.

Ce calcul ne tient compte que de l'argent et des cordes de bois. Les avantages supplémentaires sur le plan de l'environnement, de la lutte contre les inondations, de l'élimination des insectes et des maladies et de la lutte contre les incendies, de la faune, de la protection du saumon, des avantages sur le plan des loisirs, du moral des travailleurs et ainsi de suite, seraient autant, sinon plus importants.(1)

(1) Edgar Baird, fascicule n^o 57, le 4 novembre 1985, p. 59-60.

Le Comité reconnaît le besoin d'accroître les investissements pour mettre en valeur la ressource forestière et stimuler la productivité de ses industries tout en créant de nouveaux emplois. Cependant, la surcapacité de production des pays nord-américains, exacerbée par la stagnation du marché européen et la menace d'imposition de mesures restrictives sur l'importation de produits forestiers du Canada, risque de limiter l'importance des investissements dans ce secteur économique. Par ailleurs, reconnaissant l'importance et la responsabilité des industries à l'égard de la mise en valeur et du renouvellement de la ressource ainsi que du maintien et du développement de notre compétitivité sur les marchés étrangers, le Comité formule la recommandation suivante:

RECOMMANDATION 25

Le Service canadien des forêts devrait établir des mécanismes qui inciteraient les compagnies forestières à accroître leurs efforts en vue de mettre en valeur les forêts qu'elles exploitent. De plus, elles devraient veiller à augmenter la productivité de leurs usines ainsi que la diversité de leurs produits afin de maintenir notre concurrence et d'accéder à de nouveaux marchés.

RECOMMANDATION 26

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec les ministères provinciaux concernés, devrait évaluer la faisabilité de la proposition de M. Baird ainsi que le modèle écossais de gestion forestière.

CONCLUSION

Instrument de production de biomasse d'un intérêt incommensurable, la forêt est une des composantes biotiques les plus indispensables à la vie de l'être humain. Notre dépendance à l'égard de cette ressource vient du fait qu'elle joue un rôle écologique indéniable et qu'elle possède une fonction d'ordre social en tant que milieu de vie et d'endroit de détente et de loisirs. Quant à sa valeur économique, est-il nécessaire de répéter qu'un emploi sur dix au Canada relève de son existence, qu'elle constitue l'assise financière de quelque 300 collectivités de tout le pays et que les expéditions de ses produits génèrent des revenus de l'ordre de 30 milliards de dollars (1985).⁽¹⁾

La forêt possède cette particularité d'évoluer au-delà d'une génération humaine et au-delà de la durée d'un projet économique classique. C'est donc dire que la destinée d'un peuplement forestier peut dépendre en grande partie des décisions de nombreuses générations d'exploitants et de gestionnaires. Par nature, la forêt est polyvalente, complexe et riche d'une multitude d'organismes animaux et végétaux. S'il est généralement admis que son aménagement et son utilisation doivent respecter son essence, il est par ailleurs reconnu que son exploitation polyvalente exige avant tout la promulgation de lois, de règlements et de politiques claires et harmonieuses. De plus, les valeurs principales ou de première importance qui caractérisent les terres (les fibres, les loisirs, la nature sauvage, par exemple) doivent être déterminées et se voir affecter des zones particulières.⁽²⁾ D'où l'idée de plus en plus répandue d'instituer un zonage des terres forestières afin d'attribuer et de maintenir les usages les plus appropriés.⁽³⁾ Pour qu'un régime de gestion soit

-
- (1) Conseil canadien des industries forestières, L'industrie forestière canadienne 1986: portrait statistique, 1986, p. 21.
 - (2) Conseil canadien des ministres des Forêts, "Exploitation polyvalente des forêts et questions environnementales", Forum sur les forêts canadiennes, Winnipeg, les 22 et 23 janvier 1986, p. 20.
 - (3) Yvon Dubé, "Foresterie, écologisme et développement", L'influence des politiques et des lois sur la gestion des ressources forestières, Congrès forestier international, Québec, 1984, p. 9-17.

efficace, rappelle Gordon Baskerville, doyen de la Faculté de foresterie de l'Université du Nouveau-Brunswick, il faut d'abord déterminer les zones qui doivent être aménagées et les organismes qui seront chargés de l'exécution des tâches. En outre, s'ils sont clairement définis, les objectifs d'aménagement peuvent englober à la fois la préservation des habitats fauniques et la possibilité de satisfaire à la demande de bois.⁽¹⁾

Il n'existe plus aucun doute que le grand public a aussi un droit de regard sur l'utilisation des ressources forestières et qu'il doit donc être mieux consulté à ce sujet. Pour ce faire, les citoyens canadiens doivent être bien renseignés au sujet de l'importance sociale, écologique et économique de leurs forêts. À ce titre, le Comité est heureux de partager les vues des membres du Conseil canadien des ministres des Forêts, qui ont convenu de parrainer une campagne nationale de sensibilisation ayant pour objectif d'assurer une information accrue des citoyens, afin d'assurer la viabilité du secteur forestier.⁽²⁾

Les mémoires sur lesquels s'est appuyée la présente étude traitaient surtout de l'exploitation industrielle des étendues forestières. Dans cette perspective, il en est ressorti deux traits majeurs déjà bien connus des initiés, à savoir qu'une pénurie de bois économiquement exploitable existe déjà ou deviendra réalité dans plusieurs régions de l'est du pays, et que bien des industries forestières canadiennes ont de la difficulté à être concurrentielles et à trouver des marchés convenables pouvant leur assurer les bénéfices escomptés.

Des preuves de plus en plus nombreuses démontrent que les Canadiens ont jusqu'à récemment bien mal pris soin de leurs forêts. Pourtant, ce n'est pas d'hier qu'on a pris conscience de ce problème puisque sir Wilfrid Laurier, ancien premier ministre du Canada, demandait dès 1906 "de mettre un terme à la destruction de la forêt qui s'aggrave chaque année face à l'absence d'une pratique de reboisement pour compenser

(1) Conseil économique du Canada, "L'environnement: problèmes et perspectives", Au Courant, vol. 6, n^o 3, 1986, p. 5.

(2) Service canadien des forêts, "Campagne conjointe d'information du public sur les forêts à l'échelle du pays", Communiqué, le 10 avril 1986, 1 p.

l'abattage croissant".(1) Il faut aussi se rappeler qu'il y a 40 ans, le Canada disposait déjà de plans d'aménagement forestier qui n'ont jamais été mis à exécution, en partie à cause d'objectifs mal définis.(2) Par ailleurs, la mise en oeuvre d'un programme de renouvellement forestier conforme à l'esprit d'une stratégie forestière nationale fut annoncé en 1982. Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, s'est alors engagé à augmenter les possibilités de récolte continue de bois, grâce à une utilisation plus stricte de la forêt, à une meilleure protection contre les incendies, les insectes et les maladies et, surtout, au renouvellement forestier.(3) Au sujet du rôle de l'État, le Comité est parfaitement d'accord avec l'affirmation suivante de l'économiste N.B. Percy: "Les politiques gouvernementales en matière d'aménagement des forêts revêtent une importance particulière du fait qu'elles contraignent la réaction des entreprises aux forces du marché et déterminent la façon dont le patrimoine ligneux est exploité".(4) L'influence réelle des programmes mis en oeuvre se mesure non seulement au volume des crédits libérés, mais aussi à leur aptitude à créer un climat favorable aux initiatives des entreprises.

Il va sans dire, cependant, que les résultats escomptés en matière d'aménagement sont obtenus dans la mesure où, comme Gordon F. Weetman l'exprime très bien, chaque projet sylvicole peut apporter une contribution claire au problème de l'approvisionnement. C'est pourquoi l'intensification de l'acquisition de connaissances sur la dynamique naturelle des forêts et sur la pertinence des projets sylvicoles entrepris

-
- (1) Association forestière canadienne, "La vision de 1906 sera renouvelée lors du Congrès forestier", Communiqué, Ottawa, le 23 septembre 1985, p. 2.
- (2) Conseil économique du Canada (1986), p. 5.
- (3) Environnement Canada, Énoncé de politique: plan sommaire de renouvellement forestier, Ottawa, le 2 septembre 1982, p. 3.
- (4) N.B. Percy, Aménagement forestier et croissance économique en Colombie-Britannique, étude préparée pour le Conseil économique du Canada, Ottawa, 1986, p. 11.

doit être complétée par une participation plus active des compagnies forestières en matière de renouvellement forestier.⁽¹⁾ Savoir prévoir les problèmes structurels d'une forêt, en sachant les corriger dès qu'ils apparaissent, de façon à maintenir la quantité et la qualité désirées des biens et services: voilà en quoi consiste un véritable aménagement. ⁽²⁾

Il importe à ce point-ci de rappeler et d'entériner un principe énoncé en 1979 par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement: "la responsabilité du financement du maintien des ressources forestières doit être proportionnelle aux avantages obtenus".⁽³⁾ Quoique cet énoncé fasse l'objet d'un certain débat quant à son interprétation et aux responsabilités qui en découlent,⁽⁴⁾ le Comité ne peut que rappeler à tous les utilisateurs et propriétaires de cette ressource qu'un changement d'attitude favorisant l'accroissement des efforts scientifiques, techniques et financiers est nécessaire pour défendre et promouvoir cet élément essentiel au bien-être de la population et à l'économie canadienne. S'il était autrefois désavantageux, sur le plan de la concurrence, de mettre en pratique de bonnes méthodes d'aménagement, il est certes devenu évident qu'il n'en est plus rien aujourd'hui.

En ce qui concerne la transformation de la matière première, le Comité est conscient du fait que l'industrie forestière est à la veille d'une nouvelle ère qui trouvera son dynamisme dans des progrès scientifiques sans précédent et dans la marche rapide et implacable de la

(1) Gordon F. Weetman, "L'état de l'aménagement forestier au Canada", Les forêts du Canada: un engagement face à l'avenir, Congrès forestier national 1986, Ottawa, le 9 avril 1986, p. 92-93.

(2) Cordon Baskerville, "Comprendre l'aménagement forestier", Les forêts du Canada: un engagement face à l'avenir, Congrès forestier national 1986, Ottawa, le 9 avril 1986, p. 17.

(3) Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, Les impératifs de la foresterie au Canada, Kelowna, les 6 et 7 juin 1979, p. 9.

(4) E. Knight, "Double duty for the forests", Options Politiques, vol. 7, n° 2, mars 1986, p. 26.

technologie. Il est déjà établi que le Canada a réussi, dans une certaine mesure, à accroître son avantage comparatif dans le domaine du bois et du papier grâce au progrès technologique, qui semble d'ailleurs un des principaux éléments déterminants de la compétitivité internationale. Cependant, en guise d'avertissement, il faut garder à l'esprit que l'avantage comparatif des producteurs forestiers canadiens a diminué par rapport à celui des producteurs américains, notamment en ce qui concerne le papier journal. Cette tendance serait d'ailleurs confirmée par la croissance plus dynamique de nouvelles capacités de production de pâtes et papiers chez nos voisins du Sud.⁽¹⁾ De toute évidence, la recherche industrielle constitue un domaine dans lequel les industries, avec l'aide de l'État, doivent accentuer leurs efforts. La nécessité de demeurer compétitifs face à nos principaux concurrents doit être un leitmotiv invitant tous les Canadiens à innover pour conserver leurs emplois et leur place sur le marché international. À cause de son importance première, l'exportation de nos produits forestiers sur le marché international fait l'objet d'une préoccupation soutenue, qui tient principalement à l'existence d'une offre excédentaire, à un ralentissement de l'augmentation de la demande, l'apparition de nouveaux producteurs sur le marché, au taux de change défavorable du dollar canadien par rapport aux monnaies européennes, et aux mesures protectionnistes que commence à prendre notre plus important importateur, les États-Unis.⁽²⁾ Par conséquent, le Comité encourage les gouvernements et les entreprises dans leur démarche en vue d'ajuster notre industrie forestière aux nouvelles réalités internationales en s'assurant notamment d'obtenir la sécurité d'accès de nos produits, malgré les pressions protectionnistes, et d'appuyer plus efficacement les efforts de commercialisation visant à accroître les débouchés extérieurs et le développement de marchés pour les produits à haute valeur ajoutée.

(1) Petr Hanel, La technologie et les exportations canadiennes du matériel pour la filière bois - papier, Institut de recherches politiques, Montréal, 1985, p. XXIII-XXV.

(2) James Kelleher, "Commerce des produits forestiers: intérêts du Canada", Les forêts du Canada: un engagement face à l'avenir, Congrès forestier national 1986, Ottawa, le 10 avril 1986, p. 41-44.

Au-delà de tout ce que nous venons de dire, il convient d'ajouter qu'il est urgent de mettre sur pied des programmes pertinents de formation de travailleurs, adaptés aux besoins du milieu et des entreprises forestières. Les ressources humaines, sans lesquelles nos industries forestières ne pourraient exister, doivent être avant toute chose au centre de nos préoccupations. Aussi faut-il déployer des efforts supplémentaires afin de faciliter l'adaptation des travailleurs à l'évolution technologique et aux nouvelles réalités auxquelles font face leurs industries. Il importe de souligner que l'importance grandissante des travaux sylvicoles, en plus d'offrir de nouvelles possibilités d'emploi, invite les Canadiens à développer une expertise dynamique sur le plan de la main-d'oeuvre et de la technologie.⁽¹⁾

Connaissances, vigilance, concertation et intégration sont donc devenus les mots clés sur lesquels tous les intervenants du domaine forestier doivent désormais s'appuyer. La période actuelle est cruciale pour les ressources forestières et les multiples usages qui y sont rattachés. Les Canadiens doivent encore une fois puiser dans leurs trésors d'ingéniosité et de souplesse afin d'assurer la pérennité de cette grande richesse. À cet égard, le Comité permanent de l'environnement et des forêts espère, par l'entremise du présent rapport, avoir favorisé des échanges de propos pertinents pour ainsi contribuer à la découverte d'avenues menant à des solutions appropriées. Finalement, à l'instar de nombreux témoins qu'il a entendus, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 27

Le gouvernement devrait d'ici peu considérer la création d'un ministère fédéral des Forêts.

(1) Pour en savoir plus sur ce sujet, veuillez consulter: L. Anders Sandberg, A Study of Swedish Technology Policies Promoting Development of Industries Linked to Mine and Forest Exploitation, étude réalisée à l'intention du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, Ottawa, mars 1986, 98 p.

ANNEXE A - SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Chapitre I - La forêt au Québec

1. Toute stratégie gouvernementale visant à encourager des activités d'aménagement en forêt privée devrait inclure les dispositions suivantes:
 - ° les mesures destinées aux propriétaires devraient être de nature incitative;
 - ° l'aide gouvernementale devrait être offerte à tous les propriétaires ayant un statut de producteur forestier et possédant un plan de gestion préparé et signé par un ingénieur forestier;
 - ° les propriétaires, qui démontreraient le sérieux de leur participation en assumant une partie des coûts des travaux, devraient être tenus de verser une contribution limitée au minimum;
 - ° il faudrait établir une politique d'avantages fiscaux, dont un crédit d'impôt à l'investissement pour les propriétaires s'engageant dans la mise en valeur de leurs boisés;
 - ° on devrait prendre des dispositions visant à former et à offrir une main-d'oeuvre compétente destinée à mener à bien les travaux sylvicoles en forêt privée;
 - ° il faudrait augmenter les fonds et la durée des ententes fédérales-provinciales destinées à encourager les activités d'aménagement forestier.
2. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les Cris de la baie James, devrait élaborer un programme de protection et de mise en valeur des forêts, dans les territoires forestiers relevant de l'autorité fédérale en vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois.
3. Le ministre de la Défense nationale devrait mettre fin immédiatement à tous les vols militaires en rase-mottes au-dessus de la Côte-Nord et du Labrador. Le Ministre devrait faire évaluer les répercussions de tels vols sur l'environnement dans ces régions, et ce dans les plus brefs délais.
4. Le Service canadien des forêts et le ministère fédéral de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, devraient immédiatement entreprendre un programme concerté afin de déterminer les causes du problème du dépérissement des érables à sucre du Québec ainsi que les correctifs requis. De plus, des mesures d'indemnisation des acériculteurs devraient être envisagées dans la mesure où le problème actuel subsisterait.

5. Le Service canadien des forêts devrait accentuer ses efforts en matière de développement et de promotion de technologies permettant l'utilisation optimale de la fibre ligneuse par les usines de transformation du bois. Il faudrait faire un effort spécial en vue d'utiliser au maximum des pièces de bois à faible volume et des essences d'arbres actuellement sous-utilisées.
6. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec les ministères provinciaux concernés, devrait élaborer et mettre en oeuvre des mesures qui encourageraient les exploitants forestiers à améliorer leurs techniques de récolte afin de réduire la quantité de bois habituellement abandonné, à titre de résidu, sur les sites de coupe.

Chapitre 2 - La forêt au Nouveau-Brunswick

7. Le Service canadien des forêts devrait réaliser une étude exhaustive permettant d'établir les coûts réels de l'exploitation des forêts publiques et privées des cinq provinces de l'est du Canada.
8. Le Service canadien des forêts devrait réaliser, au profit du Comité permanent de l'environnement et des forêts, une étude détaillée permettant de mesurer l'évolution de ses activités en matière de recherche au cours des deux dernières décennies. De plus, un plan quinquennal (1987-1991) de développement de ses programmes de recherche indiquant le budget et le nombre d'années-personnes alloué à ces activités devrait être inclus dans le rapport soumis au Comité.
9. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, devrait accentuer ses efforts en vue de développer et de définir de nouveaux marchés permettant d'écouler à un prix avantageux le bois résineux des forêts du Nouveau-Brunswick.
10. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en collaboration avec le Service canadien des forêts, devrait établir une politique à long terme permettant d'utiliser des fonds voués à la création d'emplois afin d'employer et de former des travailleurs habilités à remplir des tâches liées à l'aménagement des terres forestières.
11. Un accord distinct devrait être rapidement conclu entre les autorités fédérales concernées et les représentants des administrations indiennes au sujet de la gestion et de l'aménagement des terres forestières des Indiens du Nouveau-Brunswick.

Chapitre 3 - La forêt en Nouvelle-Écosse

12. Le Service canadien des forêts et le ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse devraient renouveler leurs ententes au sujet de la mise en valeur et du renouvellement des forêts, et ce avant l'expiration des accords actuels, prévue pour 1987.
13. Le Service canadien des forêts devrait accentuer ses efforts en vue d'établir la nature et l'étendue des stimulants fiscaux qui pourraient encourager l'accroissement des dépenses d'aménagement du secteur privé, sur les terres forestières du pays.
14. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec les ministères provinciaux concernés, devrait intensifier ses efforts en vue de développer et d'appliquer des programmes d'intervention intégrés visant à lutter à court terme et à long terme contre les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et des autres ravageurs importants de nos forêts.
15. Le Service canadien des forêts devrait évaluer le succès des programmes d'épandage de produits chimiques et leurs incidences dans les secteurs non forestiers, notamment en ce qui concerne la contamination des eaux souterraines, la santé humaine et la faune; il devrait aussi intensifier ses recherches concernant d'autres techniques de lutte contre les ravageurs.
16. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec Parcs Canada, devrait prendre de nouvelles mesures afin de minimiser les risques d'incendie et de contamination par des insectes et des maladies provenant des forêts situées à l'intérieur des parcs nationaux.
17. Le Service canadien des forêts devrait développer en toute priorité des stratégies commerciales qui faciliteront l'accès des produits forestiers canadiens aux marchés étrangers. Dans ce contexte, la création d'une Commission nationale de mise en marché des produits forestiers devrait être envisagée.
18. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui des Travaux publics, devrait élaborer un plan de conversion des systèmes de chauffage des édifices fédéraux de la Nouvelle-Écosse en vue de l'utilisation de la biomasse forestière à titre de combustible. Une analyse coûts-avantages ainsi qu'une évaluation de l'impact environnemental de cette entreprise devra être présentée au Comité permanent de l'environnement et des forêts.

19. L'Agence canadienne de développement international, de concert avec le Service canadien des forêts et les ministères concernés, devrait établir la faisabilité du projet d'exportation de bois de chauffage soumis par l'Institut Bras d'Or du Collège universitaire du Cap-Breton. Dans l'éventualité où le projet serait réalisable, un rapport concernant les modes de financement devrait être produit à l'intention du Comité permanent de l'environnement et des forêts.

Chapitre 4 - La forêt de l'Île-du-Prince-Édouard

20. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, devrait développer et coordonner une stratégie nationale de recherche et de développement qui permettra de mettre en valeur la ressource et les industries forestières du Canada au moyen de la biotechnologie.
21. Dans la mesure où l'utilisation du bois à des fins de chauffage est appropriée et que cela ne menace pas sérieusement la qualité de l'air, le ministère des Travaux Publics devrait mettre en place un plan de conversion des systèmes de chauffage des édifices du gouvernement fédéral situés dans l'Île-du-Prince-Édouard, au profit de brûleurs utilisant des copeaux et d'autres résidus du bois. De plus, l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) devrait rapidement établir des normes de construction pour les brûleurs à résidus de bois destinés au chauffage des résidences.

Chapitre 5 - La forêt de Terre-Neuve

22. Le Service canadien des forêts devrait accentuer ses efforts en vue d'acquérir et de rendre disponibles les données exactes qui décrivent la composition, l'évolution, la croissance, le rendement, la superficie et la propriété des étendues forestières productives du pays.
23. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le Conseil canadien des ministres des forêts, devrait établir une stratégie qui permettra d'optimiser la création d'emplois et la participation du public au niveau de la gestion et de la mise en valeur des ressources forestières du pays.
24. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec la Commission de l'assurance-chômage, devrait favoriser la participation du public dans des travaux sylvicoles, par l'entremise de programmes de création d'emplois, qui favoriseraient l'élimination manuelle de broussailles comme alternative à l'utilisation d'herbicides dans les forêts.

25. Le Service canadien des forêts devrait établir des mécanismes qui inciteraient les compagnies forestières à accroître leurs efforts en vue de mettre en valeur les forêts qu'elles exploitent. De plus, elles devraient veiller à augmenter la productivité de leurs usines ainsi que la diversité de leurs produits afin de maintenir notre concurrence et d'accéder à de nouveaux marchés.
26. Le Service canadien des forêts, en collaboration avec les ministères provinciaux concernés, devrait évaluer la faisabilité de la proposition de M. Baird ainsi que le modèle écossais de gestion forestière.

CONCLUSION

27. Le gouvernement devrait d'ici peu considérer la création d'un ministère fédéral des Forêts.

ANNEXE B

TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

DATE	FASCICULE	FASCICULE	DATE
		FASCICULE	DATE
Gérard A. Arseneau :		51	25 octobre 1985
(À titre personnel).			
De l'Association de développement de Barachois :		58	5 novembre 1985
Jack Dwyer, membre.			
De l'Association de gestion des ressources de l'environnement :		58	5 novembre 1985
Don Pelly, président;			
Terry Goodyear, vice-président.			
De l'Association des produits forestiers de la Nouvelle-Écosse :		55	31 octobre 1985
Windsor Kelly, président;			
Dale Sproule, premier vice-président;			
Walter Webber, deuxième vice-président;			
Laurie Ledwidge, autrefois président;			
Lorne Etter, directeur exécutif.			
De l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick :		53	29 octobre 1985
Don Lockhart, directeur exécutif.			
De l'Association des Pourvoyeurs du Québec :		49	23 octobre 1985
André Chassé, directeur.			
De l'Association pour le développement rural de Terre-Neuve et du Labrador :		57	4 novembre 1985
Stan Dawe, président,			
Développement rural, Upper Trinity;			
Ray Jarrett, coordinateur,			
Pêches et forêts;			
Sylvester Yetman, président,			
Développement rural, Rive sud.			

	FASCICULE	DATE
De l'"Atlantic Forestry Consultants" : Michael A. Brown, propriétaire et gérant.	56	1 novembre 1985
Edgar Baird : (À titre personnel).	57	4 novembre 1985
De la bande indienne Restigouche : Michael Issac, conseiller.	51	25 octobre 1985
Kingsley Brown : (À titre personnel).	56	1 novembre 1985
De la "Central Woodlands Association" : Kirk Brown, président; Wanson Hemphill, directeur; Neil Chodorow, directeur.	52	28 octobre 1985
Des Chambres de commerce affiliées de la vallée d'Annapolis : Dianne Hankinson LeGard, directeur administrateur; Gary Leeson, Comité des forêts des CCAVA; Emmanuel Adelaar, président du développement économique des CCAVA.	54	30 octobre 1985
De la Coalition contre les pesticides : Charles Restino, président.	56	1 novembre 1985
Du Comité d'adaptation communautaire de Gaspé-Nord : Réjean Lévesque, administrateur; Bernard Landry, technicien; Michel Joncas, gérant.	50	24 octobre 1985
De la Commission industrielle de la municipalité et de la ville de Digby : Terrence Hanlon, directeur exécutif.	54	30 octobre 1985

	FASCICULE	DATE
De la Commission royale d'étude du développement de la vallée d'Annapolis :	54	30 octobre 1985
Paul Buxton, directeur exécutif.		
De la CONFORM Ltée ("Consolidated Forest Owners Resource Management") :	55	31 octobre 1985
John Dechman, président; Harlen Redden, gérant.		
Du Conseil Attikamek-Montagnais :	49	23 octobre 1985
Gaston McKenzie, président; Camille Vollant, vice-président; Paul Charest, technicien.		
Du Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse :	55	31 octobre 1985
Viola Robinson, présidente; Florence Walsh, secrétaire trésorière.		
De la Co-opérative forestière Ltée :	52	28 octobre 1985
Marcel Arsenault, gérant.		
De la Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick :	53	29 octobre 1985
Peter deMarsh, président; Peter Hughes, coordinateur de la gestion des forêts; Valerie Fowler, directrice exécutive.		
De la "Forchu Forest Management Company Limited" :	54	30 octobre 1985
David Shelley, gérant général.		
De la Fraternité unie des charpentiers, section locale 2564 :	58	5 novembre 1985
Gonzo Gillingham, délégué.		
David Gilbert :	57	4 novembre 1985
Membre de la Chambre d'assemblée de la Province de Terre-Neuve (À titre personnel).		

	FASCICULE	DATE
Du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard :	52	28 octobre 1985
L'hon. Fred Driscoll, ministre de l'Énergie et des Forêts; Gerry Gavin, directeur (Forêts) du district de l'Ouest.		
Du gouvernement de la Nouvelle-Écosse:	55	31 octobre 1985
L'hon. Kenneth Streach, ministre des Terres et des Forêts; Burt Robertson, directeur principal, Services des terres.		
Du gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie :	53	29 octobre 1985
Ralph Redmond, sous-ministre intérimaire; Robert Watson, directeur, Politique et planification.		
Du gouvernement de Terre-Neuve :	57	4 novembre 1985
L'hon. Len Simms, ministre des Forêts.		
Du Groupement agro-forestier et touristique de Portneuf inc. :	49	23 octobre 1985
Réjean Julien.		
De l'Institut Bras d'Or :	56	1 novembre 1985
Don Arseneau, directeur; Stephen Manley, biologiste.		
De l'Institut forestier du Canada - section des Maritimes :	53	29 octobre 1985
Edward S. Fellows, membre; Frank E. Webb, membre.		
Du "Island Nature Trust" :	52	28 octobre 1985
Ian MacQuarrie, vice-président.		

ORGANISMES ET PARTICULIERS AYANT SOUMIS DES MESSAGES
SANS AVOIR COMPARU LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES EN COMITÉ

DATE	FASCICULE	DATE
Michel Levasseur : (À titre personnel).	58	5 novembre 1985
Marcel Lortie : (À titre personnel).	49	23 octobre 1985
Du "Maritime Lumber Bureau" : Francis Smith, directrice; Robert Love, membre.	53	29 octobre 1985
De la Nation Huronne-Wendat et des Premières Nations du Québec : Konrad Sioui, chef adjoint; Guy Bellefleur, conseiller.	49	23 octobre 1985
De la "North Colchester Forest Cooperative Limited" : Dale Downey, gérant; David Sutherland, forestier.	55	31 octobre 1985
De la "Nova Scotia Woodlot Owners' and Operators' Association" : Ronald Bulmer, gérant général; Luke Batdorf, expert-conseil; Laurie Levy, président.	55	31 octobre 1985
De l'Office des producteurs de bois de la région de Québec : Jean-Marc Drolet, secrétaire général.	49	23 octobre 1985
Du Service canadien des forêts : Jean-Claude Mercier, sous-ministre associé; Carl Winget, directeur général des services techniques et de recherche.	49	17 octobre 1985

	FASCICULE	DATE
Anne Smith : (À titre personnel).	54	30 octobre 1985
De la Société d'Expansion Économique de Portneuf : Fernand Lirette, directeur; Jean Hébert, directeur adjoint.	49	23 octobre 1985
Du Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Québec : Jean-Roch Turcotte, directeur; Paul Morrisette, vice-président.	49	23 octobre 1985
De l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick : Graydon Nicholas, président; Gilbert Sewell, vice-président; Margaret LaBillois, ancienne; Le chef Benoît Paul, réserve de Pabineau; Le chef Jack Sark, réserve de Lennox Island; Larry Perley, Councillor, réserve de Tobique.	53	29 octobre 1985
De la "Voluntary Planning" : Walter Webber, président, secteur du bénévolat; Warren Zwicker, membre; John Dickey, membre.	55	31 octobre 1985
Anthony Weagle : (À titre personnel).	54	30 octobre 1985

TERRES FORESTIÈRES INVENTORIÉES PAR TENURE ET PAR CLASSE, 1981

Classes	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	Prairies	C.-B.	Yuk	T.N.-O.	Canada
000 km ²															
Terres forestières boisées, productives non réservées															
Provinciales	75	-	6	28	109	430	293	113	72	133	318	397	-	-	1 549
Fédérales	-	-	-	1	1	1	3	1	2	-	3	2	49	137	197
Privées	4	-	22	30	56	57	34	4	-	-	4	14	-	-	164
Municipales/ indéterminées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	79	-	28	59	166	489	331	118	74	133	325	413	49	137	1 910
Terres forestières productives															
Provinciales	79	-	6	29	114	469	331	132	84	199	415	437	-	-	1 767
Fédérales	1	-	-	2	3	2	6	3	5	17	25	5	67	143	252
Privées	4	-	22	31	57	63	39	4	-	-	4	16	-	-	180
Municipales/ Indéterminées	-	3	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Total	85	3	29	62	179	533	377	140	89	216	444	458	67	143	2 202
Total terres forestières inventoriées															
Provinciales	135	-	11	31	177	556	381	231	118	297	646	543	-	-	2 303
Fédérales	2	-	1	2	5	2	7	4	5	34	43	6	242	615	919
Privées	6	-	29	32	67	66	43	5	-	-	5	17	-	-	199
Municipales/ indéterminées	--	3	-	-	3	-	--	--	-	--	-	--	-	-	4
Total	142	3	41	65	251	624	432	240	123	331	694	566	242	615	3 425

Source: Bonnor, G.M. Inventaire des forêts du Canada 1981. Direction de la statistique forestière et des systèmes, Service canadien des forêts, Environnement Canada.

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 18 juin 1986
(16)

Le Comité permanent de l'environnement et des forêts s'est réuni à huis clos ce jour à 18 h 12 sous la présidence de Guy St-Julien (vice-président).

Membres du Comité présents: Marc Ferland et Guy St-Julien.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Jean-Pierre Amyot, attaché de recherche.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du jeudi 27 juin 1985, réputé assigné à ce comité par ordre de la Chambre en date du vendredi 14 février 1986 au sujet des pêcheries et de l'industrie forestière de la Côte est. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 10 juin 1986, fascicule n^o 6.)

Le Comité poursuit l'examen d'un projet de rapport sur l'industrie forestière de la Côte est.

À 19 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du vice-président.

JEUDI 19 juin 1986
(17)

Le Comité permanent de l'environnement et des forêts s'est réuni à huis clos ce jour à 9 h 50 sous la présidence de Guy St-Julien (vice-président).

Membres du Comité présents: Charles Caccia, Marc Ferland, Elliott Hardey et Guy St-Julien.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Jean-Pierre Amyot, attaché de recherche.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du jeudi 27 juin 1985, réputé assigné à ce comité par ordre de la Chambre en date du vendredi 14 février 1986 au sujet des pêcheries et de l'industrie forestière de la Côte est. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 10 juin 1986, fascicule n^o 6.)

Le Comité poursuit l'examen d'un projet de rapport sur l'industrie forestière de la Côte est.

À 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du vice-président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(18)

Le Comité permanent de l'environnement et des forêts s'est réuni à huis clos à 15 h 50 sous la présidence de Guy St-Julien (vice-président).

Membres du Comité présents: Charles Caccia, Marc Ferland, Elliott Hardey et Guy St-Julien.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Jean-Pierre Amyot, attaché de recherche.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du jeudi 27 juin 1985, réputé assigné à ce comité par ordre de la Chambre en date du vendredi 14 février 1986 au sujet des pêcheries et de l'industrie forestière de la Côte est. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 10 juin 1986, fascicule n^o 6.)

Le Comité poursuit l'examen d'un projet de rapport sur l'industrie forestière de la Côte est.

Charles Caccia propose, - Que la recommandation 3 du projet de rapport soit remplacé par ce qui suit :

"Le ministre de la Défense nationale devrait mettre fin à tous les vols militaires en rase-mottes au-dessus de la Côte-Nord et du Labrador, jusqu'à ce qu'une évaluation exhaustive des répercussions de tels vols sur l'environnement de ces régions ait été complétée et rendue publique."

Après débat, la motion est mise aux voix et rejetée par vote à main levée, comme suit :

POUR : 1; CONTRE : 2.

Marc Ferland propose, - Que la recommandation 3 du projet de rapport soit réservée dans sa forme actuelle.

Après débat à ce sujet,

À 16 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du vice-président.

MERCREDI 25 juin 1986
(19)

Le Comité permanent de l'environnement et des forêts s'est réuni à huis clos ce jour à 15 h 55 sous la présidence de Guy St-Julien (vice-président).

Membres du Comité présents: Charles Caccia, Marc Ferland, Lorne Greenaway, Elliott Hardey et Guy St-Julien.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Jean-Pierre Amyot, attaché de recherche.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du jeudi 27 juin 1985, réputé assigné à ce comité par ordre de la Chambre en date du vendredi 14 février 1986 au sujet des pêcheries et de l'industrie forestière de la Côte est. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 10 juin 1986, fascicule n° 6.)

Le Comité poursuit l'examen d'un projet de rapport sur l'industrie forestière de la Côte est.

Le Comité reprend le débat sur la motion de Marc Ferland, - Que la recommandation 3 du projet de rapport soit réservée dans sa forme actuelle.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée par vote à main levée, comme suit :

POUR : 3; CONTRE : 1.

Guy St-Julien propose, - Que la recommandation 3 du projet de rapport soit modifiée par insertion devant le mot "fin" du mot "immédiatement".

Après débat, la motion est mise aux voix.

Le résultat du vote ayant été annoncé comme suit :

POUR : 2; CONTRE : 2.

Le président vote en faveur de la motion.

En conséquence, la motion est adoptée.

Charles Caccia propose, - Que le projet de rapport soit modifié par suppression de la phrase suivante aux pages 34 et 35 :

"Le Comité reconnaît donc l'importance et le bien-fondé du Programme et espère en outre que le MPO saura continuer à faire preuve de discernement à l'égard des projets soumis par les promoteurs forestiers."

Après débat, la motion est mise aux voix et rejetée par vote à main levée, comme suit :

POUR : 1; CONTRE : 3.

Guy St-Julien propose, - Que le Premier rapport du Comité soit adopté dans sa forme modifiée.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée avec voix dissidence.

Sur proposition de Guy St-Julien, il est convenu, - Que le rapport soit tiré à 2,000 exemplaires.

Sur proposition de Guy St-Julien, il est convenu, - Que le rapport soit assorti d'une couverture spéciale.

Sur proposition d'Elliott Hardey, il est convenu, - Que le président dépose le rapport auprès de la Chambre d'ici au 27 juin 1986.

À 16 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité,

Janice Hilchie

En conformité à l'article 99(2) du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer un document d'ensemble en réponse au présent rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages se rapportant à la question à l'étude (fascicules n^{OS} 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58 du Comité permanent des pêches et des forêts et fascicules n^{OS} 6 et 7 du Comité permanent de l'environnement et des forêts, qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,
Le président,

LORNE GREENAWAY

